



Étude des crédits

Demande de renseignements particuliers

Volume 6

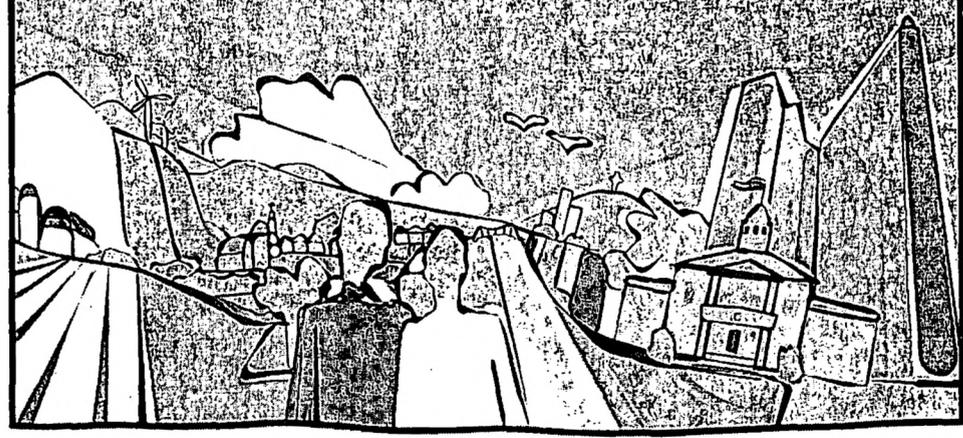
Questions 82 à 104

Avril 2008



A36A1
P74
2008/09
2,1
6
OL
P. gouv.

2008 2009



Québec 

5. COMH. 188PR. 88 18:9



**Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers**

Demande # 82

Sommes engagées en 2007-2008 pour la diversification des villes mono-industrielles. Fournir la liste des municipalités ayant reçu une aide en précisant le montant reçu. Prévision du montant total disponible pour 2008-2009.

MRC bénéficiant d'un contrat	Territoire couvert	Montants engagés en 2007-2008 (État de situation au 25 mars 2008)	Sommes versées en 2007-2008 (État de situation au 25 mars 2008) Note 1
MRC La Matapédia	Ensemble du territoire de la MRC	100 000 \$	100 000 \$
MRC de Témiscouata	Ensemble du territoire de la MRC	100 000 \$	
MRC de la Mitis	Ensemble du territoire de la MRC	100 000 \$	100 000 \$
MRC Les Basques	Ensemble du territoire de la MRC	100 000 \$	100 000 \$
MRC de Matane	Ensemble du territoire de la MRC	100 000 \$	50 000 \$
MRC Kamouraska	Ensemble du territoire de la MRC	100 000 \$	100 000 \$
MRC Lac-Saint-Jean-Est	Sainte-Monique	100 000 \$	
MRC Domaine-du-Roy	Ensemble du territoire de la MRC	100 000 \$	
MRC Maria-Chapdelaine	Ensemble du territoire de la MRC	150 000 \$	
MRC Fjord-du-Saguenay	Ensemble du territoire de la MRC	150 000 \$	150 000 \$
MRC Portneuf	Saint-Raymond, Saint-Léonard-de-Portneuf	150 000 \$	50 000 \$
MRC Charlevoix-Est	Ensemble du territoire de la MRC	100 000 \$	100 000 \$
MRC Mékinac	Ensemble du territoire de la MRC	100 000 \$	100 000 \$
Ville La Tuque	Agglomération La Tuque	100 000 \$	100 000 \$
Ville de Shawinigan	Ville de Shawinigan	100 000 \$	50 000 \$
MRC du Haut-Saint-François	East-Angus, Scotswown, Bury, Dudswell, La Patrie, Westbury et Weedon	100 000 \$	
MRC Le Granit	Lac-Mégantic, Lac-Drolet, Lambton, Saint-Romain, Stornoway, Courcelles, Saint-Augustin-de-Woburn	100 000 \$	
MRC Coaticook	Waterville, Barnston-Ouest, Coaticook	100 000 \$	50 000 \$
MRC de Papineau	Ensemble du territoire de la MRC	100 000 \$	
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	Grand-Remous, Maniwaki, Denholm	100 000 \$	100 000 \$
MRC Pontiac	L'ensemble de la MRC	100 000 \$	
MRC de l'Abitibi	Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Lac-Despinassy	100 000 \$	100 000 \$
MRC de Témiscamingue	Laforce, Moffet, Latulipe, Fugèreville, Belleterre, Témiscamingue, Kipawa	100 000 \$	100 000 \$
MRC Abitibi-Ouest	Ensemble du territoire de la MRC	100 000 \$	100 000 \$
MRC La Vallée-de-l'Or	Malartic, Senneterre, Seneterre Paroisse et Belcourt	100 000 \$	100 000 \$
MRC de la Minganie	Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière-au-Tonnerre	100 000 \$	100 000 \$
MRC Haute-Côte-Nord	Ensemble du territoire de la MRC	100 000 \$	100 000 \$

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

A36A1
P74
2008/09
2,1
6
QL
P. GOV.
Lectures
Ann. P. 100

Demande # 82

Sommes engagées en 2007-2008 pour la diversification des villes mono-industrielles. Fournir la liste des municipalités ayant reçu une aide en précisant le montant reçu. Prévision du montant total disponible pour 2008-2009.

MRC bénéficiant d'un contrat	Territoire couvert	Montants engagés en 2007-2008 (État de situation au 25 mars 2008)	Sommes versées en 2007-2008 (État de situation au 25 mars 2008) Note 1
Basse-Côte-Nord	Ensemble du territoire	100 000 \$	100 000 \$
MRC Manicouagan	Ragueneau, Pointe-aux-Outardes, Baie-Trinité	100 000 \$	100 000 \$
Municipalité de Baie-James	Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et Baie-James	100 000 \$	100 000 \$
MRC Haute Gaspésie	Ensemble du territoire de la MRC	150 000 \$	50 000 \$
MRC Côte-de-Gaspé	Ensemble du territoire de la MRC	150 000 \$	
MRC d'Avignon	Ensemble du territoire de la MRC	150 000 \$	100 000 \$
MRC Bonaventure	Ensemble du territoire de la MRC	150 000 \$	150 000 \$
MRC Rocher-Percé	Ensemble du territoire de la MRC	150 000 \$	50 000 \$
Agglo. Îles-de-la-Madeleine	Ensemble du territoire	150 000 \$	50 000 \$
MRC L'Islet	Saint-Adalbert, Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue, Sainte-Félicité, Saint-Marcel, Saint-Omer, Tourville	100 000 \$	100 000 \$
MRC Montmagny	Saint-Just-de-Bretonnières, Lac-Frontière, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Paul-de-Montminy et Sainte-Apolline-de-Patton	100 000 \$	100 000 \$
MRC Les Etchemins	Ensemble du territoire de la MRC	100 000 \$	100 000 \$
MRC L'Amiante	Ensemble du territoire de la MRC sauf la Ville de Thetford Mines	100 000 \$	50 000 \$
MRC Matawinie	Saint-Michel-des-Saints, Sainte-Émilie-de-l'Énergie, Saint-Zénon, Chertsey	100 000 \$	100 000 \$
MRC Les Laurentides	Lac Supérieur, Labelle, Saint-Faustin-Lac-Carré, La Minerve, Val-des-Lacs	100 000 \$	100 000 \$
MRC Antoine-Labelle	Ensemble du territoire	100 000 \$	100 000 \$
MRC Le Haut-Saint-Laurent	Huntingdon	100 000 \$	
MRC Les Maskoutains	Saint-Valérien-de-Milton, Saint-Simon-de-Bagot	100 000 \$	50 000 \$
MRC d'Acton	Ensemble du territoire	100 000 \$	100 000 \$
MRC Bécancour	Ensemble du territoire	100 000 \$	100 000 \$
MRC L'Érable	Ensemble du territoire	100 000 \$	50 000 \$

Note 1 : Le MAMR prévoit verser l'ensemble des montants engagés en 2007-2008.

La prévision du montant total disponible pour 2008-2009 est de 5 M\$.

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande #83

État de situation concernant la stratégie de développement régional. Sommes engagées en 2007-2008 relatives à cette stratégie et prévisions pour 2008-2009.

Depuis avril 2003, le gouvernement a pris plusieurs initiatives pour assurer le développement de toutes les régions du Québec :

- mise en place des conférences régionales des élus;
- transfert des conseils locaux de développement (CLD) aux MRC;
- conclusion de deux protocoles d'entente à l'issue du Forum des générations d'octobre 2004;
- conclusion d'un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013;
(Sommes engagées en 2006-2007 : 3 808,6 M\$ investis sur 7 ans : Voir les réponses aux demandes de renseignements particuliers n° 18 et 55)
- annonce d'une nouvelle *Politique nationale de la ruralité* et signature des pactes ruraux.
(Sommes engagées en 2006-2007 : 280,0 M\$ investis sur 7 ans : Voir les réponses aux demandes de renseignements particuliers n° 73 et 108)

Dans le cadre du Discours sur le budget 2007-2008, le gouvernement a lancé la *Stratégie pour le développement de toutes les régions, Des moyens accrus, une autonomie renforcée*. Cette stratégie, sur cinq ans, comprend :

— **Des moyens supplémentaires placés sous l'autorité des régions, dont deux volets pour Montréal et la capitale nationale (675 M\$)**

- 300 M\$ pour le Fonds de développement régional (FDR) sous l'autorité des conférences régionales des élus (CRÉ)
- 75 M\$ pour le soutien au développement des créneaux d'excellence (projets Accord)
- 90 M\$ pour l'amélioration de la base entrepreneuriale des régions par l'action des centres locaux de développement (CLD)
- 25 M\$ en appui au développement de la capitale nationale pour l'élaboration par la Ville de Québec d'une stratégie de développement, en plus des 100 M\$ octroyés pour les fêtes du 400^e anniversaire
- 140 M\$ en appui à Montréal afin d'assurer la mise en œuvre de ses axes d'intervention, définies dans sa stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*
- 45 M\$ pour le financement des nouvelles commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

— **Des ressources additionnelles dans des programmes gouvernementaux adaptés aux réalités de chaque région (150 M\$)**

- 48 M\$ pour le financement du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)
- 51 M\$ pour l'accompagnement des entreprises pour l'amélioration de la productivité (équipes « diagnostic et conseil à la productivité »)
- 21 M\$ pour le soutien au secteur minier
- 25 M\$ pour le soutien à l'agriculture et aux pêches
- 5 M\$ pour le soutien au tourisme (festivals et événements touristiques, développement des croisières)



**Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers**

Demande # 84

Budget de fonctionnement du MAMR dans chacune des régions du Québec, pour l'exercice 2007-2008 et prévision pour 2008-2009.

Régions	Budget 2008-2009	Budget 2007-2008 ⁽¹⁾
Bas-Saint-Laurent	35 900	38 900
Saguenay Lac-Saint-Jean	33 000	41 000
Capitale-Nationale	19 100	22 100
Mauricie	25 400	30 500
Estrie	31 000	34 000
Montréal et Laval ⁽²⁾	169 100	149 100
Outaouais	34 000	37 000
Abitibi/Témiscamingue	53 000	60 100
Côte-Nord	60 000	64 000
Nord-du-Québec	56 000	59 000
Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	71 000	74 000
Chaudière-Appalaches	45 000	64 870
Lanaudière	25 300	27 300
Laurentides	31 000	34 000
Montréal	30 700	33 700
Centre-du-Québec	35 000	38 000

(1) Budget à la fin de l'exercice

(2) Ce budget de fonctionnement est celui du sous-ministère à la Métropole et inclut les budgets de fonctionnement pour les régions de Montréal et Laval

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande #85

Budget de fonctionnement du MDEIE dans chacune des régions du Québec pour 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009.

L'information demandée sera fournie par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande # 86

Sommes allouées au développement régional qui ont été transférées au ministère des Affaires municipales pour 2007-2008.

Aucune somme n'a été transférée au Ministère pour 2007-2008. Les sommes allouées au développement régional ont été transférées au début de l'exercice 2005-2006.

**Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers**

Demande # 87

Sommes versées en 2007-2008 à chacune des CRÉ en vertu du Fonds de développement régional. Prévisions des sommes allouées à ce Fonds pour 2008-2009.

Les sommes versées en 2007-2008 aux conférences régionales des élus (CRÉ) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Les prévisions des sommes allouées au Fonds de développement régional en 2008-2009 est de 55 M\$ (incluant une somme de 2,0 M\$ accordée au ministère du Conseil exécutif via le Secrétariat aux affaires autochtones pour le financement de l'Administration régionale Kativik à titre de CRÉ).

Nom de la CRÉ	Avances de fonds effectuées 2007-2008 au 6 mars 2008
Bas-Saint-Laurent	2 000 000 \$
Saguenay Lac-Saint-Jean	1 000 000 \$
Capitale-Nationale	1 000 000 \$
Mauricie	2 000 000 \$
Estrie	1 000 000 \$
Montréal	3 000 000 \$
Outaouais	2 536 686 \$
Abitibi/Témiscamingue	2 000 000 \$
Côte-nord	2 000 000 \$
Nord-du-Québec	
Baie-James	1 084 882 \$
Crie	1 500 000 \$
Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	3 000 000 \$
Chaudière/Appalaches	2 000 000 \$
Laval	2 000 000 \$
Lanaudière	1 000 000 \$
Laurentides	1 000 000 \$
Montérégie	
Longueuil	1 000 000 \$
Est	
Ouest	
Centre-du-Québec	2 000 000 \$
Total	31 121 568 \$

Note : Depuis l'année financière 2006-2007, le financement de la CRÉ Kativik est intégré à l'entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande # 88

Pour chaque CRÉ, indiquer le nombre d'ententes spécifiques qui ont fait l'objet d'une convention en 2007-2008. Pour chaque entente spécifique, indiquer l'objet, la durée, les ressources financières affectées et les engagements de chacune des parties.

Conférence régionale des élus	Nombre d'ententes spécifiques signées en 2007-2008	Précisions
01 - Bas-Saint-Laurent	2	Voir annexe 1
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	Voir annexe 1
03 - Capitale-Nationale	Relève du Bureau de la Capitale-Nationale	
04 - Mauricie	2	Voir annexe 1
05 - Estrie	2	Voir annexe 1
06 - Montréal	0	
07 - Outaouais	0	
08 - Abitibi-Témiscamingue	1	Voir annexe 1
09 - Côte-Nord	2	Voir annexe 1
10 - Nord-du-Québec-Baie James	0	
10 - Nord-du-Québec - Kativik	0	
10 - Nord-du-Québec - Cris	0	
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	Voir annexe 1
12 - Chaudière-Appalaches	2	Voir annexe 1
13 - Laval	0	
14 - Lanaudière	1	Voir annexe 1
15 - Laurentides	2	Voir annexe 1
16 - Montérégie-Est	0	
16 - Montérégie-Longueuil	0	
16 - Montérégie Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	2	Voir annexe 1
17 - Centre-du-Québec	3	Voir annexe 1

ANNEXE 1

Réponse à la question particulière 88

Pour chaque conférence régionale des élus, indiquer le nombre d'ententes spécifiques qui ont fait l'objet d'une convention en 2007-2008. Pour chaque entente spécifique, indiquer l'objet, la durée, les ressources financières affectées et les engagements de chacune des parties

BAS-ST-LAURENT

1) Entente spécifique sur la valorisation et le développement des arts et de la culture au Bas-St-Laurent

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de définir les modalités de la contribution de chaque partie signataire à la réalisation de projets et d'initiatives visant le développement des arts et de la culture et la mise en valeur du patrimoine dans la région du Bas-Saint-Laurent.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les objectifs poursuivis par cette entente sont de :

- Favoriser la consolidation des organismes culturels:
 - par un soutien au déploiement et au rayonnement de leurs activités;
 - par un soutien des activités de développement de public.
- Favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine distinctif au Bas-Saint-Laurent:
 - par un soutien au développement de l'expertise régionale en patrimoine, notamment dans le domaine de l'acquisition et de la diffusion des connaissances sur les ressources patrimoniales du territoire;
 - par le développement d'un partenariat avec le milieu touristique pour un soutien à la valorisation de différentes facettes du patrimoine.
- Améliorer l'accessibilité aux arts et de la culture:
 - par la diversité de l'offre et du développement des publics;
 - par un soutien à des efforts de promotion et de mise en valeur des activités culturelles de la région.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à sa signature pour trois (3) ans et prend fin le 31 mars 2010 ou à la date où son objet et ses obligations, qui y sont prévus, auront été réalisés.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les **PARTIES** s'engagent à participer à la réalisation des objectifs identifiés dans les limites de leur mandat respectif. Les **PARTIES** s'engagent à prendre part aux activités du comité de gestion et à collaborer, au besoin, à toute autre activité découlant de l'entente.

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES :

LE MCCCCF S'ENGAGE À :

- Verser à la **CRÉBSL**, conformément à la lettre d'engagement signée par la ministre de la Culture et des Communications le 28 mars 2007, pour les trois (3) années financières (2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009) et sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme totale et maximale de 195 000 \$. De cette somme, sont réservés pour la première année, un montant de 50 000 \$ pour le soutien aux organismes et un montant de 45 000 \$ pour favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine distinctif du Bas-Saint-Laurent. Pour les deux autres années financières, un montant total de 100 000 \$ sera réservé pour le soutien aux organismes.
- Participer au comité de gestion.

LA CRÉBSL S'ENGAGE À :

- Assumer la responsabilité du comité de gestion;
- Dans le respect des normes du Fonds de développement régional (FDR) et en tenant compte des critères d'affectation établis par le Comité de gestion prévu dans la présente entente, affecter au soutien de projets une somme maximale de 77 700 \$ pour chacune des trois (3) années financières (2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009), le tout sous réserve de la disponibilité des crédits. De cette somme, sont réservés annuellement, un montant de 50 000 \$ pour le soutien aux organisations, un montant de 15 000 \$ pour le secteur du patrimoine et un montant de 12 700 \$ pour assurer une meilleure promotion et une plus grande accessibilité de l'offre.
- Utiliser les sommes versées par le **MCCCCF** aux seules fins de la présente entente en tenant compte des critères d'affectation établis par le Comité de gestion et des recommandations de ce Comité concernant le financement des projets;
- Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de l'entente et remettre les rapports au comité de gestion.

LE CONSEIL DE LA CULTURE S'ENGAGE À :

- Participer au comité de gestion.

LE MAMR S'ENGAGE À :

- Assurer, de par son rôle au sein de la Conférence administrative régionale du Bas-Saint-Laurent (CAR), la coordination interministérielle requise pour la mise en œuvre de la présente entente dans la perspective de respect des orientations gouvernementales;
- Promouvoir l'entente et sa diffusion au sein de la CAR du Bas-Saint-Laurent;
- Participer au comité de gestion.

MODALITÉS DE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2006-2007			2007-2008			2008-2009			Total
	Soutien aux organismes	Patrimoine	Promotion de l'offre	Soutien aux organismes	Patrimoine	Promotion de l'offre	Soutien aux organismes	Patrimoine	Promotion de l'offre	
CRÉBSL	50 000 \$	15 000 \$	12 700 \$	50 000 \$	15 000 \$	12 700 \$	50 000 \$	15 000 \$	12 700 \$	233 100 \$
MCCCF	50 000 \$	45 000 \$		50 000 \$			50 000 \$			195 000 \$
Total	100 000 \$	60 000 \$	12 700 \$	100 000 \$	15 000 \$	12 700 \$	100 000 \$	15 000 \$	12 700 \$	428 100 \$

Pour la première année, les sommes accordées par le MCCCF seront versées à la CRÉBSL à la signature de l'entente. Pour les deux années subséquentes, les sommes seront versées à la fin de chacune des années financières.

2) Entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration au Bas-St-Laurent

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de favoriser la concertation des partenaires afin de susciter la réalisation d'activités visant la régionalisation de l'immigration, tant en ce qui a trait à l'attraction des personnes immigrantes, à leur établissement durable au Bas-Saint-Laurent, qu'au développement de relations interculturelles harmonieuses avec la société d'accueil bas-laurentienne.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à sa signature, pour une période de trois (3) ans, prenant fin le 31 mars 2009. Elle n'est pas sujette à une reconduction tacite. Au cours de la dernière année de l'entente, les parties conviendront, le cas échéant, des modalités d'une nouvelle entente.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ENTENTE

Les parties s'entendent pour favoriser l'arrimage des services offerts sur le territoire, dans le respect des compétences des partenaires, et de développer et mettre en œuvre des activités, en vue de réaliser les objectifs spécifiques suivants :

mobiliser les acteurs régionaux concernés par l'immigration;

promouvoir l'immigration comme stratégie de développement durable et la région du Bas-Saint-Laurent comme pôle d'attraction;

favoriser la rétention au Bas-Saint-Laurent des immigrants, notamment ceux de la catégorie des réfugiés, en offrant une gamme de services intégrés facilitant leur établissement durable sur les plans linguistique, social, professionnel et culturel;

favoriser la rétention des étudiants en provenance de l'Île de la Réunion une fois leurs études complétées dans la région bas-laurentienne, ainsi que leur établissement durable sur les plans social, professionnel et culturel, en offrant une gamme de services intégrés;

favoriser l'instauration de relations interculturelles harmonieuses au sein de la société d'accueil et promouvoir l'apport positif de l'immigration auprès de la population et des employeurs;

favoriser l'accès à l'égalité en emploi des personnes immigrantes.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

ENGAGEMENT DE LA MICC

LA MICC S'ENGAGE À :

sous réserve de l'adoption des crédits budgétaires nécessaires par l'Assemblée nationale, mettre à la disposition de la CRÉ une enveloppe annuelle maximale de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) provenant du Programme régional d'intégration (PRI) et de quinze mille dollars (15 000 \$) du Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles (PARCI);

verser sa contribution financière à la CRÉ selon les modalités financières prévues à l'article 10.2;

réserver une somme, à même les crédits budgétaires du Ministère, s'élevant à vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), annuellement, afin de soutenir le renforcement de la capacité d'accueil des immigrants dans la région du Bas Saint-Laurent;

désigner un représentant au comité de gestion défini à l'article 11 ainsi qu'à la table régionale de concertation en immigration (TRCI) de la CRÉ définie à l'article 9.5;

faire l'analyse de la situation de l'accueil et de l'intégration des immigrants réfugiés à Trois-Pistoles, conjointement avec la CRÉ;

rendre accessibles les renseignements recueillis lors d'enquêtes, de sondages et d'études sur la situation des personnes immigrantes dans la région du Bas Saint-Laurent;

promouvoir la présente entente auprès du milieu bas-laurentien.

ENGAGEMENTS DU MAMR

LE MAMR S'ENGAGE À :

sous réserve de l'adoption des crédits budgétaires nécessaires par l'Assemblée nationale, mettre à la disposition de la CRÉ une enveloppe de vingt mille dollars (20 000 \$) provenant du Fonds conjoncturel de développement (FCD) pour réaliser une campagne de sensibilisation et de promotion de l'immigration, notamment auprès des jeunes du primaire, des élèves du CÉGEP et du secondaire de la région, de la population de la MRC Rimouski-Neigette, des personnes de la métropole et des membres de la Table de concertation auprès des réfugiés et immigrants.

verser à la CRÉ la contribution financière selon les modalités financières prévues à l'article 10.3;

désigner un représentant au comité de gestion défini à l'article 11;

désigner un représentant à la TRCI définie à l'article 9.5;

reconnaître cette entente comme un outil permettant de concrétiser les priorités régionales de développement en matière d'immigration;

assurer, de par son rôle au sein de la Conférence administrative régionale (CAR), la coordination interministérielle requise pour la mise en œuvre de la présente entente dans la perspective de respect des orientations gouvernementales;

promouvoir l'entente et sa diffusion au sein de la CAR du Bas-Saint-Laurent.

ENGAGEMENTS DU MESS

LE MESS S'ENGAGE À :

verser à la CRÉ dix mille dollars (10 000 \$) par année, pour la mise en œuvre de l'entente, montant réservé à cet effet par le CRPMT dans le cadre du Fonds de développement du marché du travail, et ce, conformément au plan de financement apparaissant à l'article 10.1;

favoriser la réalisation d'ententes de collaboration entre la Direction régionale, un centre local d'emploi (CLE) et des organismes régionaux dans le cadre de l'entente;

favoriser une insertion socioprofessionnelle plus harmonieuse des personnes immigrantes (résidents permanents) au Bas-Saint-Laurent par l'utilisation judicieuse des mesures et services d'EMPLOI-QUÉBEC qui leur sont accessibles;

désigner un représentant afin de participer aux travaux du comité de gestion définis à l'article 11 ainsi qu'à ceux de la TRCI définis à l'article 9.5;

rendre accessibles les renseignements recueillis lors d'enquêtes, de sondages et d'études sur la situation des personnes immigrantes dans la région du Bas Saint-Laurent auprès du comité de gestion de l'entente et de la TRCI;

verser à la CRÉ la contribution financière annuelle selon les modalités suivantes :

- le premier versement à la signature de l'entente;
- le deuxième versement en avril 2007;
- le troisième versement en avril 2008;

promouvoir la présente entente auprès du milieu bas-laurentien.

ENGAGEMENTS DU CRPMT

LE CRPMT S'ENGAGE À :

réserver, dans le cadre du Fonds de développement du marché du travail, et ce, tel que stipulé à l'article 7.1 de la présente, une somme de dix mille dollars (10 000 \$) par année à la mise en œuvre de l'entente, sous réserve de la disponibilité des crédits et de l'évaluation annuelle de l'entente;

promouvoir la présente entente auprès du milieu bas-laurentien.

ENGAGEMENTS DE LA CRÉ

LA CRÉ S'ENGAGE À :

contribuer, à raison de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$) par année à la mise en œuvre de l'entente;

administrer les sommes versées par la MICC et retourner à cette dernière toute somme non engagée à l'échéance de la présente entente;

tenir les livres et les registres appropriés de toutes les opérations relatives aux engagements et paiements effectués dans le cadre de la présente entente;

fournir, selon la forme et les modalités exigées, tout document et renseignement que la MICC, la MESS ou la MAMR jugent utile d'obtenir dans le cadre de la présente entente;

mettre en place, animer et soutenir une table régionale de concertation en immigration (TRCI) qui aura notamment pour mandat de la conseiller dans la mise en œuvre de l'entente et qui verra à :

favoriser une meilleure articulation et adaptation des actions des divers partenaires qui contribuent à l'attraction, l'établissement et l'intégration des personnes immigrantes dans la région et effectuer des recommandations à cet effet;

participer à l'identification d'activités diverses et complémentaires;

favoriser et soutenir les activités susceptibles de contribuer aux objectifs de l'entente et au plan d'action triennal du comité de gestion;

s'adjoindre, au besoin, des représentants des autres partenaires interpellés dans la mise en œuvre et la réalisation de certaines des actions prévues au plan d'action triennal du comité de gestion;

constituer, au besoin, des sous-comités de travail pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à l'entente;

agir à titre de gestionnaire de l'entente; pour ce faire, elle s'engage plus précisément à:

désigner un représentant au comité de gestion défini à l'article 11;

animer, soutenir et coordonner les travaux du comité de gestion;

procéder à l'analyse des activités selon les orientations et exigences du comité de gestion et transmettre à celui-ci les recommandations appropriées. Les montants versés par la CRÉ doivent être utilisés conformément aux normes du FDR et être approuvés par le conseil d'administration de cette dernière;

produire les documents suivants : le plan d'action triennal, le cadre d'évaluation des activités, les états de situation à mi-année, les rapports annuels et le rapport final, en conformité avec les articles 12.1 à 12.4, les trois derniers types de rapport devant comprendre un état de l'utilisation des sommes allouées par les partenaires dans la présente entente;

inclure l'immigration dans son plan quinquennal et ses stratégies de développement;

promouvoir la présente entente auprès du milieu bas-laurentien;

faire l'analyse de la situation de l'intégration des immigrants réfugiés à Trois Pistoles, conjointement avec la MICC;

intégrer à l'entente spécifique le projet d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la MRC de Kamouraska, et ce, lors de la deuxième année de l'entente, si la reconduction dudit projet s'avère pertinente, après recommandation du comité de gestion et à intégrer à la TRCI les promoteurs dudit projet;

intégrer à l'entente spécifique le projet d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la MRC de Témiscouata, et ce, lors de la troisième année de l'entente, si la reconduction dudit projet s'avère pertinente, après recommandation du comité de gestion et à intégrer à la TRCI les promoteurs dudit projet.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

1) Entente spécifique sur la consolidation et le développement, à l'échelle régionale, du service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) au SLSJ 2007 - 2011

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de consolider et d'élargir le partenariat, par l'entente a pour objet la concrétisation du partenariat gouvernement-région visant, dans une perspective de régionalisation, à :

Développer et consolider le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale au Saguenay-Lac-Saint-Jean par la SHL afin de guider les citoyens dans leurs choix de rénovation de leur bâtiment patrimonial et de favoriser la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti. Elle détermine le rôle et les responsabilités des parties.

DURÉE DE L'ENTENTE

Du 23 mai 2007 au 31 décembre 2011

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2007 1	2008 2	2009 3	2010 4	2011 5	TOTAL
MCC ¹	75 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	75 000 \$
MESS - EMPLOI-QUÉBEC	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	80 000 \$
SHQ	35 000 \$	33 000 \$	31 000 \$	29 000 \$	27 000 \$	155 000 \$
CRÉ (FDR) / MAMR	30 000 \$	28 000 \$	27 000 \$	25 000 \$	22 500 \$	132 500 \$
SHL-Coordination (loyers)	30 400 \$	31 760 \$	31 940 \$	32 740 \$	33 560 \$	160 400 \$
LOYERS ² (en services)	6 810 \$	7 580 \$	8 285 \$	8 950 \$	9 670 \$	41 295 \$
LAC-SAINT-JEAN-EST	17 785 \$	18 230 \$	18 685 \$	19 150 \$	19 630 \$	93 480 \$
DOMAINE-DU-ROY	9 890 \$	10 140 \$	10 395 \$	10 655 \$	10 920 \$	52 000 \$
MARIA-CHAPDELAINE	6 120 \$	6 240 \$	6 420 \$	6 600 \$	6 720 \$	32 100 \$
MUNICIPALITÉS (L'Anse-Saint-Jean, Larouche et Saint-Ambroise)	2 040 \$	2 080 \$	2 160 \$	2 750 \$	3 175 \$	12 205 \$
SARP - Consultations clients de Saguenay ³	0 \$	5 000 \$	7 500 \$	10 000 \$	12 000 \$	34 500 \$
SARP- Consultations clients DESJARDINS ET PARTENAIRES DU MILIEU ⁴	17 975 \$	19 650 \$	19 750 \$	20 000 \$	21 160 \$	98 535 \$
	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	23 000 \$	27 000 \$	98 000 \$
Grand total	263 020 \$	193 680 \$	195 135 \$	203 845 \$	209 335 \$	1 065 015 \$

¹ Contribution versée à la CRÉ qui versera les montants à la SHL pour les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e années de l'entente

² Loyers assumés par les instances municipales signataires pour consultation

³ Consultations défrayées par les propriétaires de Ville de Saguenay

⁴ Il est de la responsabilité de la SHL d'obtenir une confirmation de cette contribution financière

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les engagements de la ministre de la Culture et des Communications

LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS S'ENGAGE À :

soutenir l'entente par son expertise professionnelle;

soutenir financièrement l'entente, pour un total de 75 000 \$, représentant une subvention annuelle de 15 000 \$, et à verser ce montant selon les modalités définies à l'article 4. Les engagements du gouvernement sont conditionnels à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires et à leur disponibilité;

participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

Les engagements du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale par l'entremise d'Emploi-Québec

LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, PAR L'ENTREMISE D'EMPLOI-QUÉBEC, S'ENGAGE À :

soutenir financièrement l'entente, selon les modalités définies à l'article 4.5 à raison d'un montant annuel de 16 000 \$ pour une durée de cinq ans représentant un investissement de 80 000 \$ pour la durée de l'entente. Les engagements du gouvernement sont conditionnels à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires et à leur disponibilité;

ce support financier est conditionnel à la réalisation d'activités dans le cadre des mesures d'Emploi-Québec financées par le Fonds de développement du marché du travail (FDMT), telles la mesure de subvention salariale (SS), la formation de la main-d'œuvre en entreprise (MFOR), etc.

participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

Les engagements de la ministre des Affaires municipales et des Régions

LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS S'ENGAGE À :

assurer, par le biais de la Conférence administrative régionale, l'harmonisation des actions gouvernementales afin de faciliter l'atteinte des objectifs et buts de l'entente;

participer au développement d'outils valorisant l'amélioration de la qualité de la rénovation patrimoniale en collaboration avec le milieu municipal et régional;

participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

Les engagements du président de la Société d'habitation du Québec

LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC S'ENGAGE À :

soutenir financièrement l'entente, pour un montant de 155 000 \$ sur cinq ans à raison d'un montant annuel indiqué au tableau des contributions financières et à verser ce montant selon les modalités de versement définies à l'article 4, et ce, conformément aux normes du Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation. Les engagements du gouvernement sont conditionnels à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires et à leur disponibilité;

contribuer à la réflexion visant l'élargissement du SARP à l'échelle du Québec;

participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

Les engagements de la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean

LA CRÉ S'ENGAGE À :

soutenir l'entente par son expertise professionnelle;

soutenir financièrement l'entente, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), pour un montant total de 132 500 \$, à raison d'un montant annuel indiqué au tableau des contributions financières conformément aux normes et règles de gestion applicables au FDR et selon les modalités de versement définies à l'article 4;

présider les travaux du comité de suivi et d'évaluation.

Les engagements de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean

LA SHL S'ENGAGE À :

produire un plan d'action quinquennal, dans les 60 jours de la signature de l'entente, le soumettre pour avis au comité de suivi et d'évaluation et y affecter les sommes versées par les partenaires;

contribuer au financement de l'entente en biens et en services représentant un montant total de 160 400 \$ tel que défini dans le tableau des contributions financières de l'article 4;

sensibiliser les municipalités à mettre en place des incitatifs (gel de taxes, avantages pour les propriétaires : rabais sur des matériaux, des services professionnels ou taux réduits sur des produits financiers dans une ou des institutions financières) afin de stimuler la rénovation patrimoniale et améliorer ainsi le parc immobilier traditionnel de la région en collaboration avec le SARP;

réaliser les activités auprès de ses clients et ses partenaires permettant la concrétisation de la participation financière de Desjardins et d'intervenants du milieu pour un montant total de 98 000 \$ pour la durée de l'entente et des activités de consultation pour un montant de 133 035 \$ pour la durée de l'entente, tel que défini dans le tableau des contributions financières présenté à l'article 4;

produire un bilan annuel des résultats, des états financiers vérifiés et les déposer au comité de suivi et d'évaluation pour acceptation, ceci étant un préalable au versement des subventions pour les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e années de l'entente;

produire, dans les 60 jours de la fin de l'entente, un rapport final et le soumettre au comité de suivi et d'évaluation pour acceptation;

participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation et en assumer le support clérical;

participer à des événements (salons, congrès, délégations étrangères) initiés par la SHQ. Les frais liés à la participation à ces événements seront défrayés par la SHQ en dehors du cadre de l'entente spécifique;

poursuivre ses démarches auprès de différents partenaires pour développer des partenariats à l'intérieur de la présente entente.

Les engagements des MRC Le Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine, Lac-Saint-Jean-Est et des municipalités de L'Anse-Saint-Jean, Larouche et Saint-Ambroise

LES MRC ET LES MUNICIPALITÉS S'ENGAGENT À :

soutenir l'entente par leurs expertises professionnelles;

inciter leurs citoyens à recourir aux services professionnels du SARP pour tout projet de rénovation patrimoniale;

travailler en collaboration avec les partenaires signataires de l'entente à l'émergence d'un programme pilote visant à soutenir les propriétaires dans leurs démarches de rénovation à caractère patrimonial;

soutenir financièrement l'entente, pour un montant total de 231 080 \$ sur cinq ans, dont 41 295 \$ en services, à raison d'un montant annuel indiqué au tableau des contributions financières et selon les modalités de versement définies à l'article 4;

participer au comité de suivi et d'évaluation selon les modalités définies à l'article 7.2.

1) Entente spécifique en développement social en Mauricie 2007-2010OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente porte sur les modalités et conditions rattachées à la volonté commune des parties et à leur participation financière afin de favoriser la mise en œuvre de la démarche de développement social sur le territoire de la Mauricie, en consacrant les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la disposition de ce secteur d'activité, dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties.

DURÉE DE L'ENTENTE

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Partenaires	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	40 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	100 000 \$
Agence de santé et de services sociaux	35 000 \$	34 500 \$	43 244 \$	112 744 \$
CRÉ	30 300 \$	32 444 \$	50 000 \$	112 744 \$
Total	105 300 \$	96 944 \$	123 244 \$	325 488 \$

ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES

Le **MESS**, l'**AGENCE**, le **MAMR**, la **CRÉ** le **CRPMT** et **CENTRAIDE** s'engagent à soutenir l'harmonisation des approches et de leurs réseaux respectifs afin de favoriser l'articulation d'actions concertées. Conformément à leur mandat respectif, ils s'engagent également à participer à la réalisation des objectifs identifiés dans l'entente.

Le MESS s'engage à:

déléguer un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi administratif du Consortium;

déléguer un représentant pour participer aux travaux du comité de coordination du Consortium;

contribuer à la mise en œuvre du plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie 2007-2010 du Consortium;

promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de partenaires et auprès des instances centrales;

contribuer à une meilleure connaissance et à l'analyse des besoins et caractéristiques de ses clientèles pour chaque territoire de ville ou MRC de la Mauricie;

continuer à développer et adapter son offre de service dans le but de soutenir et compléter les actions entreprises par le Consortium;

soutenir le travail des centres locaux d'emploi sur les territoires en regard du développement social, du partenariat et de la lutte contre la pauvreté;

fournir la problématique du marché du travail et des clientèles à risque de chômage prolongé;

faire état du suivi de l'entente auprès du Conseil régional des partenaires du marché du travail;

sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale des crédits budgétaires nécessaires et de l'évaluation annuelle, ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes et politiques, soutenir financièrement la réalisation du plan d'action concerté en matière de développement social en mettant à la disposition des promoteurs les montants que le Conseil régional des partenaires du marché du travail aura réservés à cet effet dans le cadre du Fonds de développement du marché du travail.

L'AGENCE s'engage à :

déléguer un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi administratif du Consortium;

déléguer un représentant pour participer aux travaux du comité de coordination du Consortium;

contribuer à la mise en œuvre du plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie 2007-2010 du Consortium;

promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de partenaires;

déployer le volet « développement social des communautés » de son plan d'action régional de santé publique principalement en mettant en opération les éléments qui ont trait :

- a) au soutien des démarches de revitalisation et de développement des communautés dans les territoires des centres de santé et de services sociaux;
- b) à la diffusion des informations relatives aux inégalités de santé et de bien-être au sein des communautés de même qu'aux initiatives pertinentes en cours ailleurs au Québec et dans le monde.

assurer la gestion administrative et le suivi du budget d'opération du Consortium en développement social de la Mauricie;

dans le cadre de son budget, contribuer, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 112 744 \$ sur trois ans, au financement de la mise en œuvre du plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie du Consortium, de la façon suivante :

- a) un montant de 35 000 \$ au cours de l'année financière 2007-2008 après l'approbation du plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie 2007-2008;
- b) un montant de 34 500 \$ au cours de l'année financière 2008-2009, conditionnel à l'atteinte des résultats inscrits au plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie pour l'exercice financier précédent;
- c) un montant de 43 244 \$ au cours de l'année financière 2009-2010, conditionnel à l'atteinte des résultats inscrits au plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie pour l'exercice financier précédent.

assurer le soutien logistique de même que le support technique et professionnel afférent à la réalisation des termes de la présente entente, notamment en ce qui a trait au fonctionnement et aux activités du Consortium en développement social de la Mauricie;

tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables au fonctionnement du Consortium en développement social de la Mauricie et transmettre annuellement ses états financiers au comité de suivi administratif du Consortium;

fournir sur demande tous les comptes, les dossiers ou les documents de toute nature relatifs à l'entente à toute personne autorisée par l'un ou l'autre des parties de l'entente afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en faire des copies.

Le MAMR s'engage à :

déléguer un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi administratif du Consortium;

déléguer un représentant pour participer aux travaux du comité de coordination du Consortium;

contribuer à la mise en œuvre du plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie 2007-2010 du Consortium;

promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de partenaires;

assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;

informer la Conférence administrative régionale (CAR) du suivi de l'entente.

La CRÉ s'engage à :

déléguer un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi administratif du Consortium;

déléguer un représentant pour participer aux travaux du comité de coordination du Consortium;

contribuer à la mise en œuvre du plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie 2007-2010 du Consortium;

promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de partenaires;

faire valoir les enjeux locaux de développement social aux instances gouvernementales;

tenir informées les parties de la présente entente sur tout changement apporté au plan quinquennal de développement régional 2005-2010;

consulter le Consortium sur toute question portant sur le développement social dans la région;

dans le cadre du *Fonds de développement régional*, contribuer, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 112 744 \$ sur trois ans, au financement de la mise en œuvre du plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie du Consortium, de la façon suivante:

- a) un montant de 30 300 \$ au cours de l'année financière 2007-2008 après l'approbation du plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie 2007-2008 du Consortium ;
- b) un montant de 32 444 \$ au cours de l'année financière 2008-2009, conditionnel à l'atteinte des résultats inscrits au plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie du Consortium pour l'exercice financier précédent;

- c) un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010, conditionnel à l'atteinte des résultats inscrits au plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie du Consortium pour l'exercice financier précédent.

Le CRPMT s'engage à :

Aux fins de l'entente et sous réserve de la disponibilité des crédits et de l'évaluation annuelle, le CRPMT s'engage à affecter dans la planification régionale dans le cadre du *Fonds de développement du marché du travail (FDMT)*, contribuer, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 100 000 \$ sur trois ans, au financement de la mise en œuvre du plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie du Consortium, de la façon suivante:

- a) un montant de 30 000 \$ au cours de l'année financière 2007-2008 après l'approbation du plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie 2007-2008;
- b) un montant de 30 000 \$ au cours de l'année financière 2008-2009, conditionnel à l'atteinte des résultats inscrits au plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie pour l'exercice financier précédent;
- c) un montant de 30 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010, conditionnel à l'atteinte des résultats inscrits au plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie pour l'exercice financier précédent.
- d) participer financièrement à la mise en place d'outils de communication en y affectant un montant maximal de 10 000 \$, et ce, sous réserve de l'évaluation de leur pertinence par le comité de coordination. Ce montant provient du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) et sera versé à l'AGENCE.

CENTRAIDE s'engage à :

déléguer un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi administratif du Consortium;

déléguer un représentant pour participer aux travaux du comité de coordination du Consortium;

contribuer à la mise en œuvre du plan d'action concerté en matière de développement social de la Mauricie 2007-2010 du Consortium;

promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de partenaires;

dans le cadre du *Fonds de développement social* géré par Centraide Mauricie, et sous réserve de ses disponibilités financières, contribuer au financement de projets s'inscrivant dans les priorités identifiées par les plans d'action locaux et régionaux et répondant aux critères d'admissibilité fixés par Centraide Mauricie.

2) Entente spécifique sur le développement et la diffusion de la pratique artistique professionnelle en Mauricie

OBJET DE L'ENTENTE

L'Entente vise à identifier les engagements de chacune des parties, dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables, pour assurer l'atteinte des objectifs généraux, de même que des objectifs liés à chacun des trois volets suivants :

Volet 1 – Soutien aux artistes et écrivains professionnels

Volet 2 – Soutien aux organismes favorisant l'émergence de la relève artistique professionnelle de la Mauricie

Volet 3 – Promotion et diffusion de l'Entente

Les parties conviennent, notamment, de mettre en commun des ressources techniques et financières afin de constituer le *Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres 2007-2010* pour soutenir la pratique artistique et sa diffusion dans la région de la Mauricie. Elles conviennent également d'assurer la promotion et la diffusion de l'Entente auprès des clientèles concernées.

DURÉE DE L'ENTENTE

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Les parties s'engagent à participer à la réalisation des objectifs identifiés, dans le respect de leur mandat respectif. Les parties s'engagent à prendre part aux activités du comité de suivi et à collaborer, au besoin, à toute autre activité découlant de l'Entente.

ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES :

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE s'engage à :

réserver, sous réserve des crédits disponibles au Fonds de développement régional, une somme de 150 000 \$ sur trois ans, répartie comme suit :

<u>Volet 1</u>	<u>Volet 2</u>	<u>Exercice financier</u>
30 000 \$	20 000 \$	2007-2008
30 000 \$	20 000 \$	2008-2009
30 000 \$	20 000 \$	2009-2010

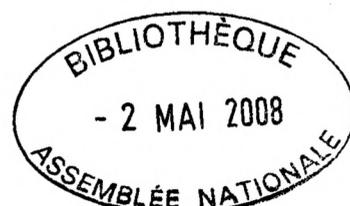
verser au CALQ, aux dates d'inscription établies par le comité de suivi de l'Entente, les engagements annuels de 50 000 \$ pour la mise en œuvre des volets 1 et 2;

autoriser les projets recommandés par le comité de sélection;

mettre à la disposition du comité de suivi et du comité de sélection les espaces ainsi que les ressources matérielles et techniques nécessaires à la tenue de leurs rencontres;

déléguer un représentant au comité de suivi de l'Entente;

participer à l'évaluation annuelle de l'Entente et à celle préalable au renouvellement de celle-ci.



LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC s'engage à :

réserver, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 150 000 \$ sur trois ans, répartie comme suit :

<u>Volet 1</u>	<u>Volet 2</u>	<u>Exercice financier</u>
40 000 \$	10 000 \$	2007-2008
40 000 \$	10 000 \$	2008-2009
40 000 \$	10 000 \$	2009-2010

ouvrir un compte spécifique en fidéicommiss sous le nom de « Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres 2007-2010 » et recueillir, les contributions des autres partenaires. Les sommes versées dans ce compte sont réservées exclusivement à soutenir des projets sélectionnés dans le cadre du programme assorti à l'Entente. Le « Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres » est géré conformément aux règles et aux procédures administratives du CALQ tout en tenant compte des modalités de gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse de la Mauricie (FRIJM) et du Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ;

procéder au traitement des demandes soumises au programme intitulé « Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres » aux volets 1 et 2 et assurer la mise en œuvre du processus d'évaluation et d'attribution qui s'y rattache;

organiser la tenue des comités et défrayer les coûts en vertu de sa politique de remboursement d'honoraires des membres de comités de sélection, telle que présentée à l'annexe 1;

autoriser les projets recommandés par le comité de sélection;

produire les lettres d'annonce qui seront cosignées par la CRÉ, le FJM et le CALQ, émettre les chèques aux bénéficiaires et effectuer le suivi des projets sélectionnés dans le cadre du programme intitulé « Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres » : volets 1 et 2;

tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables aux volets 1 et 2 de l'Entente et remettre les rapports au comité de suivi;

fournir aux partenaires, au terme de chaque inscription, une reddition de compte sur les sommes gérées dans le cadre de l'Entente;

déléguer un représentant au comité de suivi de l'Entente;

participer à l'évaluation annuelle de l'Entente et à celle préalable au renouvellement de celle-ci.

LE FORUM JEUNESSE MAURICIE s'engage à :

réserver, sous réserve des crédits disponibles, une somme de 120 000 \$ sur trois ans, répartie comme suit :

<u>Volet 1</u>	<u>Volet 2</u>	<u>Exercice financier</u>
20 000 \$	20 000 \$	2007-2008
20 000 \$	20 000 \$	2008-2009
20 000 \$	20 000 \$	2009-2010

verser au CALQ, aux dates d'inscription établies par le comité de suivi de l'Entente, les engagements annuels de 40 000 \$ pour la mise en œuvre des volets 1 et 2;

verser au CCCM, sous réserve des crédits disponibles, une somme de 30 000 \$ sur trois ans, affectée au volet 3 et répartie comme suit :

<u>Volet 3</u>	<u>Exercice financier</u>
12 500 \$	2007-2008
10 000 \$	2008-2009
7 500 \$	2009-2010

autoriser les projets recommandés par le comité de sélection en s'assurant que les obligations du FRIJM sont respectées dans le versement de l'aide octroyée aux volets 1 et 2 du programme Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres;

déléguer un représentant au comité de suivi de l'Entente;

participer à l'évaluation annuelle de l'Entente et à celle préalable au renouvellement de celle-ci.

LE CONSEIL DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DE LA MAURICIE s'engage à :

affecter les ressources financières décrites à l'article 4.3.3, des ressources humaines et des services techniques, pour la réalisation des objectifs du volet 3 et faire rapport des activités réalisées au terme de chaque exercice financier;

déposer au FJM un plan d'action assurant l'atteinte des objectifs du volet 3 en lien avec l'article 5.3.3;

soumettre, au besoin, des candidatures pour le comité de sélection;

déléguer un représentant au comité de suivi de l'Entente;

participer à l'évaluation annuelle de l'Entente et à celle préalable au renouvellement de celle-ci.

LA MINISTRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE s'engage à :

assurer le suivi de l'Entente;

déléguer un représentant au comité de suivi de l'Entente;

participer à l'évaluation annuelle de l'Entente et à celle préalable au renouvellement de celle-ci.

LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS s'engage à :

assurer le suivi de l'Entente;

assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'Entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;

déléguer un représentant au comité de suivi de l'Entente;

participer à l'évaluation annuelle de l'Entente et à celle préalable au renouvellement de celle-ci.

1) Entente spécifique sur la mobilisation régionale pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes estriens**OBJET**

Mise en œuvre d'un plan d'action concerté et soutenu par une équipe spéciale d'intervention déployée sur le territoire de l'Estrie.

Ce plan vise à mobiliser les estriennes et les estriens pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes.

DURÉE

5 ans

Ressources financières affectées
2 289 500 \$

ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES**ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS :**

Sous réserve des obligations de la CRÉ quant à la gestion du Fonds de développement régional, administrer les conditions de l'entente spécifique ainsi que les sommes mises à sa disposition dans le cadre de cette entente;

Confirmer la participation financière de tous les partenaires, tel que défini à l'article 6;
Déléguer un représentant au comité de gestion, tel que prévu à l'article 9;

Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables au fonctionnement de l'entente ainsi qu'à la réalisation de projets et transmettre ses états financiers vérifiés aux membres du comité de gestion;

Fournir sur demande tous les comptes, les dossiers ou les documents de toute nature, relatifs à l'entente, à toute personne autorisée par les SIGNATAIRES afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en faire des copies;

Dans le cadre de ses activités, participer à la réalisation des objectifs de la présente Entente en affectant à la réalisation de projets prévus par cette entente une somme de 125 000 \$ sur cinq ans, à raison de 25 000 \$ par année pour les années 2006-2007 à 2010-2011, sous réserve de la disponibilité des crédits,

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DE LA CRÉ :

- conformément aux normes du Fonds de développement régional (FDR) un montant de 500 000 \$ sur une période de cinq ans, soit un montant de 100 000 \$ par an;
- conformément aux normes du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), volet Action Jeunesse structurante, un montant de 100 000 \$ par année pour trois ans.

Ces montants sont réservés pour le financement des projets et des activités qui lui ont été recommandés par le comité de gestion. La CRÉ peut autoriser les projets et les activités retenus conformément aux règles qui la gouvernent notamment celles qui concernent sa gestion du FDR;

Présider le comité de gestion de l'entente spécifique;

Assurer la participation des représentants du Forum Jeunesse au comité de gestion de l'Entente ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi de l'Entente;

Participer à l'évaluation annuelle de l'Entente, et le cas échéant, à celle préalable à son renouvellement.

ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, conditionnellement à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires et à leur disponibilité, une somme de 375 000 \$ sur cinq ans, à raison de 75 000 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Déléguer un représentant au comité de gestion;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle ainsi que des locaux et des équipements;

Apporter un soutien particulier à la collecte et à la disponibilité des données statistiques sur la persévérance scolaire et la diplomation;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION :

Soutenir financièrement la réalisation du « Plan 2006-2011 de mobilisation et d'action pour contrer le décrochage et augmenter la qualification et la diplomation des jeunes estriens » en réservant 25 000 \$/an pour une période minimale de trois ans afin de soutenir la réalisation de projets qui s'inscrivent dans le prolongement et en complémentarité avec la mission du MDEIE, dans la mesure où les projets et les demandes de subvention afférentes répondent aux directives et normes du Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles;

Mettre à contribution, le cas échéant, le Programme de soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et technologie dans la mesure où les projets et les demandes de subvention afférentes répondent aux directives et aux normes du programme;

Mettre à contribution, le cas échéant, le Programme de soutien à la valorisation et au transfert dans la mesure où les projets et les demandes de subvention afférentes répondent aux directives et aux normes du programme;

Contribuer aux succès auprès des entreprises en fournissant à l'équipe d'intervention spéciale un soutien technique et professionnel par la Direction régionale de l'Estrie et les autres directions concernées;

Déléguer un représentant au comité de gestion;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

Engagements du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec)

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, conditionnellement à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires et à leur disponibilité, une somme de 125 000 \$ sur cinq ans, à raison de 25 000 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, pour la réalisation d'activités précises convenues en début de chacune des années de l'Entente;

Déléguer un représentant au comité de gestion;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, conditionnellement à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires et à leur disponibilité, une somme de 25 000 \$ en 2006-2007;

Considérer la possibilité de contribuer en 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Déléguer un représentant au comité de gestion;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS :

Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique;

Présenter à la Conférence administrative régionale de l'Estrie (CAR-E), dans le cadre de son mandat de concertation et de coordination interministérielles, l'état de situation de l'Entente et y déposer le bilan annuel produit par le comité de gestion de l'entente spécifique;

Apporter son soutien technique à la mise en œuvre de l'Entente en fonction des décisions du comité de gestion de l'Entente.

ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 125 000 \$ sur cinq ans, à raison de 25 000 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Déléguer un représentant au comité de gestion;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE :

Dans le cadre de ses activités, participer à la réalisation des objectifs de la présente Entente en affectant à la réalisation de projets prévus par cette entente une somme de 125 000 \$ sur cinq ans, à raison de 25 000 \$ par année pour les années 2006-2007 à 2010-2011, sous réserve de la disponibilité des crédits;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS :

Dans le cadre de ses activités, participer à la réalisation des objectifs de la présente Entente en affectant à la réalisation de projets prévus par cette Entente une somme de 125 000 \$ sur cinq ans, à raison de 25 000 \$ par année pour les années 2006-2007 à 2010-2011, sous réserve de la disponibilité des crédits;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS

Dans le cadre de ses activités, participer à la réalisation des objectifs de la présente Entente en affectant à la réalisation de projets prévus par cette Entente une somme de 125 000 \$ sur cinq ans, à raison de 25 000 \$ par année pour les années 2006-2007 à 2010-2011, sous réserve de la disponibilité des crédits;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherché.

ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 105 000 \$ sur cinq ans, à raison de 21 000 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Déléguer un représentant au comité de gestion

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU CÉGEP DE SHERBROOKE :

Dans le cadre de ses activités, participer à la réalisation des objectifs de la présente Entente en affectant à la réalisation de projets prévus par cette Entente une somme de 60 000 \$ sur cinq ans, à raison de 12 000 \$ par année pour les années 2006-2007 à 2010-2011, sous réserve de la disponibilité des crédits;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITÉ BISHOP'S :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 25 000 \$ sur cinq ans, à raison de 5 000 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE L'ESTRIE (CSN) :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 9 000 \$ sur trois ans, à raison de 3 000 \$ par année, en 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010;

Déléguer un représentant au comité de gestion;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ESTRIE

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 3 000 \$ sur trois ans, à raison de 1 000 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009;

Déléguer un représentant au comité de gestion;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU COLLÈGE CHAMPLAIN :

Dans le cadre de ses activités, participer à la réalisation des objectifs de la présente Entente en affectant à la réalisation de projets prévus par cette Entente une somme de 9 500 \$ sur cinq ans, à raison de 1 900 \$ par année pour les années 2006-2007 à 2010-2011, sous réserve de la disponibilité des crédits;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU SÉMINAIRE DE SHERBROOKE :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 7 625 \$ sur cinq ans, à raison de 1 525 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DES ARBRISSEAUX :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 4 125 \$ sur cinq ans, à raison de 825 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DE L'ÉCOLE PLEIN SOLEIL :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 4 125 \$ sur cinq ans, à raison de 825 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU COLLÈGE MONT-SAINTE-ANNE :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 4 125 \$ sur cinq ans, à raison de 825 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU COLLÈGE DU SACRÉ-CŒUR :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 4 125 \$ sur cinq ans, à raison de 825 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU COLLÈGE FRANÇOIS-DELAPLACE :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 4 125 \$ sur cinq ans, à raison de 825 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU COLLÈGE MONT NOTRE-DAME :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 4 125 \$ sur cinq ans, à raison de 825 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU COLLÈGE NOTRE-DAME DES SERVITES :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 4 125 \$ sur cinq ans, à raison de 825 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU COLLÈGE RIVIER

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 4 125 \$ sur cinq ans, à raison de 825 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE BROMPTONVILLE

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 4 125 \$ sur cinq ans, à raison de 825 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DU SÉMINAIRE SALÉSIEN :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 4 125 \$ sur cinq ans, à raison de 825 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

ENGAGEMENTS DE L'ÉCOLE D'ADMINISTRATION DE SECRÉTARIAT ET D'INFORMATIQUE DE SHERBROOKE :

Verser dans un compte réservé à cette fin par la CSS, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 4 125 \$ sur cinq ans, à raison de 825 \$ par année, en 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Soutenir la TECIÉ dans la production annuelle d'un rapport d'évaluation et de résultats, un rapport d'activités et la programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherchés.

2) Entente spécifique pour une eau propre en Estrie

OBJET

Améliorer les connaissances sur les différentes caractéristiques de chacun des plans d'eau des associations ainsi que sur leur bassin versant immédiat;

Éduquer et sensibiliser les associations et les utilisateurs de l'eau à l'aide de moyens interactifs et de campagnes de sensibilisation;

Amener les associations et les communautés locales à poser des gestes concrets pour la protection de l'eau.

DURÉE

2 ans

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

406 000 \$

ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES

Le RAPPEL (Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François) s'engage à :

Affecter, à même son budget, pour la réalisation de cette Entente, un montant de 202 000 \$:

1. 116 000 \$ pour la première année;
2. 86 000 \$ pour la deuxième année.

Mettre en œuvre l'entente spécifique en vue de l'atteinte des objectifs contenus dans l'article 2, et ce, en conformité avec les lois et les règlements en vigueur au Québec;

Utiliser les sommes qui lui sont versées pour la réalisation des objectifs de l'entente;

Confirmer la participation financière de tous les partenaires, tel que défini à l'article 11;

Produire annuellement et remettre aux SIGNATAIRES un rapport d'évaluation selon les indicateurs ciblés à l'article 2.3, un rapport d'activités et une programmation annuelle détaillée des activités comportant les objectifs et l'impact recherché;

Déléguer un représentant au comité de gestion, tel que prévu à l'article 12;

Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables au fonctionnement de l'Entente ainsi qu'à la réalisation de projets et transmettre ses états financiers vérifiés aux membres du comité de gestion;

Fournir sur demande tous les comptes, les dossiers ou les documents de toute nature, relatifs à l'Entente, à toute personne autorisée par les SIGNATAIRES afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en faire des copies.

Le MAMR s'engage à :

Sous réserve de l'adoption des crédits budgétaires nécessaires par l'Assemblée nationale, mettre à la disposition du RAPPEL une enveloppe de 44 000 \$ provenant du Fonds conjoncturel de développement (FCD) pour la réalisation du programme S.A.G.E (Schéma d'action global de l'eau);

Verser au RAPPEL la somme de 37 000 \$ en 2006-2007 et 7 000 \$ en 2007-2008;

Déléguer un représentant au comité de gestion de l'Entente, tel que prévu à l'article 12;

Présenter à la Conférence administrative régionale de l'Estrie (CAR-E), dans le cadre de son mandat de concertation et de coordination interministérielles, l'état de situation de l'entente et y déposer le bilan annuel produit par le comité de gestion de l'entente;

Apporter son soutien technique à la mise en œuvre de l'Entente en fonction des décisions du comité de gestion de l'Entente.

Le MAPAQ s'engage à :

Verser au RAPPEL, conditionnellement à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires et à leur disponibilité, une somme de 10 000 \$ sur deux ans, à raison de 5 000 \$ par année, en 2006-2007 et en 2007-2008;

Déléguer un représentant au comité de gestion, tel que prévu à l'article 12;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Apporter un soutien à la réalisation de l'Entente selon ses disponibilités, notamment pour les activités de concertation et pour les activités de communication lorsque requis.

Le MTQ s'engage à :

Verser au RAPPEL, conditionnellement à l'adoption par l'Assemblée nationale des crédits budgétaires nécessaires et à leur disponibilité, une somme de 20 000 \$ sur deux ans, à raison de 10 000 \$ par année, en 2006-2007 et en 2007-2008.

Déléguer un représentant au comité de gestion, tel que prévu à l'article 12;

Fournir au besoin, et selon les disponibilités, de l'aide technique et professionnelle;

Apporter un soutien à la réalisation de l'Entente selon ses disponibilités, notamment pour les activités de concertation et pour les activités de communication lorsque requis.

La CRÉ s'engage à :

Verser au RAPPEL, conformément aux normes du Fonds de développement régional (FDR) la somme de 130 000 \$ sur deux ans à raison de 75 000 \$ pour l'année financière 2006-2007 et 55 000 \$ pour l'année financière 2007-2008.

Déléguer un représentant au comité de gestion, tel que prévu à l'article 12;

Apporter un soutien à la réalisation de l'entente spécifique selon les disponibilités de la CRÉ, notamment pour les activités de concertation et pour les activités de communication lorsque requis;

Présider le comité de gestion de l'Entente;

MONTREAL

Aucune entente spécifique n'a été signée dans la région de Montréal en 2007-2008.

OUTAOUAIS

Aucune entente spécifique n'a été signée dans la région de l'Outaouais en 2007-2008.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

1) Entente de partenariat en tourisme

OBJET DE L'ENTENTE

La présente Entente a pour objet d'associer les partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux à la réalisation de priorités régionales de développement de l'offre touristique en vue de maximiser l'apport de l'industrie touristique à l'économie de la région touristique de l'Abitibi-Témiscamingue. Plus particulièrement, elle a pour objet de définir les engagements des parties et les modalités entourant le soutien à des projets permettant de développer l'offre touristique dans la région touristique de l'Abitibi-Témiscamingue.

Objectifs de l'entente spécifique :

Les partenaires conviennent de travailler en étroite collaboration, dans le respect de leurs mandats respectifs, en vue de renouveler l'offre touristique en région, en fonction des priorités de la planification régionale de Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

Les projets soutenus seront de nature régionale et posséderont un caractère structurant contribuant à renouveler l'offre touristique. Ils comportent l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

- Renforcer le pouvoir attractif des produits touristiques en émergence et de la destination;
- Stimuler l'achalandage touristique dans la région par l'augmentation du nombre de touristes en provenance de la région, du Québec et de l'extérieur du Québec;
- Susciter la rétention des visiteurs dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et augmenter les nuitées;
- Atténuer les écarts de la saisonnalité;
- Augmenter le niveau de qualité de l'offre touristique, la complémentarité et la pérennité des produits, des services et des infrastructures;
- Améliorer l'exportabilité de l'offre touristique;
- Engendrer des impacts économiques significatifs pour le maintien et la création d'emplois;
- Encourager et promouvoir des pratiques de gestion privilégiant un tourisme durable et responsable;
- Favoriser le développement des six produits d'appel retenus dans le Plan stratégique de développement de Tourisme Abitibi-Témiscamingue;
- Favoriser les projets soumis par les entreprises souscrivant à la Démarche Qualité Tourisme et promouvoir les initiatives visant l'atteinte de normes de qualité dans leur secteur d'intervention respectif.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente Entente prend effet à la date de signature des parties, soit le 18 décembre 2007 et aura une durée de 5 ans (18 décembre 2012). Elle restera néanmoins en vigueur jusqu'à la date où les obligations des parties seront complétées à l'égard des projets retenus.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Organismes	2007-2008 (\$)	2008-2009 (\$)	2009-2010 (\$)	2010-2011 (\$)	2011-2012 (\$)	Total (\$)
Ministère du Tourisme	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	500 000 \$
Tourisme Abitibi-émiscamingue	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	500 000 \$
CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	500 000 \$
Grand total	300 000 \$	1 500 000 \$				

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Engagements du Ministère du Tourisme

Aux fins de la présente entente, le Ministère du Tourisme s'engage à :

- Participer financièrement à l'Entente et au soutien de projets, sous réserve de la disponibilité des crédits;
- Approuver le cadre de gestion de l'Entente, tel que prévu à l'article 7;
- Soutenir Tourisme Abitibi-Témiscamingue dans l'analyse des projets déposés et produire des avis sectoriels au besoin;
- Participer aux travaux du Comité de gestion;
- Procéder à l'analyse de conformité des projets recommandés par le Comité de gestion au ministre;
- Procéder au suivi des déboursés relativement aux projets pour lesquels le ministère du Tourisme participe financièrement.

Engagements de Tourisme Abitibi-Témiscamingue

Aux fins de la présente entente, Tourisme Abitibi-Témiscamingue s'engage à :

- Participer financièrement à l'Entente et au soutien des projets;
- Approuver le cadre de gestion de l'Entente, tel que prévu à l'article 7;
- Recevoir et procéder à l'analyse préliminaire des demandes et émettre des avis écrits sur les projets soumis;
- Transmettre les avis au Comité de gestion;
- Coprésider le Comité de gestion avec la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue et y participer tout en étant responsable de l'administration, du secrétariat et du soutien professionnel;
- Procéder au suivi des déboursés relativement aux projets pour lesquels Tourisme Abitibi-Témiscamingue participe financièrement.

Engagements du Ministère des Affaires municipales et des Régions

Aux fins de la présente entente, le Ministère des Affaires municipales et des Régions s'engage à :

- Participer aux travaux du Comité de gestion;
- Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'Entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;
- Déléguer un représentant au Comité de gestion;
- Informer la Conférence administrative régionale du suivi de l'Entente;
- Contribuer à la réalisation de l'objet de l'Entente dans le respect de ses mandats et politiques.

Engagements de la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue

Aux fins de la présente entente, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue s'engage à :

- Participer financièrement à l'Entente et au soutien des projets;
- Approuver le cadre de gestion de l'Entente, tel que prévu à l'article 7;
- Participer aux travaux du Comité de gestion;
- Mettre à profit l'Expertise existante à la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue pour soutenir Tourisme Abitibi-Témiscamingue dans l'analyse des dossiers;
- Procéder à l'analyse de conformité des projets recommandés par le Comité de gestion à la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Procéder au suivi des déboursés relativement aux projets pour lesquels la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue participe financièrement.

CÔTE-NORD

1) Entente spécifique sur un mécanisme de consultation des populations régionales dans le cadre des négociations avec les Innus 2006-2008

OBJET DE L'ENTENTE

Cette entente a pour objet de définir un partenariat entre la Conférence régionale des élus, le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et la ministre des Affaires municipales et des Régions, en vue de mettre en place un mécanisme d'information et de consultation permettant à la population de la Côte-Nord de contribuer aux négociations entre le gouvernement du Québec et les Innus. Elle détermine le rôle et les responsabilités des parties.

Buts de l'entente spécifique :

Informar la population quant aux enjeux et au déroulement des négociations;
Consulter les intervenants de la Côte-Nord sur les éléments en négociation et rapporter les commentaires, recommandations, suggestions à l'équipe de négociation du gouvernement du Québec afin de s'assurer de la prise en compte, dans la mesure du possible, des particularités et des intérêts de la population de la Côte-Nord.

DURÉE DE L'ENTENTE

Du 1 avril 2006 au 31 mars 2008

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2006-2007	2007-2008	
SAA	92 000	92 000	184 000
CRE	15 000	15 000	30 000
Totaux	107 000	107 000	214 000

ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES

1.	Engagements du SAA:	
	Aux fins de la présente entente, le SAA s'engage à :	
	1.1	Favoriser la contribution des intervenants de la Côte-Nord aux négociations avec les Innus
	1.2	S'assurer, avec la CRÉ, que les modalités nécessaires à cette participation au processus de négociation et d'information seront implantées de manière adéquates
	1.3	Désigner un délégué régional ayant pour mandat d'assurer l'interface entre la population de la Côte-Nord et le représentant des régions
	1.4	Associer la CRÉ à tous les aspects de la réalisation de ses engagements dans le cadre des objectifs poursuivis par l'entente
	1.5	Contribuer au budget de coordination se rapportant au mandat relié à l'entente, dans une proportion de 85 %, pour un montant maximal de 184 000 \$ pour la durée de l'entente, conditionnellement à une implication financière de la CRÉ, conformément aux modalités de versement et au tableau des contributions financières présenté à l'article 7, pour les années financières 2006-2007 et 2007-2008
	1.6	Participer à l'évaluation de l'entente
2.	Engagements du MAMR :	
	Aux fins de la présente entente, le MAMR s'engage à :	
	2.1	soutenir les partenaires dans leurs actions visant l'atteinte des objectifs de l'entente
	2.2	assurer, au besoin, la concertation interministérielle permettant l'atteinte des objectifs de l'entente

	2.3	mettre à contribution la Conférence administrative régionale, pour favoriser l'harmonisation interministérielle et mettre à profit l'expertise des ministères et organismes gouvernementaux qui en sont membres, afin de faciliter l'atteinte des objectifs de l'entente
	2.4	participer à l'évaluation de l'entente
3.	Engagements de la Conférence régionale des élus :	
	3.1	créer un poste de coordonnateur sous sa supervision, en vue de réaliser l'objet de l'entente
	3.2	collaborer, avec le délégué régional, avec le représentant des régions et avec le SAA en vue de favoriser l'atteinte des objectifs de l'entente
	3.3	collaborer à la mise en place de mécanismes d'échange d'information et de consultation sur les éléments en négociation avec la population de la Côte-Nord
	3.4	donner, le cas échéant, des avis au gouvernement du Québec sur le processus de négociation et sur le contenu des négociations, notamment des avis concernant les enjeux jugés délicats ou potentiellement conflictuels entre la population innue et celle de la Côte-Nord
	3.5	contribuer au budget de coordination se rapportant à l'objet de l'entente, dans une proportion de 15 %, pour une valeur maximale de 30 000 \$ pour la durée de l'entente conformément aux normes et règles de gestion applicables au FDR, aux modalités de versement et au tableau des contributions financières présentés à l'article 7, pour les années 2006-2007 et 2007-2008
	3.6	participer à l'évaluation de l'entente

2) Entente spécifique 2006-2009 sur le développement et la consolidation des organismes de formation spécialisée (préparatoire ou de loisir) en arts de la Côte-Nord

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente associe la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la ministre des Affaires municipales et des Régions et la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables, afin de réaliser des priorités de développement et consolider des organismes de formation spécialisée (préparatoire ou de loisir) en arts de la Côte-Nord. Elle détermine le rôle et les responsabilités des parties.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

À la suite de diverses activités de concertation, notamment une rencontre réunissant les 12 organismes de formation spécialisée (préparatoire ou de loisir) en arts de la scène tenue le 29 novembre 2006 à Baie-Comeau, les signataires de l'entente conviennent de travailler en étroite collaboration à l'atteinte des objectifs suivants :

Mettre en place des moyens visant à favoriser la rétention de la main-d'œuvre en formation spécialisée (préparatoire ou de loisir) en arts

Mettre en place des moyens visant à faciliter le recrutement de la main-d'œuvre en formation spécialisée (préparatoire ou de loisir) en arts

Développer des outils communs visant la consolidation et l'autonomie à long terme du secteur des organismes de formation spécialisée (préparatoire ou de loisir) en arts

DURÉE DE L'ENTENTE

Du 16 octobre 2007 au 16 octobre 2010

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2006-2007	2007-2008	
MCCCF	45 000		45 000
CRE		45 000	45 000
Totaux	45 000	45 000	90 000

ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES

1.	Engagements du MCCCF:	
	Aux fins de la présente entente, le MCCCF s'engage à :	
1.1	Contribuer à la réalisation de l'objet de l'entente dans le respect de ses mandats et politiques	
1.2	Participer aux travaux du suivi prévu à l'article 6.1.1 et à tout comité découlant de la présente entente	
1.3	Conformément à la lettre d'engagement du 28 mars 2007, verser la somme de quarante-cinq (45 000 \$) pour la mise en œuvre de la présente entente à la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord. Tel que le prévoit la lettre d'engagement, cette contribution financière est répartie de la façon suivante : 45 000 \$ à même les crédits 2006-2007	
2.	Engagements du MAMR :	
	Aux fins de la présente entente, le MAMR s'engage à :	
2.1	Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional	
2.2	Participer aux travaux du comité de suivi prévu à l'article 6.1.1 et, au besoin, à tout comité découlant de la présente entente	
2.3	Offrir la possibilité à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et à la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord de faire état de l'avancement de l'entente auprès de la Conférence administrative régionale	
3.	Engagements de la Conférence régionale des élus :	
3.1	Contribuer, par ses actions et ses projets, à l'atteinte des objectifs énoncés dans la présente entente, dans le respect des orientations régionales en matière de développement et conformément aux normes du FDR	
3.2	Participer au comité de suivi prévu à l'article 6.1.1, et à tout comité découlant de la présente entente	
3.3	Affecter, à la réalisation des objectifs prévus dans le Plan d'action, un montant de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$) dont quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) provenant du Fonds de développement régional et quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) correspondant à la subvention versée par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	
3.4	Déposer à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, au nom de l'ensemble des partenaires de l'entente, un bilan de l'utilisation des sommes prévues à l'entente	

NORD-DU-QUÉBEC

Aucune entente spécifique n'a été signée dans la région du Nord-du-Québec en 2007-2008.

1) Entente spécifique pour le développement dynamique du secteur agroalimentaire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

BUT DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet la concrétisation du partenariat gouvernement-région visant, dans une perspective de régionalisation, à soutenir le développement du secteur agroalimentaire à l'échelle du territoire.

Elle précise les engagements du MDEIE, du MAPAQ, du MAMR et de la CRÉ-GIM pour la réalisation d'actions visant à atteindre des objectifs renforçant le développement de l'agroalimentaire en région.

PORTÉE DE L'ENTENTE

Cette entente couvre le territoire de la région administrative de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Elle se veut l'expression d'une volonté commune des signataires de contribuer au soutien du secteur agroalimentaire, par la mise en commun de ressources financières et humaines pour :

la mise en place d'un programme régional de développement de l'agroalimentaire avec des mesures d'intervention adaptées;

la création du Fonds régional de développement de l'agroalimentaire, compte spécifique de la CRÉ-GIM dans lequel les sommes provenant du MAMR, du MAPAQ et de la CRÉ-GIM sont déposées aux fins de l'entente;

l'attribution, à même les programmes existants du MDEIE, d'un montant consacré au secteur agroalimentaire.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Objectifs généraux de l'entente

La mesure a pour objet d'offrir un soutien financier pour le développement et la consolidation des entreprises, l'acquisition et le transfert technologiques, ainsi qu'à l'établissement et à la réalisation d'initiatives locales mettant en valeur le territoire et les potentiels agricoles en région.

Elle assure la pérennité des entreprises et des activités agricoles de la région et elle constitue un levier nécessaire à la mise en œuvre de l'exercice de planification stratégique à l'égard du secteur agroalimentaire de la région. De plus, elle contribue à l'occupation dynamique du territoire.

Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, l'entente poursuit les objectifs suivants :

- soutenir la croissance des entreprises du secteur agroalimentaire engagées dans des voies de marché montrant un potentiel de rentabilité;
- soutenir la réalisation de projets d'essais et expérimentations, de démonstrations à la ferme et d'activités de transfert de compétences afin d'accroître les connaissances et le savoir-faire en région et de faciliter l'intégration de nouvelles productions ou de nouvelles façons de faire dans les entreprises;
- soutenir les modes alternatifs d'établissement en agriculture;
- soutenir les projets mettant en valeur le potentiel agricole d'une localité et permettant d'accroître ou de diversifier les activités agricoles ou de développer les fonctions complémentaires de l'agriculture en tenant compte des besoins des communautés locales et régionales;

- soutenir les projets de transformation comportant des intrants régionaux ou favorisant le développement des entreprises agricoles;
- soutenir les initiatives permettant de développer l'agrotourisme et le tourisme gourmand;
- offrir une approche globale d'accompagnement dans laquelle l'entreprise devra effectuer un diagnostic et élaborer un plan d'affaires.

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

De façon générale, les signataires s'engagent à collaborer à la mise en œuvre de l'entente spécifique ainsi qu'à faciliter la mise en place et la gestion des mesures qu'elle comporte. De plus, ils s'engagent à mettre à la disposition des parties les ressources techniques et professionnelles nécessaires au suivi des projets de la présente entente. Les engagements particuliers des signataires sont décrits ci-dessous.

LE MAMR S'ENGAGE :

- sous réserve de la disponibilité des crédits, à verser à la CRÉ-GIM un montant maximum de 870 000 \$ à raison de 290 000 \$ annuellement, à partir de l'année financière 2007-2008;
- à participer aux travaux du comité de mise en œuvre et de gestion de l'entente.

LE MAPAQ S'ENGAGE :

- à verser annuellement à la CRÉ-GIM un montant de 250 000 \$, à partir de l'année financière 2007-2008, sous réserve de l'adoption des crédits nécessaires par l'Assemblée nationale du Québec et de leur disponibilité;
- à participer aux travaux du comité de mise en œuvre et de gestion de l'entente;
- à gérer et à administrer le Programme régional de développement de l'agroalimentaire (PRDA).

LA CRÉ-GIM S'ENGAGE :

- sous réserve de la disponibilité des crédits dans le Fonds de développement régional, à verser un montant maximum de 510 000 \$ conformément à ses règles de gestion et à utiliser ce montant en fonction des modalités du PRDA approuvées par le Conseil du trésor à raison de 170 000 \$ annuellement pour la durée de l'entente, et ce, dès sa signature;
- à participer aux travaux du comité de mise en œuvre et de gestion de l'entente;
- à administrer le FRDA.

LE MDEIE S'ENGAGE :

- à réserver, un montant de 210 000 \$ réparti sur trois ans provenant du Programme d'aide aux entreprises (PAE), du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) ou de tout autre programme du MDEIE. Ce montant pourra être versé pour le financement de projets agroalimentaires sous réserve du respect du cadre normatif de ces programmes, de l'adoption des crédits nécessaires par l'Assemblée nationale du Québec et de leur disponibilité;
- à participer aux travaux du comité de mise en œuvre et de gestion de l'entente, notamment en fournissant une expertise pour l'analyse des projets.

CONTRIBUTION DES PARTENAIRES ASSOCIÉS

De façon générale, les partenaires associés collaboreront à la mise en œuvre de l'entente. De plus, la FADQ participera au comité de gestion.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L'ENTENTE

L'entente se concrétise par la mise sur pied d'un programme régional de développement de l'agroalimentaire qui inclut la constitution d'un fonds régional de développement. Ce

programme sera appuyé par les programmes du MDEIE au moyen d'une enveloppe financière réservée au secteur agroalimentaire.

Programme régional de développement de l'agroalimentaire (PRDA)

Le programme dont copie est jointe à la présente sera composé de quatre volets d'aide ayant des fins précises :

- le développement et la consolidation des entreprises en agroalimentaire et la production de produits de créneaux;
- l'innovation, l'expérimentation et le développement d'expertise;
- le soutien de la relève et l'appui à l'établissement des entreprises agricoles et agroalimentaires;
- des initiatives locales de mise en valeur du territoire et des activités agricoles.

Les entreprises agricoles, les entreprises agroalimentaires et les regroupements composent les clientèles admissibles.

Fonds régional de développement de l'agroalimentaire (FRDA)

Ce fonds est constitué de sommes allouées par le MAMR, le MAPAQ et la CRÉ-GIM. Il est administré par la CRÉ-GIM selon des modalités administratives à convenir avec le comité de mise en œuvre.

Les sommes affectées à ce fonds sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Ministère ou organisme	Année financière				Total
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
MAMR		290 000 \$	290 000 \$	290 000 \$	870 000 \$
MAPAQ		250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	750 000 \$
CRÉ-GIM	170 000 \$	170 000 \$	170 000 \$		510 000 \$
Total FRDA	170 000 \$	710 000 \$	710 000 \$	540 000 \$	2 130 000 \$

Un montant correspondant à un maximum de 3 % du FRDA pourra être conservé par la CRÉ afin de payer ses dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, le montant réservé par le MDEIE pour le financement de projets concourant à la réalisation de l'entente pourra être versé selon la répartition prévue dans le tableau ci-dessous.

MDEIE		70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	210 000 \$
Total global	170 000 \$	780 000 \$	780 000 \$	610 000 \$	2 340 000 \$

Programme d'aide du MDEIE

Les entreprises du secteur agroalimentaire pourront bénéficier du Programme d'aide aux entreprises (PAE), du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) ou de tout autre programme du Ministère conformément à la répartition prévue dans le tableau ci haut et selon les disponibilités budgétaires attribuées à la direction régionale du MDEIE dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

1) ADDENDA à l'Entente spécifique portant sur l'expérimentation d'un modèle de gestion intégrée du cerf de Virginie sur le territoire de la Chaudière-Appalaches

OBJET DE L'ENTENTE

Le présent addenda modifie l'Entente spécifique conclue le 25 mars 2004 afin de la prolonger pour une période supplémentaire d'un an, soit du 25 mars 2007 au 31 mars 2008. Cette prolongation a pour but d'assurer la production d'un bilan complet découlant de la mesure du degré d'atteinte des différentes cibles préalablement fixées ainsi que l'évaluation des opportunités d'exportabilité du modèle expérimenté dans le cadre de l'Entente spécifique.

ENGAGEMENTS ADDITIONNELS DES PARTIES

Les parties conviennent de poursuivre l'Entente spécifique et de reconduire les engagements qui y sont mentionnés.

Les parties s'engagent également à soutenir :

- La finalisation de cinq projets du plan d'action 2006-2007 nécessitant des actions au-delà de l'Entente spécifique triennale en cours dont l'échéance était prévue pour le 25 mars 2007 soit :
 1. Le rapport sur l'accidentologie 2006 et le traitement des données de 2007;
 2. Le résultat de l'enquête socio-économique et l'analyse des fichiers administratifs et des simulations;
 3. Le bilan sur les actions visant à contrer le nourrissage des cerfs et sur les interventions menées auprès des instances municipales;
 4. Le bilan sur l'impact de la signalisation expérimentale et;
 5. Le rapport sur l'expérimentation de répulsifs pour contrer la déprédation par le cerf.
- L'obtention des données disponibles requises à la production du bilan global et final de l'Entente spécifique ;
- La préparation du bilan de l'Entente spécifique, étape incluant l'analyse et l'interprétation des résultats obtenus au cours de la période 2004-2007, la formulation des recommandations destinées aux organismes signataires, l'analyse de l'efficacité des opérations administratives et la conceptualisation du modèle de gestion intégrée proprement dit ;
- Le transfert des activités dont la destinée sera confiée à des organismes du milieu ;
- Le développement d'une stratégie de communication et l'annonce publique des résultats obtenus ;
- La publication du bilan et la coordination des opérations pour la conclusion de l'Entente spécifique;
- La mise en place de mécanismes permettant de poursuivre l'Entente spécifique et d'évaluer l'intérêt et la pertinence de l'exporter dans d'autres régions du Québec.

COÛT ET FINANCEMENT DE LA PROLOGATION DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE

La répartition des engagements financiers faisant l'objet de cet Addenda a été définie au prorata de la contribution initiale des organismes signataires de l'Entente spécifique, à l'exception de Faune Québec.

ORGANISMES	NATURE DES ENGAGEMENTS	2007-2008
Faune Québec (MRNF)	Financiers et non-financiers	26 000 \$
Forêt Québec (MRNF)	Financiers et non-financiers	26 000 \$
Fondation de la faune du Québec (FFQ)	Financiers et non-financiers	16 000 \$
Ministère des Transports (MTQ)	Financiers et non-financiers	18 000 \$
MRC de L'Amiante	Financiers et non-financiers	5 000 \$
CRÉ de la Chaudière-Appalaches	Financiers et non-financiers	34 000 \$
Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)	Non-financiers	-
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière	Non-financiers	-
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Non-financiers	-
TOTAL		125 000 \$

DURÉE

Cet addenda est conclu pour une année; il prend effet le 25 mars 2007 et se termine le 31 mars 2008

2) Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la Chaudière-Appalaches

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de favoriser la concrétisation et la consolidation d'initiatives d'économie sociale dans la région de la Chaudière-Appalaches.

ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DES PARTIES

ENGAGEMENTS DU MAMR :

Aux fins de la présente entente, le MAMR s'engage à :

Reconnaître cette entente comme un outil permettant de concrétiser les priorités régionales de développement identifiées dans le Plan stratégique régional 2002-2007 adopté par le CRCD de Chaudière-Appalaches, le 6 juin 2002, reconduit à la CRÉ de la Chaudière-Appalaches et actualisé le 7 octobre 2005;

Contribuer à la réalisation de l'objet de l'entente dans le respect de ses mandats et politiques;

Mandater un représentant au sein du comité de gestion ainsi qu'au sein des sous-comités liés à la réalisation des actions prévues à l'entente, le cas échéant;

Assurer la promotion de l'entente et sa diffusion au sein de la Conférence administrative régionale (CAR);

Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional.

ENGAGEMENTS DU MESS :

Aux fins de la présente entente, le MESS s'engage à :

Mandater un représentant au sein du comité de gestion lié à la réalisation des actions prévues à l'entente;

Assurer la promotion de l'entente et sa diffusion au sein des instances régionales;

Soutenir financièrement la réalisation des activités pour un montant total et maximal de 74 903 \$ provenant du Fonds de développement du marché du travail, et ce, pour la durée de l'entente. Ledit montant sera versé, en tout ou en partie, au mandataire désigné, et ce, sur acceptation de projets répondant notamment aux activités suivantes :

- Portrait et retombées de l'économie sociale incluant l'estimation des besoins de développement des compétences des gestionnaires et du personnel;
- Améliorer les compétences des gestionnaires et du personnel œuvrant dans les entreprises d'économie sociale;
- Soutenir la réalisation des activités de l'entente en participant financièrement à la coordination régionale.

ENGAGEMENTS DU MINISTRE :

Aux fins de la présente entente, le MINISTRE s'engage à :

Collaborer avec les partenaires régionaux à la promotion et à la réalisation de l'entente;

Promouvoir et diffuser cette entente au sein du gouvernement du Québec.

ENGAGEMENTS DE LA CRÉ :

Aux fins de la présente entente, la CRÉ s'engage à :

Mandater un représentant au sein du comité de gestion lié à la réalisation des actions prévues à l'entente;

Favoriser la concertation régionale tout au long de l'entente, notamment en tenant informés les membres de ses différents groupes-conseils;

Assurer la promotion de l'entente et sa diffusion au sein des instances régionales;

Verser au mandataire délégué à l'article 4.5.1, conformément aux règles et normes établis, un montant total et maximal de 180 000 \$, soit 60 000 \$ par année, pendant trois ans, du Fonds de développement régional « FDR – Volet Ententes spécifiques » au développement de l'économie sociale dans la région de la Chaudière-Appalaches visant ainsi l'atteinte des objectifs, pour la durée de l'entente, tels que présentés au point 2.

ENGAGEMENTS DE LA TRÉS :

Aux fins de la présente entente, la TRÉS s'engage à :

Agir à titre de mandataire de la présente entente;

Assurer la coordination générale de la mise en œuvre de l'entente en assurant le suivi des activités des cinq volets de l'entente citées dans la partie 2.2;

Organiser conjointement avec la CRÉ les rencontres du comité de gestion;

Présider les rencontres du comité de gestion de l'entente et en assurer le secrétariat;

Produire annuellement un rapport d'activité démontrant l'atteinte des objectifs d'intervention;

Informers périodiquement le comité de gestion de son plan d'action visant la pérennité et l'autofinancement de ses activités.

ENGAGEMENTS DE LA CDRQA :

ATTENDU que la CDRQA a le mandat du gouvernement du Québec et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité de promouvoir la coopération et concerter les coopératives de la région de la Chaudière-Appalaches, d'offrir des services techniques aux promoteurs de nouvelles coopératives et d'offrir des services d'accompagnement et de suivi spécialisés aux coopératives existantes;

Aux fins de la présente entente, la CDRQA s'engage à :

Harmoniser ses actions dans la région de la Chaudière-Appalaches avec les priorités de l'entente dans le respect de sa mission, de ses mandats et de ses politiques;

Rendre disponibles ses ressources humaines pour la promotion de la coopération auprès des jeunes, la concertation des coopératives ainsi que le développement et la consolidation d'entreprises coopératives pour une durée de trois ans, financées à même les crédits prévus à l'entente avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité et le MDEIE et l'entente du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, le tout en lien avec la réalisation de ladite entente spécifique et conditionnel à l'obtention de ses crédits;

Mandater un représentant de la CDRQA au sein du comité de gestion lié à la réalisation des actions prévues à l'entente;

Rendre disponibles ses ressources humaines et financières pour soutenir les jeunes dans le développement d'initiatives d'économie sociale, notamment la promotion de la coopération par l'entremise de trois programmes (Ensemble vers la réussite, Jeune Coop et coopératives jeunesse de services) et en

respect avec l'entente du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse équivalant à 50 000 \$ par année, soit 150 000 \$ pour trois ans.

ENGAGEMENTS DU FJRCA :

ATTENDU qu'à travers le sondage réalisé par le comité jeunesse du Chantier de l'économie sociale dans le cadre de la saison de l'économie sociale 2006, les données démontrent que :

- 94 % des jeunes de 35 ans et moins sondés se disent très attachés aux valeurs véhiculées par l'économie sociale (solidarité, démocratie, développement durable, prise en charge individuelle et collective);
- 62 % de ces mêmes jeunes poursuivent des activités en lien direct avec l'économie sociale par choix personnel;
- 76,6 % d'entre eux comptent poursuivre leur carrière en économie sociale;
- 87 % des répondants considèrent important ou très important de développer des outils d'information sur l'économie sociale destinés aux jeunes et d'inclure l'économie sociale en tant que modèle de gestion participative et démocratique dans la formation scolaire lorsqu'on aborde le cas des entreprises.

ATTENDU que les entrepreneurs sociaux de moins de 35 ans comptent pour 21,6 % de l'ensemble du Canada;

Aux fins de la présente entente, le FJRCA s'engage à :

Mandater un représentant au sein du comité de gestion lié à la réalisation des actions prévues à l'entente;

Favoriser la concertation régionale tout au long de l'entente;

Assurer la promotion de l'entente et sa diffusion à travers ses outils de communication;

Verser au mandataire désigné à l'article 4.5.1 un montant total et maximal de 80 000 \$, réparti sur les trois ans de la durée de l'entente, du « Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) – Volet Action jeunesse structurante (AJS) » au développement de l'économie sociale dans la région de la Chaudière-Appalaches, visant ainsi l'atteinte des objectifs, tels que présentés au point 2 et qu'une attention particulière sera apportée dans les actions entreprises afin de rejoindre et de sensibiliser les jeunes de moins de 35 ans à l'économie sociale.

ENGAGEMENTS DES COMMISSIONS SCOLAIRES :

Aux fins de la présente entente, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique et au contenu des programmes de formation dont elles ont la responsabilité d'application, les COMMISSIONS SCOLAIRES s'engagent à :

Mandater un représentant au sein du comité de gestion lié à la réalisation des actions prévues à l'entente;

Assurer la promotion de l'entente et sa diffusion à travers ses outils de communication;

Affecter un montant total et maximal de 69 000 \$ par le biais du programme « Lancement d'entreprises ».

ENGAGEMENTS DES CLD :

Aux fins de la présente entente, les CLD s'engagent à :

Mandater un représentant au sein du comité de gestion lié à la réalisation des actions prévues à l'entente;

Collaborer et inciter ses membres à collaborer avec les partenaires locaux et régionaux à la réalisation de l'objet de l'entente;

Assurer la promotion de l'entente et sa diffusion à travers ses outils de communication et inciter ses membres à faire de même;

Affecter un montant total et maximal de 10 000 \$, réparti sur les trois ans de la durée de l'entente, afin de soutenir les entreprises d'économie sociale dans l'amélioration des compétences de leurs administrateurs, gestionnaires et employés.

ENGAGEMENTS DES CDC :

Aux fins de la présente entente, les CDC s'engagent à :

Mandater un représentant au sein du comité de gestion lié à la réalisation des actions prévues à l'entente;

Assurer la promotion de l'entente et sa diffusion à travers ses outils de communication;

Favoriser la concertation locale et régionale tout au long de l'entente.

LAVAL

Aucune entente spécifique n'a été signée dans la région de Laval en 2007-2008.

1-) Entente spécifique de régionalisation en matière de développement social dans Lanaudière**OBJET DE L'ENTENTE**

La présente entente permet de préciser les engagements du gouvernement et des partenaires régionaux dans la poursuite de la mise en œuvre d'un plan d'action régional en matière de développement social dans le but d'assurer l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes de Lanaudière.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE

Soutenir la concertation locale et régionale et la collaboration intersectorielle afin de favoriser l'émergence et la diversification des actions, impliquant une participation active des institutions, des organismes, des citoyens et des citoyennes;

promouvoir et sensibiliser la population et les décideurs au développement social;

soutenir le développement social de chacun des territoires des MRC de la région;

poursuivre l'analyse sociale et documenter la région afin d'avoir une meilleure compréhension et d'outiller le milieu sur des problématiques en développement social;

poursuivre les travaux entamés lors de la précédente entente spécifique en développement social en lien avec les priorités notamment : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la sécurité alimentaire, le logement social et l'habitation ainsi que l'innovation sociale;

au besoin, initier des actions en fonction de priorités émergentes;

bénéficier d'un fonds de développement social pour supporter des projets locaux et régionaux en lien avec le plan d'action de l'entente.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et sera d'une durée de trois ans (2006-2009), conditionnellement aux budgets disponibles. Elle n'est pas sujette à reconduction tacite. Au cours de la dernière année de l'entente, les parties conviendront, s'il y a lieu, des modalités de son renouvellement.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Ventilation des coûts liés à l'enveloppe « Projets » en développement social

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
CRÉ Lanaudière (FDR)	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	180 000 \$
Projets locaux	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	120 000 \$
Projets régionaux				
Total	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$

Ventilation des coûts reliés au fonctionnement, aux ressources techniques et aux activités

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
MESS	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
ASSS	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	105 000 \$
Desjardins	4 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	10 000 \$
CSSSSL	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	75 000 \$
CSSSNL	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	75 000 \$
SHQ	25 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	45 000 \$
Total	164 000 \$	148 000 \$	148 000 \$	460 000 \$

ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES

ENGAGEMENTS CONJOINTS

Favoriser des consensus régionaux relatifs au bien-être de la population de Lanaudière et à la réalisation des objectifs de la présente entente;

participer à l'élaboration du plan d'action de la présente entente et contribuer à sa réalisation;

participer aux travaux du comité de coordination de l'entente tel que stipulé à l'article 7.2;

participer à la promotion et à la diffusion des documents, des formations, des recherches, des services et des activités offerts dans le cadre de la présente entente;

affecter exclusivement les montants investis dans cette entente à la poursuite des objectifs visés à l'article 2.

ENGAGEMENT DU MESS

LE MESS S'ENGAGE À :

Impliquer les centres locaux d'emploi (CLE) dans les concertations locales;

agir comme leader auprès des instances gouvernementales sur les questions de développement social;

réserver pour les trois prochaines années, à l'intérieur de ses programmes et mesures, dans le respect de sa mission, ses mandats et politiques une enveloppe financière de l'ordre de 150 000 \$, dédiée au support et à l'accompagnement de la TABLE, ceci sous réserve de ses disponibilités financières. Ce montant est réparti sur les trois prochaines années financières de l'entente, soit :

50 000 \$ pour 2006-2007;

50 000 \$ pour 2007-2008;

50 000 \$ pour 2008-2009;

effectuer les versements des montants tel que prévu à l'article 4.1 de la présente entente.

ENGAGEMENT DU MAMR

LE MAMR S'ENGAGE À :

Soutenir les partenaires dans leurs actions visant l'atteinte des objectifs de la présente entente;

favoriser auprès de la Conférence administrative régionale Lanaudière, la diffusion de l'information se rapportant à la présente entente;

assurer la coordination interministérielle nécessaire au sein de la CRÉ sur le développement social.

ENGAGEMENT DE LA CRÉ

DANS LE CADRE DE SA MISSION, LA CRÉ S'ENGAGE À :

Favoriser l'implication et la participation de ses membres et de ses partenaires dans la dynamique du développement social;

reconnaître la TABLE comme organisme consultatif en matière de développement social auprès de la Conférence régionale des élus(es);

concerter, sensibiliser et mobiliser les forces vives du milieu et continuer à faire la promotion du développement social dans une approche multisectorielle et territoriale;

représenter les intérêts régionaux et les suivis au niveau national et établir des concertations interrégionales en lien avec la TABLE;

affecter au Fonds de développement social, conformément aux normes et aux règles de gestion du Fonds de développement régional, un montant total de 300 000 \$, à raison d'une somme de 100 000 \$ par année, soit 40 000 \$ pour soutenir des projets régionaux et 60 000 \$ pour soutenir des projets locaux, pour une période de trois ans;

coordonner les activités du comité de coordination de l'entente;

assurer le suivi administratif et la gestion du fonds de développement social de l'entente spécifique.

ENGAGEMENT DE LA TABLE

LA TABLE S'ENGAGE À :

Établir, en collaboration avec le comité de coordination, les plans d'action triennal et annuel, définir clairement les attentes opérationnelles s'y rattachant et prendre le leadership des activités;

soutenir le développement social et participer à la veille dans les territoires des MRC de la région;

mobiliser, concerter, sensibiliser et outiller les forces vives du milieu afin d'harmoniser les actions et de développer des consensus régionaux autour des priorités régionales en développement social;

s'assurer que les actions découlant de la TABLE génèrent des impacts auprès de la population;

assurer les suivis régionaux en matière de développement social au niveau interrégional et national, en collaboration avec la CRÉ;

réaliser un bilan annuel des actions accomplies par la TABLE en lien avec le plan d'action de l'entente, en se dotant d'outils d'évaluation et en faire rapport au comité de coordination.

ENGAGEMENT DE L'AGENCE

L'AGENCE S'ENGAGE À :

Soutenir la TABLE pour la réalisation de ses mandats;

promouvoir l'implication de tous les acteurs avec qui elle a des liens directs ou indirects;

participer au développement d'outils statistiques ou d'évaluation et d'analyse des facteurs permettant une meilleure compréhension des problématiques de développement social;

réserver pour les trois prochaines années une enveloppe financière distincte, dédiée au fonctionnement de la TABLE de l'ordre de 105 000 \$, afin d'appuyer la réalisation de l'entente. Ce montant est réparti sur les trois années financières de l'entente, soit :

35 000 \$ pour 2006-2007;

35 000 \$ pour 2007-2008;

35 000 \$ pour 2008-2009;

effectuer les versements des montants tel que prévu à l'article 4.1 de la présente entente.

ENGAGEMENT DU CSSSSL

LE CSSSSL S'ENGAGE À :

Soutenir la TABLE pour la réalisation de ses mandats;

promouvoir l'implication de tous les acteurs avec qui elle a des liens directs ou indirects;

réserver pour les trois prochaines années une enveloppe financière distincte, dédiée au fonctionnement de la TABLE de l'ordre de 75 000 \$ afin d'appuyer la réalisation de l'entente. Ce montant est réparti sur les trois prochaines années financières de l'entente, soit :

25 000 \$ pour 2006-2007;

25 000 \$ pour 2007-2008;

25 000 \$ pour 2008-2009;

effectuer les versements des montants tel que prévu à l'article 4.1 de la présente entente.

ENGAGEMENT DU CSSSNL

LE CSSSNL S'ENGAGE À :

Soutenir la TABLE pour la réalisation de ses mandats;

promouvoir l'implication de tous les acteurs avec qui elle a des liens directs ou indirects;

réserver pour les trois prochaines années une enveloppe financière distincte, dédiée au fonctionnement de la TABLE de l'ordre de 75 000 \$ en ressources techniques et/ou en argent afin d'appuyer la réalisation de l'entente. Ce montant est réparti sur les trois prochaines années financières de l'entente, soit :

25 000 \$ pour 2006-2007;

25 000 \$ pour 2007-2008;

25 000 \$ pour 2008-2009;

effectuer les versements des montants en argent tel que prévu à l'article 4.1 de la présente entente et dégager une ressource et la mettre au service de la TABLE pour la réalisation d'activités reliées à l'entente, lorsque le soutien est sous forme de ressources techniques.

ENGAGEMENT DE LA SHQ

LA SHQ S'ENGAGE À :

Contribuer à la première année financière de l'entente 2006-2007, par l'allocation d'une aide financière de l'ordre de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux organismes communautaires de la SHQ, « volet soutien aux projets ponctuels ». Ce montant est réparti comme suit :

10 000 \$ pour le projet « Fonds de développement du logement social »;

15 000 \$ pour le projet « Coopérative de solidarité de services en rénovation »;

sous réserve de la disponibilité de ses crédits et de l'évaluation annuelle, réserver une enveloppe financière distincte, dédiée au fonctionnement de la TABLE de l'ordre de 20 000 \$ afin d'appuyer la réalisation de l'entente. Ce montant est réparti sur les deux dernières années financières de l'entente, soit :

10 000 \$ pour 2007-2008;

10 000 \$ pour 2008-2009;

effectuer les versements des montants tel que prévu à l'article 4.1 de la présente entente.

ENGAGEMENT DE DESJARDINS

DESJARDINS S'ENGAGE À :

Réserver pour les trois prochaines années une enveloppe financière distincte, dédiée au fonctionnement de la TABLE de l'ordre de 10 000 \$ afin d'appuyer la réalisation de l'entente. Ce montant est réparti sur les trois prochaines années financières de l'entente, soit :

4 000 \$ pour 2006-2007;

3 000 \$ pour 2007-2008;

3 000 \$ pour 2008-2009;

effectuer les versements des montants tel que prévu à l'article 4.1 de la présente entente.

LAURENTIDES

1) Entente spécifique portant sur le développement de l'industrie agroalimentaire de la région des Laurentides

OBJET DE L'ENTENTE

La présente Entente établit les responsabilités des parties quant au soutien des projets structurants et durables pour l'industrie agroalimentaire de la région des Laurentides, en misant sur une plus grande synergie entre les acteurs de la filière agroalimentaire régionale.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente Entente spécifique entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et sera d'une durée de trois ans, soit les années financières 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Partenaires	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
CRÉ Laurentides		156 975 \$	156 975 \$	313 950 \$
MAPAQ	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
MDEIE	100 000 \$	100 000 \$	50 000 \$	250 000 \$
MESS	17 500 \$	45 000 \$	45 000 \$	107 500 \$
Total	217 500 \$	401 975 \$	351 975 \$	971 450 \$
DEC *	117 949 \$	163 040 \$	38 250 \$	319 239 \$

* Bien que non partie à l'Entente, Développement économique Canada (DEC) versera directement les sommes mentionnées au Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel, au Centre de coordination en innovation agroalimentaire des Laurentides et à la Table de concertation agroalimentaire des Laurentides.

ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES

La CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DES LAURENTIDES s'engage à :

- verser, sous réserve de la disponibilité des crédits, à la mise en œuvre de l'Entente spécifique jusqu'à concurrence d'une somme totale de 313 950 \$ sur deux ans, pour le financement des activités de fonctionnement et de réalisation de projets dans le cadre de la présente Entente, de la façon suivante :
 - a) un montant de 156 975 \$ au cours de l'année financière 2007-2008;
 - b) un montant de 156 975 \$ au cours de l'année financière 2008-2009.
- s'assurer de la maximisation de l'effet de levier que représente l'investissement de sommes provenant du Fonds de développement régional (FDR) dans le secteur agroalimentaire;
- présider les travaux du comité de gestion de l'Entente spécifique.

Le MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ) s'engage à :

- verser, sous réserve de la disponibilité des crédits et de l'évaluation annuelle, à la mise en œuvre de l'Entente spécifique jusqu'à concurrence d'une somme totale de 300 000 \$ sur trois ans :
 - a) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2006-2007;
 - b) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2007-2008;
 - c) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2008-2009.

Le MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (MDEIE) s'engage à :

- verser, sous réserve de la disponibilité des crédits et de l'évaluation annuelle, et ce, en conformité avec le cadre normatif des programmes du MDEIE, une somme totale de 250 000 \$ sur trois ans destinée à la mise en œuvre de l'entente spécifique selon les prévisions de déboursés suivantes :
 - a) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2006-2007;
 - b) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2007-2008;
 - c) un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2008-2009.

Le MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS) s'engage à :

- verser, sous réserve de la disponibilité des crédits et de l'évaluation annuelle, à la mise en œuvre de l'Entente spécifique jusqu'à concurrence d'une somme totale de 107 500 \$ sur trois ans :
 - a) un montant de 17 500 \$ au cours de l'année financière 2006-2007;
 - b) un montant de 45 000 \$ au cours de l'année financière 2007-2008;
 - c) un montant de 45 000 \$ au cours de l'année financière 2008-2009.

Le MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) s'engage à :

- assurer la coordination et l'harmonisation interministérielles pour la mise en œuvre de l'Entente spécifique.

Le CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL (CRPMT) RÉGION LAURENTIDES s'engage à :

- assurer la concordance entre les objectifs de la présente Entente et le Plan d'action régional d'Emploi-Québec Laurentides.

La TABLE DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DES LAURENTIDES (TCAL) s'engage à :

- mettre en valeur toute son expertise dans le soutien technique et professionnel de l'Entente ainsi que dans l'analyse des projets.

2) Entente spécifique portant sur le développement des arts et de la culture dans la région des Laurentides

OBJET DE L'ENTENTE

La présente Entente a pour objet de définir la contribution de chaque partenaire signataire à la réalisation de projets et d'initiatives visant le développement des arts et de la culture dans une perspective qui soit adaptée aux particularités de la région des Laurentides.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente Entente spécifique entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et sera d'une durée de trois ans, soit les années financières 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Partenaires	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
CRÉ Laurentides		75 000 \$	75 000 \$	150 000 \$
MCCCF	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
MESS	14 700 \$	65 500 \$	69 800 \$	150 000 \$
FORUM		75 000 \$	75 000 \$	150 000 \$
Total	114 700 \$	315 500 \$	319 800 \$	750 000 \$

* Chaque versement d'aide financière provenant du gouvernement du Québec est conditionnel à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires et à leur disponibilité.

ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES

ENGAGEMENTS DE LA CRÉ DES LAURENTIDES :

- verser pour les années financières 2007-2008 et 2008-2009, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme totalisant 150 000 \$, à raison de 75 000 \$ par année;
- recevoir et établir l'admissibilité des projets provenant des organismes culturels professionnels en accord avec les normes et programmes applicables dont les normes du FDR;
- faire approuver, par son conseil d'administration, les projets recommandés par le comité de suivi et financés par le FDR;
- effectuer les déboursés directement aux promoteurs des projets recommandés par le comité de suivi de l'Entente et selon le plan de financement établi;
- administrer les sommes qui lui sont confiées par le MCCCF et le FORUM selon les directives du comité de suivi.

ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE :

- verser, conformément à la lettre d'engagement signée par la ministre de la Culture et des Communications et de la Condition féminine le 28 mars 2007, pour les années financières 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009, dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat et sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme totalisant 300 000 \$, à raison de 100 000 \$ par année;
- effectuer les déboursés annuels de 100 000 \$ directement à la CRÉ des Laurentides.

ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, PAR SON AGENCE EMPLOI-QUÉBEC AINSI QUE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL RÉGION LAURENTIDES :

- verser pour les années financières 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme totalisant 150 000 \$, à raison de 14 700 \$ déjà versée pour 2006-2007, 65 500 \$ pour 2007-2008 et 69 800 \$ pour 2008-2009;
- effectuer les déboursés directement aux promoteurs des projets recommandés par le comité de suivi de l'Entente et selon le plan de financement établi.

ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS :

- assurer la coordination et l'harmonisation interministérielles pour la mise en œuvre de l'Entente.

ENGAGEMENTS DU FORUM JEUNESSE DES LAURENTIDES :

- verser pour les années 2007-2008 et 2008-2009, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme totalisant 150 000 \$, à raison de 75 000 \$ par année;
- favoriser les projets structurants qui consolident les organismes culturels voués au soutien de la relève artistique professionnelle;
- effectuer les déboursés annuels de 75 000 \$ directement à la CRÉ des Laurentides.

1) Entente spécifique en matière d'immigration (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent)

OBJET DE LA PRÉSENTE ENTENTE

La présente entente a pour objet de :

contribuer au développement économique sur le territoire de la CRÉ par l'apport au sein des entreprises d'une main-d'œuvre qualifiée issue de l'immigration;

contribuer à combler compte tenu du vieillissement de la population et de la faible natalité, les besoins de main-d'œuvre en croissance sur le territoire de la CRÉ par le biais de l'intégration au marché du travail de nouveaux arrivants;

d'assurer l'intégration culturelle, sociale et professionnelle des personnes immigrantes, leur rétention sur le territoire de la CRÉ et le développement de relations interculturelles harmonieuses avec la société d'accueil;

favoriser la concertation des partenaires socioéconomiques du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en vue d'assurer l'établissement durable d'un plus grand nombre d'immigrants pouvant contribuer à son développement économique, social et culturel.

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA PRÉSENTE ENTENTE

Modalités de versement des contributions financières

Partenaires	Année 1 2007-2008	Année 2 2008-2009	Année 3 2009-2010	<u>Total</u>
MICC	55 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	195 000 \$
CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	90 000 \$
<u>Sous-total</u>	85 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	285 000 \$

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SOUS LA RESPONSABILITÉ D'AUTRES SIGNATAIRES :

Partenaires	Année 1 2007-2008	Année 2 2008-2009	Année 3 2009-2010	<u>Total</u>
Emploi-Québec	± 25 000 \$	± 25 000 \$	± 25 000 \$	75 000 \$ (minimum)
MDEIE	nil	15 000 \$	15 000 \$	30 000 \$
<u>Sous-total</u>	± 25 000 \$	± 40 000 \$	± 40 000 \$	105 000 \$ (minimum)

<u>Total</u>	± 110 000 \$	± 140 000 \$	± 140 000 \$	390 000 \$ (minimum)
---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------------------

DURÉE DE LA PRÉSENTE ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES (27 août 2007)** et prend fin le 30 juin 2010.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

LES PARTIES S'ENGAGENT À :

mettre en place un comité de gestion de la présente entente composé respectivement d'un représentant de la **MICC**, de la **MAMR**, du **MDEIE**, d'**Emploi-Québec** et de la **CRÉ**;

confier au comité de gestion les mandats suivants :

superviser la mise en œuvre de la présente entente;

assurer le suivi financier et administratif de la présente entente;

mobiliser les signataires et les autres partenaires autour de la consultation et de l'élaboration du plan d'action à définir pour le territoire de la **CRÉ**;

favoriser une meilleure articulation et une adaptation des actions des divers partenaires qui contribuent à l'attraction de l'immigration, à l'établissement et à l'intégration de personnes immigrantes sur le territoire de la **CRÉ**, et effectuer des recommandations à cet effet;

participer à l'identification de projets variés et complémentaires ou susciter le dépôt de projets susceptibles de contribuer aux objectifs de la présente entente et du plan d'action défini pour le territoire de la **CRÉ**;

analyser la pertinence des projets déposés et, le cas échéant, recommander à la **CRÉ**, à **Emploi-Québec** et au **MDEIE** d'affecter les sommes nécessaires au financement des projets et actions convenues, en respectant les cadres normatifs liés aux enveloppes consenties par les signataires, notamment en ce qui concerne le Programme régional d'intégration (PRI), le Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles (PARCI), le Fonds de développement régional (FDR) et le Programme de soutien aux partenariat et aux filières industrielles. Ces cadres normatifs apparaissent à l'annexe A jointe à la présente entente;

établir un cadre d'évaluation de la présente entente comprenant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de mesure de l'atteinte des objectifs;

déposer aux signataires un état de situation vers le mois de décembre de chaque année, lequel portera sur l'avancement des travaux du comité de gestion, sur les projets issus de la présente entente et sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente;

déposer aux signataires un rapport annuel vers le mois d'août de chaque année portant sur la réalisation des activités prévues au plan d'action annuel et sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre la présente entente;

déposer aux signataires un rapport final un mois suivant la date de fin de la présente entente portant sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente;

s'assurer du respect des modalités et obligations telles que définies à la présente entente;

s'adjoindre, au besoin, des représentants d'autres partenaires interpellés dans la mise en œuvre et la réalisation de certaines des actions prévues au plan de travail annuel;

constituer, au besoin, des sous-comités de travail pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à la présente entente.

ENGAGEMENTS DU MICC

LE MICC S'ENGAGE À :

sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale des crédits budgétaires nécessaires, mettre à la disposition de la CRÉ une enveloppe maximale de cent quatre-vingt-quinze mille dollars (195 000 \$) sur trois ans, soit une enveloppe de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$) la première année et de soixante-dix mille (70 000 \$) pour les deux années subséquentes conformément aux modalités d'application de la présente entente présentées au point 10 et en respectant les cadres normatifs tels qu'ils apparaissent en annexe A;

verser à la CRÉ la contribution financière annuelle selon les modalités suivantes :

Pour la première année de la présente entente :

un premier versement de 50 % dans les trente jours de la signature de l'entente;

un deuxième versement de 50 % dans les trente jours suivant le dépôt de l'état de situation et de l'analyse prospective de l'immigration prévus à l'article 2.1.

Pour la deuxième année de la présente entente :

la contribution annuelle maximale de la MICC sera revue à la suite du dépôt du rapport annuel et du rapport de l'utilisation des sommes allouées prévus à l'article 3.2.9. Après examen des justifications fournies par la CRÉ et le comité de gestion de la présente entente, la MICC se réserve le droit de déduire totalement ou partiellement de sa contribution annuelle les sommes non utilisées de l'année précédente;

un premier versement annuel de 50 % de la contribution annuelle révisée à l'article 4.2.3, dans les trente jours du dépôt du rapport annuel de l'année précédente prévu à l'article 3.2.9;

un deuxième versement de 50 % de la contribution annuelle révisée à l'article 4.2.3, dans les trente jours du dépôt de l'état de situation à mi-année prévu à l'article 3.2.8.

Pour la troisième année de la présente entente :

la contribution annuelle maximale de la MICC sera revue à la suite du dépôt du rapport annuel et du rapport de l'utilisation des sommes allouées prévus à l'article 3.2.9. Après examen des justifications fournies par la CRÉ et le comité de gestion de la présente entente, la MICC se réserve le droit de déduire totalement ou partiellement de sa contribution annuelle les sommes non utilisées de l'année précédente;

un premier versement annuel de 50 % de la contribution annuelle révisée à l'article 4.2.6, dans les trente jours du dépôt du rapport annuel de l'année précédente prévu à l'article 3.2.9;

un deuxième versement annuel de 40 % de la contribution annuelle révisée à l'article 4.2.6, dans les trente jours du dépôt de l'état de situation à mi-année prévu à l'article 3.2.8;

un troisième versement de 10 % de la contribution annuelle révisée à l'article 4.2.6, dans les trente jours de l'acceptation par la MICC du rapport final de la présente entente prévu à l'article 3.2.10;

participer aux travaux du comité de gestion de la présente entente défini à l'article 3.1.

ENGAGEMENTS DU MDEIE

Le MDEIE s'engage à :

sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale des crédits budgétaires nécessaires, et dans le respect de ses politiques, mesures, programmes et services et de façon prioritaire en lien avec les créneaux d'excellence de la Montérégie, participer au

financement des projets qui seront soumis dans le cadre de la présente entente, dans la mesure où ceux-ci contribueront au développement économique régional et seront complémentaires à la mission du MDEIE. Cette participation financière en regard de l'objectif 2.4, ne pourra excéder une somme de 15 000 \$ par année financière, à compter de la deuxième année d'application conformément aux modalités d'application de la présente entente présentées au point 10;

maintenir et améliorer les services-conseils qu'il offre actuellement aux entreprises du territoire en matière d'innovation et d'embauche de spécialistes pour le développement des marchés extérieurs, en mettant notamment à contribution des personnes issues de l'immigration;

verser l'aide financière à l'organisme chargé de la réalisation du projet retenu en vertu du Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles;

participer aux travaux du comité de gestion de la présente entente défini à l'article 3.1.

ENGAGEMENTS D'EMPLOI-QUÉBEC

Emploi-Québec s'engage à :

Sous réserve de ses disponibilités budgétaires et dans le respect de ses politiques, mesures, programmes et services, **Emploi-Québec** s'engage à contribuer financièrement au financement de la présente entente pour une somme minimale totale de 75 000 \$, conformément aux modalités d'application de la présente entente présentées au point 10. Cette contribution sera répartie de la façon suivante :

un montant de 25 000 \$ pour le financement de l'état de situation et de l'analyse prospective portant sur la situation des immigrants sur le territoire de la CRÉ;

un montant minimal de 50 000 \$ pour la participation aux projets qui seront soumis dans le cadre de la présente entente, dans la mesure où ceux-ci constitueront des ajouts pertinents à son offre de service existante;

les déboursés seront faits directement auprès de l'organisme qui réalisera l'état de situation et l'analyse prospective portant sur la situation des immigrants sur le territoire de la CRÉ et auprès des promoteurs des projets qui auront été retenus, et le montant de ces déboursés correspondra à la décision qu'aura prise **Emploi-Québec** à cet égard;

maintenir et améliorer, s'il y a lieu, les services qu'elle offre actuellement aux personnes immigrantes en matière d'emploi, via ses centres locaux d'emploi, comme pour l'ensemble des autres clientèles desservies (ex. : service de placement en ligne, information sur le marché du travail, ententes de services avec des ressources spécialisées, aide à la recherche d'emploi, soutien à la formation). En 2004-2005, c'est environ 0,5 M\$ qu'elle consacrait en nouveaux engagements budgétaires pour intervenir auprès des personnes immigrantes sur le territoire de la CRÉ, soit 3 % du total de ses nouveaux engagements sur ce territoire (5 M\$ pour l'ensemble de la Montérégie et 10 % de ses nouveaux engagements);

participer à la mise en œuvre du Plan d'action du territoire de la CRÉ en matière d'immigration et d'intégration;

participer aux travaux du comité de gestion de la présente entente défini à l'article 3.1;

fournir aux partenaires de la présente entente les informations sur le marché du travail nécessaires à sa mise en œuvre et participer aux travaux du comité de suivi de la présente entente;

faire état du suivi de la présente entente auprès du CRPMT de la Montérégie.

ENGAGEMENTS DU MAMR

La **MAMR** s'engage à :

favoriser la collaboration des ministères et organismes du gouvernement pour la mise en œuvre de la présente entente;

participer aux travaux du comité de gestion de la présente entente défini à l'article 3.1.

ENGAGEMENTS DE LA CRÉ

La **CRÉ** s'engage à :

contribuer annuellement à raison de trente mille dollars (30 000 \$) à la mise en œuvre de la présente entente pour un total de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$) conformément aux règles qui la régissent concernant la gestion des sommes provenant du FDR et aux modalités d'application de la présente entente présentées au point 10;

administrer les sommes versées par la **MICC**, conformément aux cadres normatifs du Programme régional d'intégration (PRI) et du Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles (PARCI) joints en annexe A, tels qu'ils se lisent au moment où ils s'appliquent, et retourner à cette dernière toute somme non engagée à l'échéance de la présente entente;

être un interlocuteur et un collaborateur privilégié auprès de la **MICC** pour la région;

intégrer la dimension de l'immigration dans l'élaboration de son plan de développement quinquennal;

agir à titre de gestionnaire de la présente entente et pour ce faire, coordonner et soutenir le comité de gestion établi conformément à l'article 3.1 de la présente entente, notamment pour la production des rapports prévus aux articles 3.2.8, 3.2.9 et 3.2.10;

participer aux travaux du comité de gestion de la présente entente défini à l'article 3.1;

mettre à la disposition du comité de gestion de la présente entente toutes les analyses et les recherches disponibles à la **CRÉ** et nécessaires à la réalisation des objectifs de la présente entente;

déposer, à la satisfaction des signataires, un rapport final portant sur la réalisation de la présente entente et un rapport financier portant sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente, selon les indications fournies par les partenaires;

conserver, pour fins de vérification, les comptes ou factures accompagnés des pièces justificatives reliées aux activités et projets;

retourner à la **MICC** et, le cas échéant, aux autres partenaires visés toute somme non utilisée à l'échéance finale prévue dans le cadre de la présente entente;

tenir les livres et les registres appropriés de toutes les opérations relatives aux engagements et paiements effectués dans le cadre de la présente entente;

fournir, selon la forme et les modalités exigées, tout document et renseignement que la **MICC**, la **MAMR**, le **MDEIE** ou **Emploi-Québec** jugent utile d'obtenir dans le cadre de l'application de la présente entente;

respecter les règles qui régissent son statut corporatif et utiliser les règles d'une saine gestion démocratique.

ENGAGEMENTS DU CRPMT

Le **CRPMT** s'engage à :

appuyer **Emploi-Québec** dans sa participation à la mise en œuvre de la présente entente;

considérer la situation particulière des personnes immigrantes dans le développement des stratégies et objectifs mis en œuvre par **Emploi-Québec** pour contribuer à un meilleur équilibre entre la demande et l'offre de main-d'œuvre en Montérégie.

2-) Entente spécifique sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent)

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet :

- 1.1 D'associer les **PARTIES** en vue de favoriser la concertation et la coordination des moyens au profit d'un développement agricole et agroalimentaire générateur d'emplois, harmonieux et dans une perspective de développement durable;
- 1.2 De préciser les engagements et responsabilités des **PARTIES**.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES** (10 octobre 2007) et est applicable à la période du 1er avril 2007 jusqu'au 31 mars 2010.

Les engagements financiers s'établissent selon le tableau suivant :

Année budgétaire	MAPAQ	CRÉ	Total
2007-2008	75 000 \$	75 000 \$	150 000 \$
2008-2009	50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$
2009-2010	50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$
Total des 3 ans	175 000 \$	175 000 \$	350 000 \$

Le **MAPAQ** et la **CRÉ** conviennent de leur volonté d'allouer chacun d'eux une somme additionnelle de 25 000 \$ pour chacune des années budgétaires 2008-2009 et 2009-2010, aux fins de supporter, avec d'éventuels partenaires, la mise en œuvre des projets issus de la planification stratégique de la Table bioalimentaire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les **PARTIES** s'engagent à :

Participer à la réalisation des objectifs de la présente entente;

Participer activement à la mise en place et aux activités de la table de concertation;

Affecter exclusivement les montants investis dans l'entente à la poursuite des objectifs visés;

Participer au comité de suivi et de l'évaluation de l'entente.

ENGAGEMENTS DU MAPAQ

Le **MAPAQ** s'engage à :

Apporter son soutien à la mise en place d'une table de concertation du secteur agricole et agroalimentaire;

Participer financièrement au fonctionnement, aux activités et projets de la table de concertation, pour un montant de 175 000 \$ sur la durée de l'entente, sous réserve de l'article 7;

Effectuer les versements à la **CRÉ** de ces montants, tel que décrit à l'article 7.2 de la présente entente.

ENGAGEMENTS DU MAMR

Le **MAMR** s'engage à :

Apporter son soutien à la **CRÉ** dans la mise en place de la table de concertation;

Informar la Conférence administrative régionale (CAR) du suivi de l'entente;

Déléguer un représentant au comité de suivi et d'évaluation de l'entente.

ENGAGEMENTS DE LA CRÉ

La **CRÉ** s'engage à :

Mettre en place une table de concertation du secteur agricole et agroalimentaire;

Participer financièrement au fonctionnement, aux activités et projets de la table de concertation en affectant, conformément aux normes applicables du Fonds de développement régional un montant de 175 000 \$, et ce, selon les modalités prévues à l'article 7;

Assurer le suivi administratif de l'entente;

Coordonner le comité de suivi et d'évaluation de l'entente et y déléguer un représentant.

CENTRE-DU-QUÉBEC

1) Entente spécifique sur la régionalisation du secteur agroalimentaire 2007-2010

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente porte sur les modalités et les conditions rattachées à la participation financière des partenaires afin de favoriser la consolidation et le développement de l'industrie agricole et agroalimentaire sur le territoire du Centre-du-Québec en mettant des ressources humaines, financières et matérielles à la disposition de ce secteur d'activité.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les parties s'entendent pour accorder une aide financière dans le but de soutenir les objectifs inscrits dans le *Plan quinquennal de développement des secteurs agricole et agroalimentaire du Centre-du-Québec 2007-2012* en conformité avec leur mission respective.

DURÉE DE L'ENTENTE

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Organisme	2007-2008 (\$)	2008-2009 (\$)	2009-2010 (\$)	Total (\$)
MAPAQ	100 000	100 000	100 000	300 000
MESS	180 000	180 000	180 000	540 000
CRÉCQ	100 000	100 000	100 000	300 000
UPA CdQ	15 000	15 000	15 000	45 000
CDAFCQ	40 000	40 000	40 000	120 000
Totaux	435 000	435 000	435 000	1 305 000

La CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC s'engage à :

Réaliser les activités relevant de son mandat et spécifiées au *Plan quinquennal de développement des secteurs agricole et agroalimentaire du Centre-du-Québec 2007-2012*;

Appuyer de façon concertée, au sein du comité de gestion de l'entente spécifique, la réalisation des termes prévus à la présente entente;

S'assurer que le mandat et le rôle de la CDAFCQ rencontrent les objectifs de développement de la région du Centre-du-Québec, le tout conformément au contenu du *Plan quinquennal de développement du Centre-du-Québec 2007-2012*;

Confier à la CDAFCQ le mandat d'élaborer et de coordonner les diverses activités liées à l'actualisation de la planification stratégique régionale pour le secteur concerné;

Assurer le soutien logistique de même que le support technique et professionnel afférent à la réalisation des termes de la présente entente;

Dans le cadre du *Fonds de développement régional*, contribuer à la mise en œuvre de l'entente spécifique, sous réserve de la disponibilité des crédits et conformément aux règles et normes applicables à ce fonds, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 300 000 \$ sur trois ans.

Ce montant est réparti selon ce qui suit :

- 1) Un montant de 225 000 \$ est versé à la CDAFCQ pour financer ses dépenses de fonctionnement afin de lui permettre de réaliser les activités mentionnées à l'article 5.7 selon ce qui suit :
 - d) un montant de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2007-2008 réparti ainsi :
 - une première tranche de 67 500 \$ à la signature de l'entente spécifique;
 - une deuxième tranche de 7 500 \$ à la suite du dépôt du rapport d'activité 2007 approuvé par le comité de gestion et du rapport financier 2007 de la CDAFCQ;
 - e) un montant de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2008-2009 réparti ainsi :
 - une troisième tranche de 67 500 \$ au début de l'année financière;
 - une quatrième tranche de 7 500 \$ à la suite du dépôt du rapport d'activité 2008 approuvé par le comité de gestion et du rapport financier 2008 de la CDAFCQ;
 - f) un montant de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010 réparti ainsi :
 - une cinquième tranche de 67 500 \$ au début de l'année financière;
 - une sixième tranche de 7 500 \$ à la suite du dépôt du rapport d'activités 2009 approuvé par le comité de gestion et du rapport financier 2009 de la CDAFCQ.
- 2) Un montant de 75 000 \$ est réservé pour le *Fonds d'initiative en agroalimentaire – volet 2 : Accessibilité aux marchés intérieurs et consolidation des productions ciblées*. Ce montant est réparti selon ce qui suit :
 - a) un montant de 25 000 \$ au cours de l'année financière 2007-2008;
 - b) un montant de 25 000 \$ au cours de l'année financière 2008-2009;
 - c) un montant de 25 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010.

Les sommes d'argent provenant de ce fonds sont versées directement aux promoteurs dont les projets ont été retenus par la CRÉCQ. Cette dernière demande l'avis du comité de gestion de l'entente préalablement à sa prise de décision.

Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION S'ENGAGE À :

Réaliser les activités relevant de son mandat comme prévu au *Plan quinquennal de développement des secteurs agricole et agroalimentaire du Centre-du-Québec 2007-2012*;

Superviser de façon concertée, au sein du comité de gestion de l'entente spécifique, la réalisation des termes prévus à la présente entente ;

Assurer le soutien logistique de même que le support technique et professionnel afférent à la réalisation des termes de la présente entente, dont celui inhérent aux procédures administratives du *Fonds d'initiative en agroalimentaire*;

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires, de leur disponibilité, et dans le respect des programmes en vigueur, contribuer à la mise en œuvre de l'entente spécifique jusqu'à concurrence d'une somme totale de 300 000 \$ sur trois ans, de la façon suivante :

Pour le financement des activités libellées à l'article 5.7, verser à la CDAFCQ une aide financière maximale de 150 000 \$ comme suit :

- a) un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2007-2008 réparti ainsi :
 - une première tranche de 45 000 \$ à la signature de l'entente spécifique;
 - une deuxième tranche de 5 000 \$ à la suite du dépôt du rapport d'activité 2007 approuvé par le comité de gestion et du rapport financier 2007 de la CDAFCQ;
- b) un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2008-2009 réparti ainsi :
 - une troisième tranche de 45 000 \$ au début de l'année financière;
 - une quatrième tranche de 5 000 \$ à la suite du dépôt du rapport d'activité 2008 approuvé par le comité de gestion et du rapport financier 2008 de la CDAFCQ;
- c) un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010 réparti ainsi :
 - une cinquième tranche de 45 000 \$ au début de l'année financière;
 - une sixième tranche de 5 000 \$ à la suite du dépôt du rapport d'activité 2009 approuvé par le comité de gestion et du rapport financier 2009 de la CDAFCQ.

Pour le Fonds d'initiative en agroalimentaire – volet 1, réserver et gérer pour des projets reliés au volet de la « transformation agroalimentaire » un montant maximal de 150 000 \$ comme suit :

- a) un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2007-2008;
- b) un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2008-2009;
- c) un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010.

Supporter la CDAFCQ dans le développement d'indicateurs à être soumis au comité de gestion pour faciliter le suivi annuel de l'atteinte des objectifs mesurables de l'entente;

Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique;

EMPLOI-QUÉBEC S'ENGAGE À :

Réaliser les activités relevant de son mandat et spécifiées au *Plan quinquennal de développement des secteurs agricole et agroalimentaire du Centre-du-Québec 2007-2012*;

Appuyer de façon concertée, au sein du comité de gestion de l'entente spécifique, la réalisation des termes prévus à la présente entente;

Assurer le soutien logistique de même que le support technique et professionnel afférent à la réalisation des termes de la présente entente;

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires, de leur disponibilité ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes et politiques, soutenir financièrement la réalisation des projets retenus en mettant à la disposition des promoteurs 540 000 \$ répartis conformément à l'article 5.4.1;

Effectuer les déboursés directement aux promoteurs de projet ou aux individus participants, et ce, selon le plan de financement prévu;

Supporter la CDAFCQ dans le développement d'indicateurs à être soumis au comité de gestion pour faciliter le suivi annuel de l'atteinte des objectifs mesurables de l'entente;

Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique;

Faire état du suivi de l'entente auprès du CRPMT;

LE CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DU CENTRE-DU-QUÉBEC S'ENGAGE À :

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité, contribuer à la mise en œuvre de l'entente spécifique en affectant, dans la planification régionale, le montant prévu à l'article 5.3.4 et réparti de la façon suivante :

Pour le financement du projet « Centre d'emploi agricole »

- a) un montant de 115 000 \$ au cours de l'année financière 2007-2008;
- b) un montant de 115 000 \$ au cours de l'année financière 2008-2009;
- c) un montant de 115 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;

Pour le financement du projet « Collectif régional en formation agricole »

- a) un montant de 65 000 \$ au cours de l'année financière 2007-2008;
- b) un montant de 65 000 \$ au cours de l'année financière 2008-2009;
- c) un montant de 65 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;

Note : Chaque projet présenté par des promoteurs devra respecter les paramètres de la mesure permettant d'y répondre. De plus, EMPLOI-QUÉBEC effectuera les déboursés directement aux promoteurs des projets ou aux individus participants, et ce, selon le plan de financement retenu.

Le MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS s'engage à :

Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;

Informar la Conférence administrative régionale du suivi de l'entente;

Mettre en place un comité rural de la Conférence administrative régionale;

Mettre à contribution la *Mesure de soutien au développement de produits de spécialité* issue de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, dans le respect des règles et modalités d'attribution des aides financières;

Contribuer à la réalisation de l'objet de l'entente dans le respect de ses mandats et politiques;

Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique.

La FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU CENTRE-DU-QUÉBEC s'engage à :

Réaliser les activités relevant de son mandat comme spécifié au *Plan quinquennal de développement des secteurs agricole et agroalimentaire du Centre-du-Québec 2007-2012*;

En fonction des opportunités et des décisions du comité de gestion, apporter son soutien professionnel, technique et sa contribution financière à l'entente dans le respect de son plan de financement;

Contribuer à la mise en œuvre de l'entente spécifique et au financement des activités libellées à l'article 5.7, au moyen d'une aide financière maximale de 45 000 \$ sur trois ans, versée à la CDAFCQ de la façon suivante :

- a) une contribution de 15 000 \$ au cours de l'année financière 2007-2008;
- b) une contribution de 15 000 \$ au cours de l'année financière 2008-2009;
- c) une contribution de 15 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;

La nature et les modalités de versement de chaque contribution annuelle de 15 000 \$ sont les suivantes :

- une première tranche de 4 500 \$ versée le 1^{er} novembre de chaque année et une seconde tranche de 4 500 \$, le 31 mars de chaque année;
- un crédit mensuel sur la location des bureaux loués, correspondant à un montant de 3 000 \$ par année;
- une contribution de 3 000 \$ le 31 mars de chaque année en frais encourus par la représentation liée à la CDAFCQ;

Assurer le maintien d'un centre d'emploi agricole au Centre-du-Québec en partenariat avec Emploi-Québec;

Participer au développement des indicateurs à être soumis au comité de gestion ;

Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique.

La CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE-FORÊT DU CENTRE-DU-QUÉBEC s'engage à :

Contribuer à la mise en œuvre de l'entente spécifique en vue de l'atteinte des objectifs contenus à l'article 3, et ce, en conformité avec les lois et les règlements en application au Québec ;

Gérer les crédits mis à sa disposition uniquement pour l'objet de la présente entente et conformément aux articles 5.1, 5.2 et 5.6;

Contribuer à la mise en œuvre de l'entente spécifique jusqu'à concurrence d'une somme totale de 120 000 \$ sur trois ans, en associant à ce financement des partenaires du milieu, de la façon suivante :

- a) un montant de 40 000 \$ au cours de l'année financière 2007-2008;
- b) un montant de 40 000 \$ au cours de l'année financière 2008-2009;
- c) un montant de 40 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;

Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables à ses activités et transmettre annuellement ses états financiers vérifiés aux membres du comité de gestion;

Fournir sur demande tous les comptes, les dossiers ou les documents de toute nature relatifs à l'entente à toute personne autorisée par l'un ou l'autre des signataires de l'entente afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en faire des copies;

Produire annuellement et remettre au comité de gestion un rapport d'évaluation, un rapport des activités et une programmation annuelle détaillée de ses activités comportant les objectifs visés et l'impact recherché;

Développer des indicateurs à être soumis au comité de gestion ;

Colliger les résultats en lien avec les objectifs mesurables de l'entente ;

Rencontrer les objectifs de développement de la région du Centre-du-Québec, le tout conformément au contenu du *Plan quinquennal de développement du Centre-du-Québec 2007-2012* ;

Assurer le soutien logistique de même que le support technique et professionnel afférent à la réalisation des termes de la présente entente ;

Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique;

Réaliser les activités relevant de son mandat comme spécifiées au *Plan quinquennal de développement des secteurs agricole et agroalimentaire du Centre-du-Québec 2007-2012*.

2) Entente spécifique de régionalisation de l'immigration 2007-2010

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de mettre en commun des ressources financières et autres dans le respect des mesures, programmes, normes et règles de gestion applicables aux parties concernées afin de favoriser l'immigration dans la région du Centre-du-Québec. Cette entente détermine le rôle et les responsabilités des parties.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ENTENTE

Les parties s'entendent pour mettre en oeuvre un plan de travail répondant aux objectifs suivants :

promouvoir l'immigration comme une des stratégies de développement durable et la région du Centre-du-Québec comme pôle d'attraction, entre autres, pour la formation et l'emploi;

faciliter l'intégration sociale et professionnelle des personnes immigrantes tout en leur permettant de contribuer au développement de la région du Centre-du-Québec, notamment en répondant à certains besoins de main-d'œuvre des employeurs de la région et en contribuant à assurer une relève dans les secteurs névralgiques, dans les créneaux d'excellence et dans le milieu des affaires;

favoriser l'intégration culturelle, sociale, professionnelle des immigrants et leur rétention en région en offrant une gamme de services intégrés, dans le respect des compétences et des mandats des parties;

favoriser l'établissement de relations interculturelles harmonieuses au sein de la population, promouvoir l'apport de l'immigration auprès de la société d'accueil et des employeurs et responsabiliser les personnes immigrantes à s'impliquer dans leur processus d'intégration et de rétention.

DURÉE DE L'ENTENTE

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	TOTAL
MICC	126 000 \$	126 000 \$	126 000 \$	378 000 \$
CRÉ	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	180 000 \$
Emploi-Québec	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	120 000 \$
MDEIE	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	15 000 \$
UPA CENTRE-DU-QUÉBEC	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	3 000 \$
Total	232 000 \$	232 000 \$	232 000 \$	696 000 \$

ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES

ENGAGEMENTS DE LA MICC

La MICC s'engage à :

- 2.1 sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale des crédits budgétaires nécessaires et de l'évaluation annuelle, mettre à la disposition de la CRÉ, un montant maximum de trois cent soixante-dix-huit mille dollars (378 000 \$) sur trois ans, soit une enveloppe annuelle maximale de cent vingt six mille dollars (126 000 \$), dont la répartition est la suivante :

- un montant maximum de quatre-vingt dix mille dollars (90 000 \$) sera attribué à des activités ou projets visant l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes au Centre-du-Québec,
- un montant maximum de trente mille dollars (30 000 \$) sera attribué à des activités ou projets visant le développement et le maintien de relations interculturelles harmonieuses;
- un montant maximum de six mille dollars (6 000 \$) sera attribué au suivi financier et administratif de l'entente.

verser à la CRÉ la contribution financière annuelle selon les modalités suivantes :

Pour la première année de l'entente :

un premier versement annuel de cent treize mille quatre cent dollars (113 400 \$) dans les trente jours de la signature de l'entente;

un deuxième versement de douze mille six cent dollars (12 600 \$) dans les trente jours suivant le dépôt de l'état de situation à mi-année prévu à l'article 4.2.9;

Pour la deuxième année de l'entente :

la contribution annuelle maximale de la MICC sera revue à la suite du dépôt du rapport annuel prévu à l'article 4.2.10. Après examen des justifications fournies par les promoteurs de projets et le comité de gestion de l'entente, la MICC se réserve le droit de déduire totalement ou partiellement de sa contribution annuelle les sommes non utilisées de l'année précédente;

un premier versement annuel de 50 % de la contribution annuelle révisée à l'article 5.2.3, dans les trente jours du dépôt du rapport annuel de l'année précédente prévu à l'article 4.2.10;

un deuxième versement de 50 % de la contribution annuelle révisée à l'article 5.2.3, dans les trente jours du dépôt de l'état de situation à mi-année prévu à l'article 4.2.9;

Pour la troisième année de l'entente :

la contribution annuelle maximale de la MICC sera revue à la suite du dépôt du rapport annuel prévu à l'article 4.2.10. Après examen des justifications fournies par les promoteurs de projets et le comité de gestion de l'entente, la MICC se réserve le droit de déduire totalement ou partiellement de sa contribution annuelle les sommes non utilisées de l'année précédente;

un premier versement annuel de 50 % de la contribution annuelle révisée à l'article 5.2.6, à la suite de l'acceptation par la MICC du rapport annuel de l'année précédente prévu à l'article 4.2.10;

un deuxième versement de 40 % de la contribution annuelle révisée à l'article 5.2.6, à la suite de l'acceptation par la MICC de l'état de situation à mi-année prévu à l'article 4.2.9;

un troisième versement de 10 % de la contribution annuelle révisée à l'article 5.2.6 dans les trente jours de l'acceptation par la MICC du rapport final de l'entente prévu à l'article 4.2.11.

participer, au besoin, aux travaux de sous-comités pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à l'entente.

ENGAGEMENTS DE LA MAMR

La MAMR s'engage à :

assurer, par le biais de la Conférence administrative régionale, l'information et la participation des autres ministères et organismes aux objectifs ou actions gouvernementales en matière de régionalisation de l'immigration et d'intégration des nouveaux arrivants afin de faciliter l'atteinte des objectifs de la présente entente;

participer, au besoin, aux travaux de sous-comités pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à l'entente.

ENGAGEMENTS D'EMPLOI-QUÉBEC

Aux fins de l'entente, Emploi-Québec s'engage à :

sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires, de leur disponibilité et de l'évaluation annuelle, ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes et politiques, soutenir financièrement la réalisation de projets retenus conjointement par les parties concernées en mettant à la disposition des promoteurs un montant de cent vingt mille dollars (120 000 \$) réparti conformément à l'article 7.6 ;

effectuer les déboursés directement aux promoteurs des projets qui auront été retenus par le comité de gestion de l'entente et selon le plan de financement établi à l'article 11 de l'entente.

fournir aux parties de l'entente les informations sur le marché du travail ainsi que sur les offres d'emploi disponibles sur le territoire;

faire état du suivi de l'entente auprès du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Centre-du-Québec;

participer, au besoin, aux travaux de sous-comités pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à l'entente;

aux fins de l'entente, sous réserve de l'évaluation annuelle de l'entente, Emploi-Québec par l'intermédiaire du CRPMT s'engage à contribuer à l'entente spécifique en affectant dans la planification régionale les montants suivants :

— au cours de l'année 2007-2008	:	<u>40 000 \$</u>
— au cours de l'année 2008-2009	:	<u>40 000 \$</u>
— au cours de l'année 2009-2010	:	<u>40 000 \$</u>

ENGAGEMENTS DU MDEIE

Le MDEIE s'engage à :

sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale des crédits budgétaires nécessaires et de l'évaluation annuelle, participer au financement des projets qui seront soumis dans le cadre de cette entente, dans la mesure où ceux-ci contribueront au développement économique de la région et seront complémentaires à la mission du MDEIE. Cette participation financière ne pourra excéder une somme de cinq mille dollars (5 000 \$) par année financière, conformément au plan de financement présenté à l'article 11 de l'entente;

maintenir et améliorer les services-conseils qu'il offre actuellement aux entreprises du territoire en matière de projet et d'embauche de spécialistes pour le développement des marchés extérieurs, en misant notamment sur l'immigration à caractère économique;

verser l'aide financière à l'organisme chargé de la réalisation du projet retenu en vertu du Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles;

participer, au besoin, aux travaux de sous-comités pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à l'entente.

ENGAGEMENTS DE LA CRÉ

La CRÉ s'engage à :

sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires et de l'évaluation annuelle, contribuer pour un montant de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) sur trois ans, soit une enveloppe annuelle maximale de soixante mille dollars (60 000 \$) provenant du FDR et conformément au plan de financement présenté à l'article 11 de l'entente;

Le calendrier de contribution de la CRÉ est le suivant :

– au cours de l'année 2007-2008	:	<u>60 000 \$</u>
– au cours de l'année 2008-2009	:	<u>60 000 \$</u>
– au cours de l'année 2009-2010	:	<u>60 000 \$</u>

soutenir le comité de gestion établi dans le cadre de l'entente, notamment pour l'élaboration du plan de travail annuel prévu à l'article 4.2.3 et la préparation des rapports prévus aux articles 4.2.9 et 4.2.10;

déposer, à la satisfaction de la MICC et des parties, un rapport final portant sur la réalisation de l'entente et un rapport financier portant sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente, selon les indications fournies par la MICC et les parties;

conserver pour fins de vérification les comptes ou factures accompagnés des pièces justificatives reliées aux activités et projets;

retourner à la MICC toute somme non utilisée provenant de la MICC à l'échéance finale prévue dans le cadre de la présente entente;

participer, au besoin, aux travaux de sous-comités pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à l'entente.

ENGAGEMENT DE L'UPA CENTRE-DU-QUÉBEC

L'UPA CENTRE-DU-QUÉBEC s'engage à :

contribuer à la réalisation des objectifs de l'entente en déléguant une ressource pour participer aux réunions du comité de gestion et de participer, au besoin, aux travaux des sous-comités pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à l'entente;

verser à la CRÉ la contribution financière annuelle selon les modalités suivantes et conformément au plan de financement présenté à l'article 11 de l'entente :

- a) une contribution de 1 000\$ au cours de l'année financière 2007-2008
- b) une contribution de 1 000\$ au cours de l'année financière 2008-2009
- c) une contribution de 1 000\$ au cours de l'année financière 2009-2010

La première contribution sera versée 30 jours après la signature de l'entente et les deux autres à la date anniversaire de la signature de l'entente.

3) Entente spécifique portant sur le développement social 2007-2010

OBJET DE L'ENTENTE

La présente a pour objet de mettre en commun des ressources financières et autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées aux fins de mettre en œuvre le Plan d'action triennal 2007-2010 du CRDS.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ENTENTE

Soutien aux actions en matière de lutte contre la pauvreté

- Mobiliser l'ensemble des acteurs et des actrices autour d'actions spécifiques en lien avec la problématique des familles en situation de pauvreté;
- Accroître le soutien technique et l'aide financière aux territoires reconnus comme défavorisés.

Soutien aux efforts de concertation en matière de développement social auprès des territoires défavorisés et des groupes vulnérables

- Inciter les territoires à intégrer le développement social dans leurs actions;
- Collaborer à la mise en place d'actions territoriales et régionales en prenant en compte les réalités particulières des groupes vulnérables;
- Favoriser la concertation régionale en lien avec des problématiques jugées prioritaires par les territoires.

Valorisation et transfert des connaissances issues de la recherche et des pratiques innovantes expérimentées en matière de développement social afin de soutenir les territoires

- Améliorer les pratiques en matière de développement social dans les territoires par la valorisation et le transfert des connaissances.

Positionnement du développement social en tant que préoccupation majeure au Centre-du-Québec

- Promouvoir les actions et les réalisations en matière de développement social au Centre-du-Québec;
- Faire connaître la mission du CRDS et le *Fonds régional de soutien*;
- Faciliter le réseautage, l'information et la référence entre les acteurs et les actrices du développement social.

Optimisation des moyens et des ressources dédiées au développement social

- Saisir les opportunités pour maximiser les retombées de la démarche régionale en développement social;
- Procéder annuellement à l'évaluation des critères du *Fonds régional de soutien* afin qu'il réponde adéquatement à sa mission.

Maintien et promotion comme levier de développement social du *Fonds régional de soutien* à la réflexion et à l'action en développement social au soutien de démarches ou de projets intersectoriels intervenant prioritairement auprès des groupes vulnérables ou des territoires défavorisés désireux d'améliorer leurs conditions de vie ou leur mode de vie.

DURÉE DE L'ENTENTE

Du 1^{er} août 2007 au 31 mars 2010

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Parties	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total	%
CRÉCQ	66 664 \$	100 000 \$	100 000 \$	266 664 \$	34,3 %
Agence de la santé et des services sociaux	66 664 \$	100 000 \$	100 000 \$	266 664 \$	34,3 %
MESS	73 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	93 000 \$	12,0 %
MDEIE	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	90 000 \$	11,6 %
OPHQ	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30 000 \$	3,9 %
CENTRAIDE	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30 000 \$	3,9 %
Total	256 328 \$	260 000 \$	260 000 \$	776 328 \$	100%

ENGAGEMENTS DES PARTIES

La CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC s'engage à :

Soutenir le CRDS dans sa mission et dans l'exercice de ses mandats et de ses rôles tel que défini à l'article 9 de la présente entente ;

Participer aux travaux du CRDS;

Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action triennal 2007-2010;

Promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de professionnels et de partenaires;

Assurer la gestion et le suivi du budget d'opération du CRDS et du *Fonds régional de soutien*;

Assurer le soutien logistique de même que le support technique et professionnel afférent à la réalisation des termes de la présente entente, notamment en ce qui a trait aux activités du CRDS;

Dans le cadre du *Fonds de développement régional*, contribuer à la mise en œuvre de l'entente spécifique, sous réserve de la disponibilité des crédits et conformément aux règles et normes applicables à ce fonds, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 266 664 \$ sur trois ans, pour le financement des activités de mobilisation et de concertation du CRDS, selon ce qui suit :

g) un montant de 66 664 \$ au cours de l'année financière 2007-2008;

h) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2008-2009, conditionnel à l'atteinte des résultats inscrits au plan d'action pour l'exercice financier précédent;

i) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010, conditionnel à l'atteinte des résultats inscrits au plan d'action pour l'exercice financier précédent;

Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique et au comité d'attribution du *Fonds régional de soutien*;

Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables aux activités du CRDS et au *Fonds régional de soutien* et transmettre annuellement ses états financiers au comité de gestion de l'entente spécifique et au comité d'attribution du *Fonds régional de soutien*;

Fournir sur demande tous les comptes, les dossiers ou les documents de toute nature relatifs à l'entente à toute personne autorisée par l'un ou l'autre des signataires de l'entente afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en faire des copies.

Le MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE s'engage à :

Participer aux travaux du CRDS;

Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action triennal 2007-2010;

Promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de professionnels et de partenaires;

Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique et au comité d'attribution du *Fonds régional de soutien*;

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité, le MESS, par l'intermédiaire du CRPMT, s'engage à contribuer à la mise en œuvre de l'entente spécifique en affectant, dans la planification régionale, le montant prévu à l'article 5.2.6 et réparti de la façon suivante :

- a) un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2007-2008;
- b) un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2008-2009;
- c) un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires, de leur disponibilité ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes, soutenir financièrement à partir du *Fonds de développement du marché du travail*, la réalisation des projets retenus en mettant à la disposition des promoteurs 30 000 \$ répartis conformément à l'article 5.2.5;

Sous réserve de la disponibilité des crédits et de l'évaluation annuelle, contribuer par l'intermédiaire de l'Approche territoriale intégrée (A.T.I.) du Fonds québécois d'initiatives sociales (F.Q.I.S.) à la mise en œuvre de concertations ou de projets dans des territoires défavorisés jusqu'à concurrence d'une somme totale de 63 000 \$ jusqu'au 31 mars 2008.

Modalités d'engagement

Sur présentation et acceptation de projets déposés devant le *Fonds régional de soutien* et, sur présentation et acceptation de projets selon les paramètres du volet A.T.I., le MESS versera, en complément des sommes attribuées par le *Fonds régional de soutien*, les sommes directement aux organismes responsables des projets acceptés.

Le MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION s'engage à :

Participer aux travaux du CRDS;

Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action triennal 2007-2010;

Promouvoir la démarche en développement social dans le milieu de l'innovation sociale;

Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique;

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires, de leur disponibilité et de l'évaluation annuelle, contribuer, dans le cadre de son *Programme de soutien à la valorisation et au transfert, volet 2*, à la mise en œuvre de l'entente spécifique jusqu'à

concurrence d'une somme totale de 90 000 \$ sur trois ans, de la façon suivante :

- a) un montant de 30 000 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} août 2007 et se terminant le 31 mars 2008;
- b) un montant de 30 000 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} avril 2008 et se terminant le 31 mars 2009;
- c) un montant de 30 000 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} avril 2009 et se terminant le 31 mars 2010.

La MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS s'engage à :

Participer aux travaux du CRDS;

Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;

Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique et au comité d'attribution du *Fonds régional de soutien*; s'il est désigné;

Informar la Conférence administrative régionale du suivi de l'entente;

Contribuer à la réalisation de l'objet de l'entente dans le respect de ses mandats et politiques.

L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC s'engage à :

Participer aux travaux du CRDS;

Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action triennal 2007-2010;

Promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de professionnels et de partenaires;

Voir à la bonne conduite du processus évaluatif en particulier en apportant, d'une part, une expertise conseil en matière de développement d'indicateurs de suivi au plan d'action découlant de l'entente spécifique et, d'autre part, en établissant les balises destinées à encadrer les opérations évaluatives à réaliser avec la collaboration soutenue des parties à l'entente;

Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique;

Sous réserve de la disponibilité des crédits et de l'évaluation annuelle, contribuer, dans le cadre de son budget, à la mise en œuvre de l'entente spécifique jusqu'à concurrence d'une somme totale de 266 664 \$ sur trois ans, en versant ce montant à la CRÉCQ de la façon suivante :

- a) un montant de 66 664 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} août 2007 et se terminant le 31 mars 2008;
- b) un montant de 100 000 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} avril 2008 et se terminant le 31 mars 2009;
- c) un montant de 100 000 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} avril 2009 et se terminant le 31 mars 2010.

L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC s'engage à :

Participer aux travaux du CRDS;

Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action triennal 2007-2010;

Promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de professionnels et de partenaires;

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires, et sans restreindre de quelque façon son pouvoir décisionnel, contribuer, dans le cadre de son *Programme de subventions à l'expérimentation (PSE)* ou de son *Programme de soutien aux organismes de promotion (SOP)*, à la mise en œuvre de l'entente spécifique jusqu'à concurrence d'une somme totale de 30 000 \$ sur trois ans, de la façon suivante :

- a) un montant de 10 000 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} août 2007 et se terminant le 31 mars 2008;
- b) un montant de 10 000 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} avril 2008 et se terminant le 31 mars 2009;
- c) un montant de 10 000 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} avril 2009 et se terminant le 31 mars 2010;

Modalités d'engagement

- Sur présentation et acceptation de projets déposés dans le cadre des travaux du Comité régional en développement social Centre-du-Québec et, sur présentation et acceptation de ces projets par l'OPHQ, dans les paramètres de son *Programme de subventions à l'expérimentation (PSE)* ou de son *Programme de soutien aux organismes de promotion (SOP)*, l'OPHQ versera, jusqu'à la limite financière de 10 000 \$ pour chacune des périodes mentionnées précédemment, les sommes acceptées en vertu de ces programmes, directement aux responsables des projets acceptés.

Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique et au comité d'attribution du *Fonds régional de soutien*.

CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC s'engage à :

Participer aux travaux du CRDS;

Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action triennal 2007-2010;

Promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de professionnels et de partenaires;

Sous réserve de l'évaluation annuelle et de ses disponibilités financières, contribuer à la mise en œuvre de l'entente spécifique jusqu'à concurrence d'une somme totale de 30 000 \$ sur trois ans, en versant ce montant à la CRÉCQ dans le cadre du *Fonds de soutien à la réflexion et à l'action en développement social*, pour des projets visant des buts charitables, de la façon suivante :

- a) un montant de 10 000 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} août 2007 et se terminant le 31 mars 2008;
- b) un montant de 10 000 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} avril 2008 et se terminant le 31 mars 2009;
- c) un montant de 10 000 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} avril 2009 et se terminant le 31 mars 2010.

- 5.7.5 Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique et au comité d'attribution du *Fonds régional de soutien*;

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES s'engage à :

- Participer aux travaux du CRDS;
- Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action triennal 2007-2010;
- Contribuer à l'entente par des activités de recherche sur les problématiques de développement social au Centre-du-Québec;
- Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique;
- Offrir des activités de formation requises par les intervenants en développement social;
- Favoriser la réalisation de stages et de projets par les étudiants de l'UQTR en relation avec le développement social du Centre-du-Québec;
- Favoriser la participation des professeurs à des activités reliées au développement social du Centre-du-Québec dans le cadre de leur tâche de services à la collectivité;
- Mettre en place les mécanismes d'accès aux ressources universitaires par l'élaboration et l'utilisation d'un formulaire de « spécifications à l'entente » accompagné d'une fiche de traitement des demandes.

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande # 89

Concernant les centres locaux de développement, indiquer les sommes versées aux MRC par le Ministère pour les CLD en 2007-2008. Ventiler les montants.

En 2007-2008, le Ministère a versé les montants suivants :

- au Conseil d'agglomération de Montréal, pour les CLD de Montréal : 13 428 850 \$
- à la MRC de Laval, pour le CLD de Laval : 1 813 589 \$

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande # 90

Prévisions des sommes (ventilation budgétaire détaillée) qui seront versées en 2008-2009 aux MRC pour les CLD.

En 2008-2009, le Ministère prévoit verser :

- à la MRC de Laval, pour le CLD de Laval : 1 890 989 \$
- au Conseil d'agglomération de Montréal, pour les CLD de Montréal : 13 996 450 \$

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande # 91

Total des sommes distribuées par les CLD en 2007-2008 avec indication de la part de ces sommes destinées à des garanties de prêt pour les Fonds locaux d'investissements.

Le Ministère a transféré par entente à la MRC de Laval et à la Ville de Montréal, la compétence en matière de développement local et de soutien en entrepreneuriat, incluant le transfert de la contribution gouvernementale aux CLD. En vertu de ces ententes, la MRC et la Ville doivent remettre au MAMR les rapports reçus des CLD au plus tard 60 jours suivant la fin des exercices financiers des CLD. Le Ministère ne pourra donc pas indiquer les sommes destinées aux garanties de prêt avant le mois de juillet 2008.

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande # 92

Concernant les mesures spéciales de la Gaspésie, notamment le Plan de relance de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine : a) sommes allouées en 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009; b) liste des bénéficiaires; c) brève description des projets; d) montage financier; e) emplois créés en 2007-2008 et leur répartition (temps complet, temps partiel, occasionnels, temporaires, contractuels).

Les informations relatives au Fonds de création d'emplois municipaux (TABLEAU 1) et au Fonds de diversification économique régional de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine (TABLEAU 2) sont présentées en annexe. Ces tableaux listent les projets autorisés en 2007-2008 qui seront versés sur plus d'une année financière.

Une somme de 500 000 \$ a été versée aux villes de Chandler, de New-Richmond et de Murdochville afin de les appuyer dans leurs efforts de diversification économique. La gestion de ces fonds est sous leur responsabilité respective.

Les crédits autorisés en 2007-2008 et 2008-2009 pour chacune de ces mesures sont :

Mesures	Crédits 2007-2008	Crédits prévus en 2008-2009
Fonds de création d'emplois municipaux	2 600 000 \$	0 \$
Fonds de diversification économique régional	1 400 000 \$	0 \$
Ville de Chandler	500 000 \$	0 \$
Ville de Murdochville	500 000 \$	0 \$
Ville de New-Richmond	500 000 \$	0 \$

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

TABLEAU 1

Demande #92

Concernant les mesures spéciales de la Gaspésie, notamment le Plan de relance de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine : a) sommes allouées en 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009; b) liste des bénéficiaires; c) brève description des projets; d) montage financier; e) emplois créés en 2007-2008 et leur répartition (temps complet, temps partiel, occasionnels, temporaires, contractuels).

Nom du bénéficiaire	Description du projet	FCEM	MILIEU	AUTRES SOURCES	EMPLOIS
Ville de Chandler	Mesures spéciales pour les ex-travailleurs de Papiers Gaspésia dans le secteur de Chandler afin de réaliser des travaux d'aménagement au Lac Vachon et au quai des îlots à Newport.	45 540 \$	10 212 \$	46 368 \$	9
Le Club de récréation Grand Pabos inc.	Mesures spéciales pour les ex-travailleurs de Papiers Gaspésia afin de réaliser des travaux de drainage au terrain de golf du Club de récréation Grand Pabos	57 000 \$	13 760 \$	66 976 \$	13
Centre plein air Harfang des neiges inc.	Mesures spéciales pour les ex-travailleurs de Papiers Gaspésia afin de réaliser des travaux d'amélioration aux infrastructures de la Zec des Anses	54 880 \$	23 817 \$	159 476 \$	13
Corporation du Bourg de Pabos inc.	Mesures spéciales pour les ex-travailleurs de Papiers Gaspésia afin de réaliser l'aménagement des infrastructures à la Pointe de Pabos.	62 376 \$	13 800 \$	61 824 \$	12
La maison Le Radeau	Effectuer des travaux d'aménagements extérieurs	9 568 \$	2 208 \$	10 304 \$	2
Le parc récréatif de Pabos	Travaux d'entretien et de réparation des infrastructures de la piste de course sous harnais.	9 568 \$	2 208 \$	10 304 \$	2
Le centre d'Émilie Gamelin	Consiste à effectuer des travaux d'entretien aux deux bâtiments principaux et de réaliser des travaux d'aménagement paysager autour du centre.	10 626 \$	2 898 \$	15 456 \$	3
MRC de Bonaventure	Mise en place de mesures temporaires d'emplois pour les Municipalités de la MRC de Bonaventure.	146 046 \$	84 868 \$	334 880 \$	68
MRC Le Rocher-Percé	Mise en place de mesures temporaires d'emplois pour les Municipalités de la MRC du Rocher-Percé	146 050 \$	84 870 \$	334 880 \$	74
MRC La Haute-Gaspésie	Mise en place de mesures temporaires d'emplois pour les Municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie	146 050 \$	84 880 \$	334 880 \$	65
MRC d'Avignon	Mise en place de mesures temporaires d'emplois pour les Municipalités de la MRC d'Avignon	150 834 \$	84 870 \$	330 096 \$	66
MRC Côte-de-Gaspé	Mise en place de mesures temporaires d'emplois pour les Municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé	170 095 \$	89 115 \$	334 880 \$	65
Municipalité de Grosse-Îles	Amélioration et développement des infrastructures	5 369 \$	3 675 \$	15 456 \$	3
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	Développement et soutien aux activités culturelles et de loisirs communautaires	140 681 \$	81 195 \$	319 424 \$	65
Club de motoneige et de VTT des sentiers blancs	Projet de travaux d'utilité collective pour permettre aux travailleurs de l'industrie du crabe de compléter les semaines manquantes pour avoir droit à l'assurance-emploi.	470 000 \$	55 957 \$	0 \$	153

**Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers**

TABLEAU 1

Demande #92	Concernant les mesures spéciales de la Gaspésie, notamment le Plan de relance de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine : a) sommes allouées en 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009; b) liste des bénéficiaires; c) brève description des projets; d) montage financier; e) emplois créés en 2007-2008 et leur répartition (temps complet, temps partiel, occasionnels, temporaires, contractuels).
-------------	--

Nom du bénéficiaire	Description du projet	FCEM	MILIEU	AUTRES SOURCES	EMPLOIS
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	Projet de travaux d'utilité collective pour permettre aux travailleurs de l'industrie du crabe de compléter les semaines manquantes pour avoir droit à l'assurance-emploi.	22 278 \$	3 493 \$	0 \$	9
CLD de la MRC Bonaventure	Projet de travaux d'utilité collective pour permettre aux travailleurs de l'industrie du crabe de compléter les semaines manquantes pour avoir droit à l'assurance-emploi.	675 000 \$	94 435 \$	0 \$	201
Corporation du club de golf Le gaspésien de Sainte-Anne-des-Monts	Réalisation de travaux d'amélioration au terrain de golf de Sainte-Anne-des-Monts	2 300 \$	828 \$	5 152 \$	1
Comité de l'entrepôt de l'Anse-au-Griffon	Réalisation de travaux d'aménagement sur le site de l'entrepôt de l'Anse-au-Griffon	5 281 \$	1 159 \$	5 152 \$	1
Coopérative de solidarité en formation et gestion agro-alimentaire Rocher-Percé	Le projet vise l'agrandissement des jardins thématiques CIFA	9 200 \$	3 312 \$	20 608 \$	4
Marina de Bonaventure inc.	Embauche d'un chargé de projet pour l'école de voile de la Marina de Bonaventure	4 784 \$	1 104 \$	5 152 \$	1
Site historique du Banc-de-Paspébiac	Le projet consiste à créer un nouveau poste d'animateur relié à l'animation des lieux et à la démonstration des métiers traditionnels pratiqués autrefois sur le banc.	892 \$	672 \$	5 152 \$	1
Site Mary Travers dite La Bolduc	Consolidation des activités du site	22 910 \$	5 551 \$	27 048 \$	7
Société de gestion de la rivière Cap-Chat	Réalisation de travaux d'aménagement à la rivière Cap-Chat	3 999 \$	1 589 \$	10 304 \$	2
Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie	Favoriser le développement des produits à valeur ajoutée et des marchés	9 568 \$	2 208 \$	10 304 \$	2
Administration portuaire du Havre Polyvalent de Ste-Anne-des-Monts	Améliorer les infrastructures d'accueil pour la clientèle de plaisanciers.	11 684 \$	3 588 \$	20 608 \$	4
Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine	Développement de nouveaux marchés, production d'outils promotionnels pour les métiers d'art en arts visuels et en art de scène et développement du tourisme culturel en basse saison.	6 118 \$	2 898 \$	10 304 \$	2
Corporation des Acadiens de l'île du Havre-Aubert	Reconduction du Festival Acadien et activités d'animation sur le site. Nouveauté: Prestation d'une chorale de jeunes et soirée du conte.	4 232 \$	1 656 \$	5 152 \$	1
Le bon goût frais des îles	Renforcement de la cuisine régionale à travers la Fête des saveurs de la Mer et la Fête Champêtre.	4 232 \$	1 656 \$	5 152 \$	1
Solfilm Cinéma Parallèle	Vise à soutenir la réalisation de la deuxième édition du festival de courts métrages aux îles.	6 118 \$	2 898 \$	10 304 \$	2

En date du 7 mars 2008

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

TABLEAU 1

Demande #92

Concernant les mesures spéciales de la Gaspésie, notamment le Plan de relance de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine : a) sommes allouées en 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009; b) liste des bénéficiaires; c) brève description des projets; d) montage financier; e) emplois créés en 2007-2008 et leur répartition (temps complet, temps partiel, occasionnels, temporaires, contractuels).

Nom du bénéficiaire	Description du projet	FCEM	MILIEU	AUTRES SOURCES	EMPLOIS
Rendez-vous Aventure	Visé à réaliser le deuxième édition du Rendez-vous Aventure avec trois compétitions d'envergure qui se dérouleront sur 3 semaines.	6 118 \$	2 898 \$	10 304 \$	2
Châteaux de sables des îles	Coordination du concours de châteaux de sable des Îles-de-la-Madeleine	4 232 \$	1 656 \$	5 152 \$	1
Corporation de développement portuaire de l'Anse de l'Étang-du-Nord	Dynamiser le site de la Côte par l'organisation de nouvelles activités d'animation et l'attraction de la clientèle "jeunesse".	4 232 \$	1 656 \$	5 152 \$	1
Corporation portuaire de la Baie du Cap-Vert	Réalisation de la 4ième phase	3 772 \$	2 484 \$	10 304 \$	2
Attention Fragile	Embauche d'un agent de développement pour soutenir les activités de l'organisme.	4 232 \$	1 656 \$	5 152 \$	1
Club nautique Les Plaisanciers du Havre	Rénovation et restauration d'infrastructures d'accueil à la marina de Havre-Aubert	2 668 \$	1 380 \$	5 152 \$	1
Regroupement des mariculteurs	Activités de découverte en mariculture. Pêche aux coques, cueillette des coquillages et sushi aux mollusques	2 376 \$	1 215 \$	4 508 \$	1
Conseil pour les anglophones madelinots	Mise en valeur de la pêche dans les communautés anglophones	1 886 \$	782 \$	5 152 \$	1
Musée de la Mer	Documenter et numériser une partie de la collection du musée	4 232 \$	1 656 \$	5 152 \$	1
Association touristique régionale des Îles-de-la-Madeleine	Commercialisation des Maritimes, phase II	4 232 \$	4 221 \$	0 \$	1
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	Revitalisation au cœur du village	4 108 \$	3 892 \$	30 912 \$	6
Sport et Loisirs Gros Morne	Amélioration de la qualité des installations sportives pour accueillir les jeunes cadets pour plusieurs activités	4 600 \$	1 656 \$	10 304 \$	2
Club nautique Jacques Cartier	Fabrication d'une quarantaine de pontons	20 608 \$	5 152 \$	25 760 \$	5
Société Cascapédia	Le projet vise l'aménagement, la gestion et la conservation de la ressource saumon dans les limites de la réserve faunique.	11 684 \$	3 588 \$	20 608 \$	4
Les Clameurs du Nordet	Contes en îles, édition 2007	5 195 \$	2 735 \$	10 304 \$	2
L'association coopérative de consommation de Percé	Réalisation d'une étude pour la mise en place d'une expérience pilote dans la MRC Rocher-Percé pour supporter une initiative communautaire en vue d'améliorer la santé des citoyens par une saine alimentation.	19 851 \$	4 000 \$	16 000 \$	2
L'association des havres de plaisance de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	Compléter le plan de développement des havres de plaisance et des marinas ainsi que le lancement de la Route bleue.	23 066 \$	5 125 \$	23 066 \$	2
Corporation du tourisme de Mont-St-Pierre	Activité pour supporter le développement récréotouristique de la municipalité	6 900 \$	2 484 \$	15 456 \$	3
Association des motoneigistes	Travaux de base essentielle pour rendre le réseau de la trans-Québec fonctionnel pour la saison 2006-2007	75 624 \$	37 090 \$	258 192 \$	21

En date du 7 mars 2008

**Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers**

TABLEAU 1

Demande #92	Concernant les mesures spéciales de la Gaspésie, notamment le Plan de relance de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine : a) sommes allouées en 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009; b) liste des bénéficiaires; c) brève description des projets; d) montage financier; e) emplois créés en 2007-2008 et leur répartition (temps complet, temps partiel, occasionnels, temporaires, contractuels).
-------------	--

Nom du bénéficiaire	Description du projet	FCEM	MILIEU	AUTRES SOURCES	EMPLOIS
Association des VTT	Le projet consiste à poursuivre les interventions prévues dans le cadre du Plan de développement du VTT qui a débuté en 2001 afin de mettre en place un réseau de sentiers sécuritaires et balisés sur l'ensemble du territoire gaspésien.	78 540 \$	36 269 \$	247 888 \$	20
Coopérative de solidarité MFR Gaspésie-Les Plateaux	Projet visant à supporter la mise en place d'une Maison Familiale Rurale dans le secteur des Plateaux	6 677 \$	1 314 \$	5 152 \$	1
Conseil de gestion du Bassin versant de la Rivière Restigouche	Fabrication de services sanitaires et de panneaux de signalisation	7 084 \$	1 932 \$	10 304 \$	2
Musée de la rivière Cascapédia	Réalisation d'un album photo pour le Musée Cascapédia	4 784 \$	1 104 \$	5 152 \$	1
Ste-Anne-des-Monts	Travaux d'amélioration du corridor visuel	59 340 \$	15 180 \$	77 280 \$	18
Ste-Anne-des-Monts	Travaux d'aménagement dans les organismes du milieu	39 468 \$	12 972 \$	77 280 \$	15
Gaspé	Mesure spéciale pour les territoires touchés par les inondations du 9 août 2007.	217 536 \$	67 104 \$	386 400 \$	75
L'association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia	Travaux d'aménagement à la Rivière Petite Cascapédia	9 384 \$	2 760 \$	15 456 \$	3
FCEM Côte-de-Gaspé	Mesures spéciales pour les ex-travailleurs de la Noranda situé dans la Côte-de-Gaspé et les résidents de Murdochville afin de réaliser des projets orientés principalement dans le domaine récréotouristique et communautaire.	185 601 \$	47 527 \$	242 144 \$	47
Centre de plein air de la Haute-Gaspésie	Travaux d'aménagement aux pistes de ski alpin et réalisation de travaux d'entretien	4 784 \$	1 104 \$	5 152 \$	1
Parc régional Petite-Cascapédia	Le projet vise principalement des travaux d'aménagement de la station touristique de Pin rouge	88 596 \$	32 592 \$	204 736 \$	19
Association des havres de plaisance de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Compléter le développement du havre	15 000 \$			1
Coopérative Tourne	Concevoir et mettre en marche des produits de spécialité	25 000 \$			2
Contact (coopérative de solidarité)	Embauche d'un coordonnateur pour le développement de produits de bois	20 000 \$			1
		3 384 689 \$	1 070 564 \$	4 259 170 \$	1 117

**Étude des crédits
2008-2009**

TABLEAU 2

Demande de renseignements particuliers

Demande #92

Concernant les mesures spéciales de la Gaspésie, notamment le Plan de relance de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine : a) sommes allouées en 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009; b) liste des bénéficiaires; c) brève description des projets; d) montage financier; e) emplois créés en 2007-2008 et leur répartition (temps complet, temps partiel, occasionnels, temporaires, contractuels).

Nom du bénéficiaire	Description du projet	FDER	MILIEU	AUTRES SOURCES	EMPLOIS
CRÉ de la Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	Fonctionnement	68 000 \$	12 000 \$		1
Bois RDF inc.	Démarrage de l'entreprise	27 082 \$	46 367 \$	134 093 \$	3
Motel du Haut-Phare	Réfection des chambres et de l'extérieur du bâtiment	8 415 \$	14 500 \$	19 160 \$	2
EMF Containers inc.	Fabrication de conteneurs en fibre de verre	91 143 \$	137 268 \$	591 324 \$	15
Journal culturel Graffiti	Projet pilote d'édition	20 000 \$	48 000 \$	75 000 \$	6
Eldorado 77	Démarrage - Fabrication d'enseignes	11 940 \$	5 760 \$	42 000 \$	2
Micro Brasserie Pit Caribou S.E.N.C.	Démarrage entreprise - Fabrication bière artisanale	8 700 \$	14 700 \$	38 114 \$	3
La Brûlerie du Quai	Projet d'expansion d'entreprise	19 800 \$	21 000 \$	64 200 \$	5
La Brulerie de café des Îles-de-la-Madeleine	Démarrage d'une entreprise	15 500 \$	24 051 \$	49 985 \$	2
Concept J. L. M.	Démarrage d'une entreprise spécialisée dans la fibre de verre (fabrication de balcons, réparation de cale de bateau, etc.)	12 597 \$	14 534 \$	42 752 \$	1
Écovoile Baie-des-Chaleurs	Expansion de l'entreprise	20 000 \$	40 790 \$	44 770 \$	6
Relais Chic-Choc Saint-Octave	Réalisation des plans et devis du site de camping	6 970 \$	5 576 \$	1 394 \$	
Vue-du-ciel	Démarrage d'une entreprise de tourisme d'aventure dans le domaine du vol en deltaplane	6 457 \$	3 200 \$	29 085 \$	1
Produits forestiers Temrex	Acquisition d'un équipement afin d'enduire le bois vert d'un produits de conservation	60 331 \$	297 014 \$	31 855 \$	
Pêcheries Gros-Cap	Projet de développement de nouveaux produits à valeur ajoutée	19 250 \$	95 600 \$	124 150 \$	
Technocentre Éolien	Acquisition d'une bâtisse pour accueillir les chercheurs	24 795 \$	30 681 \$	46 794 \$	4
Tourisme Anse-à-Beaufils	Développement d'un nouveau service d'enregistrement sonore	17 750 \$	9 750 \$	5 000 \$	2
Poissonerie de Cloridorme	Développement d'un nouveau produit de morue salée	45 450 \$	182 144 \$	379 781 \$	5
Fumoir Monsieur Émile	Acquisition d'une trancheuse à saumon	11 000 \$	16 500 \$	27 500 \$	
Centre collégial de transfert de technologie des pêches	Coordination du créneau marin	15 000 \$	14 600 \$	112 226 \$	1
Boiseries Wakeham inc.	Acquisition d'équipements pour améliorer la productivité	17 653 \$	52 959 \$	17 653 \$	1

En date du 7 mars 2008

**Étude des crédits
2008-2009**

TABLEAU 2

Demande de renseignements particuliers

Demande #92

Concernant les mesures spéciales de la Gaspésie, notamment le Plan de relance de la Gaspésie Iles-de-la-Madeleine : a) sommes allouées en 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009; b) liste des bénéficiaires; c) brève description des projets; d) montage financier; e) emplois créés en 2007-2008 et leur répartition (temps complet, temps partiel, occasionnels, temporaires, contractuels).

Nom du bénéficiaire	Description du projet	FDER	MILIEU	AUTRES SOURCES	EMPLOIS
Cuisimer (1991) inc.	Mise à niveau et l'installation d'équipement spécialisé	2 573 \$	10 290 \$		
L'Association touristique de la Gaspésie	Coordination du créneau récréotourisme dans le cadre du projet ACCORD	19 890 \$	13 000 \$	97 110 \$	1
Société de gestion de la rivière Cap-Chat	Construction et aménagement de chalets	23 200 \$	23 200 \$	69 600 \$	1
Cemta (1997) inc.	Acquisition d'un nouveau bâtiment et ajout d'équipements de production	82 958 \$	93 479 \$	290 956 \$	8
Centre équestre La crinière au vent	Expansion de l'entreprise	22 276 \$	24 456 \$	144 614 \$	1
Ferme Roger Bourdages	Expansion de l'entreprise	50 000 \$	153 400 \$	580 000 \$	6
Micro-brasserie Le Naufrageur	Démarrage d'une nouvelle entreprise	67 852 \$	112 612 \$	404 354 \$	4
Club Grand espace Gaspésie	Projet d'amélioration à l'auberge festive Sea Shack	6 200 \$	24 800 \$		
Excursion Forillon	Démarrage d'une entreprise de croisière	11 906 \$	11 906 \$	35 718 \$	4
Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie	Réalisation d'une étude sur les moyens d'accroître la valeur ajoutée des produits forestiers	16 224 \$	4 056 \$	6 760 \$	
Micro Brasserie Pit Caribou S.E.N.C.	Achat de nouveaux équipements	5 396 \$	5 487 \$	16 100 \$	
Gaspésie Gourmande	Édition de 50 000 exemplaire du magazine "Gaspésie Gourmande".	14 000 \$	62 000 \$	10 000 \$	
Les pêcheries Gaspésienne	Projet d'amélioration des équipements de transformation	17 638 \$	58 795 \$	41 155 \$	3
La Grande traversée de la Gaspésie	Financement de la 6e édition	68 959 \$	187 741 \$	255 500 \$	
Coopérative forestière de St-Elzéar	Projet pilote de valorisation de la biomasse	54 570 \$	56 000 \$		1
Innovation Babin	Commercialisation d'une sellette d'attelage pour camions	9 000 \$	26 000 \$	10 000 \$	
Les moules Cascapédia	Projet d'optimisation de la productivité	4 200 \$	15 596 \$	22 304 \$	
Biotepp	Expansion du centre de recherche de Cap-Chat	15 200 \$	37 993 \$	22 800 \$	2
Gestion Multi-Ressources Pat Furguson	Expansion de l'entreprise	12 400 \$	22 600 \$	89 690 \$	
Clos bois décor	Démarrage de l'entreprise	5 749 \$	5 749 \$	17 247 \$	3
Les pros des tours de vents	Démarrage de l'entreprise	8 974 \$	9 438 \$	28 780 \$	4
Excursions Lomirlou	Démarrage de l'entreprise	9 469 \$	27 620 \$	46 899 \$	4
Les potagers Melem	Démarrage de l'entreprise	1 338 \$			
Secrétariat à la mise en marché	Développement d'outils promotionnel	15 630 \$	5 959 \$		

En date du 7 mars 2008

**Étude des crédits
2008-2009**

TABLEAU 2

Demande de renseignements particuliers

Demande #92

Concernant les mesures spéciales de la Gaspésie, notamment le Plan de relance de la Gaspésie Iles-de-la-Madeleine : a) sommes allouées en 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009; b) liste des bénéficiaires; c) brève description des projets; d) montage financier; e) emplois créés en 2007-2008 et leur répartition (temps complet, temps partiel, occasionnels, temporaires, contractuels).

Nom du bénéficiaire	Description du projet	FDER	MILIEU	AUTRES SOURCES	EMPLOIS
Total		1 073 435 \$	2 079 171 \$	4 066 423 \$	102

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande #93

Dans le cadre de la stratégie de développement des régions ressources, indiquer les sommes ventilées allouées en 2007-2008 et les prévisions en 2008-2009. Bilan de la stratégie et emplois créés.

L'information demandée sera fournie par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande #94

Concernant le Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence, préciser : a) sommes allouées en 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009; b) le nombre et la liste des entreprises qui ont formulé une demande; c) la liste des entreprises qui ont bénéficié d'un soutien par région; d) le nombre de nouveaux emplois créés par région.

L'information demandée sera fournie par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande # 95

Concernant le Plan de relance de la Basse-Côte-Nord, notamment la mesure Développement du créneau Pêche et Aquaculture de la Basse-Côte-Nord, préciser : a) sommes allouées et ventilées en 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009; b) le nombre et la liste des entreprises qui ont formulé une demande; c) la liste des entreprises qui ont bénéficié d'un soutien par région et par MRC; d) le nombre de nouveaux emplois créés par région et par MRC par le biais de cette mesure.

L'information demandée sera fournie par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande # 96

Concernant le Plan de relance de l'Est de la Minganie, indiquer les sommes allouées en 2007-2008 (ventilées par mesure) et les prévisions pour 2008-2009. Préciser : a) le nombre et la liste des entreprises qui ont formulé une demande; b) la liste des entreprises qui ont bénéficié d'un soutien par région et par MRC; c) le nombre de nouveaux emplois créés par région et par MRC par le biais de cette mesure.

L'information demandée sera fournie par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande # 97

Concernant le Fonds de création d'emplois municipaux, indiquer les sommes allouées et ventilées en 2007-2008 et les prévisions pour 2008-2009.

Réponse déjà fournie à la demande # 92 concernant les mesures spéciales de la Gaspésie dont le Fonds de création d'emplois municipaux (FCEM).

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande #98

Concernant le Plan de relance de la MRC du Bas-Richelieu, indiquer les sommes allouées en 2007-2008 et les prévisions pour 2008-2009 : a) le nombre et la liste des entreprises qui ont formulé une demande; b) la liste des entreprises qui ont bénéficié d'un soutien; c) le nombre de nouveaux emplois créés par région.

L'information demandée sera fournie par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande #99

Les sommes affectées à la stratégie ACCORD pour 2007-2008 (ventilées par région) et prévisions pour 2008-2009. Indiquer l'objet de ces montants.

L'information demandée sera fournie par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande #100

État de situation et d'avancement des ententes de mise en œuvre ACCORD à ce jour

L'information demandée sera fournie par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande #101

Dans le cadre des comités régionaux ACCORD, indiquer pour chaque région la date et le lieu des rencontres qui se sont tenues en 2007-2008, la composition de ces comités et fournir une copie des procès-verbaux.

L'information demandée sera fournie par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande # 102

État de situation du suivi donné aux engagements contenus dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2007-2008 ainsi que les prévisions pour 2008-2009

Le plan Québec-Régions a été remplacé par le **Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale** qui a été rendu public par le premier ministre lors du Forum des générations en octobre 2004. Ce projet comprend quatre volets : 1) la décentralisation de responsabilités vers les municipalités; 2) la régionalisation des services gouvernementaux; 3) l'adaptation des normes et des programmes gouvernementaux aux réalités régionales; 4) la réalisation d'initiatives de partenariat. Pour concrétiser ces engagements, le gouvernement a signé deux protocoles d'entente : un premier en faveur de la décentralisation vers les municipalités avec les deux associations municipales, soit la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et un second, portant sur les trois autres volets, avec les présidents des 21 conférences régionales des élus (CRÉ).

Les travaux entourant le premier volet (décentralisation) sont confiés à la Table Québec-municipalités (TQM). Dans un premier temps, les travaux ont mené à la conclusion, en avril 2006, de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013. À la réunion de la TQM du 20 octobre 2006, les partenaires ont convenu d'une entente de principe pour la mise en œuvre de la décentralisation vers les municipalités locales et les MRC, sur la base de bancs d'essai. En janvier 2007, à l'issue d'une consultation auprès de ses membres, la FQM a transmis à la ministre des Affaires municipales et des Régions un rapport comprenant une cinquantaine de propositions de décentralisation en provenance de 23 MRC portant sur 14 thèmes ou compétences. Parmi ces propositions, 11 concernent la gestion des droits fonciers ou la gestion des sables et graviers sur les terres du domaine public. En décembre 2007, un mandat a été confié, par le Conseil des ministres, à la ministre des Affaires municipales et des Régions et au ministre des Ressources naturelles et de la Faune pour enclencher les discussions avec les MRC concernées dans les domaines d'activités suivants : la délégation de la gestion des droits fonciers sur les terres du domaine public (baux de villégiature, d'abris sommaires et d'occupations temporaires); la gestion des sables et graviers du domaine public; la poursuite de la délégation de la gestion foncière et forestière sur les terres publiques intramunicipales. Pour concrétiser ce mandat, un comité de négociation a été mis en place à l'hiver 2008, sous la coordination du MAMR.

Les travaux concernant les trois autres volets du projet (régionalisation, adaptation et partenariat) sont confiés à la Table Québec régions (TQR). La version finale du Rapport sur la mise en œuvre du protocole d'entente avec les présidents des conférences régionales des élus (CRÉ) a été déposée à la réunion de la TQR du 1^{er} juin 2007 et rendu publique ce même mois. Le document est accessible sur le site Web du MAMR. Ce rapport comprend trois parties portant respectivement sur les trois volets du projet gouvernemental. On y présente les engagements découlant du protocole ainsi que les actions réalisées. Il comprend aussi une synthèse des appréciations formulées par les CRÉ en regard de l'application du protocole. Près de 70 % des propositions reçues des CRÉ, portant sur l'adaptation des normes et des programmes gouvernementaux aux réalités régionales sont considérées comme réglées, soit par une mesure d'adaptation, soit après discussion entre le ministère et la CRÉ concernés. De façon générale, la poursuite du projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions – Des moyens accrus, une autonomie renforcée*, annoncée dans le Discours sur le budget 2007-2008. Une nouvelle Politique nationale de la ruralité 2007-2014 a également été annoncée.

Pour plus d'information concernant le Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale, on peut également consulter les réponses données aux demandes 27 et 28.

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande# 103

État de situation, copie des études, de scénarios, d'analyses produits par le ministère en 2007-2008 concernant une éventuelle politique des redevances sur les ressources naturelles.

Il n'y a pas eu d'études, d'analyses ou de scénarios réalisés par le Ministère concernant un éventuel partage avec les municipalités des redevances sur les ressources naturelles perçues par le gouvernement.

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande #104

Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2007-2008, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.

Date	Lieux des rencontres	Personnes
11 avril 2007	Rencontre du comité technique du Comité des partenaires portant sur la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité tenue au bureau du Ministère à Québec	<p>Ont participé à la conférence :</p> <p>Mme Suzy Loubier, directrice générale, Association des CLD du Québec Mme Diane Fortin, conseillère aux politiques, Union des municipalités du Québec M. Cherkaoui Ferdous, secrétaire général, Solidarité rurale du Québec M. Guy Charland, conseiller, Fédération québécoise des municipalités M. Lawrence Desrosiers, directeur, Direction du développement rural M. Gaston Plante, analyste-conseil, Direction du développement rural M. Michel Goudreau, analyste-conseil, Direction du développement rural</p>
4 juillet 2007	Bureau du MAMR à Québec	<p>Ont participé à la rencontre :</p> <p>M^{me} Nathalie Normandeau, ministre, ministère des Affaires municipales et des Régions M. Jacques Proulx, président, Solidarité rurale du Québec M. Bernard Généreux, président, Fédération québécoise des municipalités M. Robert Coulombe, 1^{er} vice-président, Union des municipalités du Québec M. Jean Fortin, président, Association des CLD du Québec M^{me} Suzy Loubier, directrice générale, Association des CLD du Québec M^{me} Diane Fortin, conseillère, Union des municipalités du Québec M. Cherkaoui Ferdous, directeur général, Solidarité rurale du Québec M. Guy Charland, conseiller, Fédération québécoise des municipalités M. Robert Sauvé, sous-ministre associé, ministère des Affaires municipales et des Régions M. Yves Bernier, attaché politique M. Lawrence Desrosiers, directeur, Direction du développement rural et régional M. Gaston Plante, Direction du développement rural et régional M. Georges Savard, Direction du développement rural et régional M. Michel Goudreau, Direction du développement rural et régional Mme Suzanne Hénault, Direction du développement rural et régional Mme Danielle Leduc, Direction du développement rural et régional Mme Marielle Coulis, stagiaire</p>

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande #104

Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2007-2008, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.

23 août 2007	Rencontre du comité technique du Comité des partenaires portant sur la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité tenue au bureau du Ministère à Québec	<p>Ont participé à la rencontre : Mme Diane Fortin, conseillère, Union des municipalités du Québec M. Jocelyn St- Jean, ACLDQ M. Cherkaoui Ferdous, directeur général, Solidarité rurale du Québec M. Guy Charland, conseiller, Fédération québécoise des municipalités M. Lawrence Desrosiers, directeur, Direction du développement rural et régional M. Georges Savard, Direction du développement rural et régional M. Michel Goudreau, Direction du développement rural et régional Mme Line Levesque, directrice des affaires publiques Mme Émilie Lord, agente de communication</p>
14 décembre 2007	Conférence téléphonique du comité technique du Comité des partenaires portant sur la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité	<p>Ont participé à la rencontre : M^{me} Diane Fortin, conseillère aux politiques, UMQ M^{me} Suzie Loubier, dir. gén. ACLDQ M. Cherkaoui Ferdous, sec. gén. SRQ M. Guy Charland, conseiller FQM M. Lawrence Desrosiers, dir. MAMR M. Michel Goudreau, MAMR M. Robert Sauvé, sma MAMR</p>
23 janvier 2008	Bureau du MAMR à Québec	<p>Ont participé à la rencontre : M^{me} Nathalie Normandeau, ministre, ministère des Affaires municipales et des Régions M. Jacques Proulx, président, Solidarité rurale du Québec M. Bernard Généreux, président, Fédération québécoise des municipalités M. Robert Coulombe, 1^{er} vice-président, Union des municipalités du Québec M. Jean Fortin, président, Association des CLD du Québec M^{me} Diane Fortin, conseillère aux politiques, Union des municipalités du Québec M. Cherkaoui Ferdous, secrétaire général, Solidarité rurale du Québec M. Guy Charland, conseiller, Fédération québécoise des municipalités M. Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre, ministère des Affaires municipales et des Régions M. Robert Sauvé, sous-ministre associé, ministère des Affaires municipales et des Régions M. Yves Bernier, attaché politique M. Michel Goudreau, analyste-conseil, Direction du développement rural M. Gilles Lehouillier, Direction des communications</p>

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande #104

Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2007-2008, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.

1 ^{er} février 2008	Conférence téléphonique	<p>Ont participé à la rencontre : M^{me} Nathalie Normandeau, ministre, ministère des Affaires municipales et des Régions M. Jacques Proulx, président, Solidarité rurale du Québec M. Bernard Généreux, président, Fédération québécoise des municipalités M. Robert Coulombe, 1^{er} vice-président, Union des municipalités du Québec M. Jean Fortin, président, Association des CLD du Québec M^{me} Suzy Loubier, directrice générale, Association des CLD du Québec M^{me} Diane Fortin, conseillère, Union des municipalités du Québec M. Cherkaoui Ferdous, directeur général, Solidarité rurale du Québec M. Guy Charland, conseiller, Fédération québécoise des municipalités M. Robert Sauvé, sous-ministre associé, ministère des Affaires municipales et des Régions M. Yves Bernier, attachée politique, ministère des Affaires municipales et des Régions M. Lawrence Desrosiers, directeur, Direction du développement rural M. Michel Goudreau, analyste-conseil, Direction du développement rural</p>
25 février 2008	Conférence téléphonique du comité technique du Comité des partenaires portant sur la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité	<p>Ont participé à la rencontre : M^{me} Diane Fortin, conseillère aux politiques, UMQ M^{me} Suzie Loubier, dir. gén. ACLDQ M. Cherkaoui Ferdous, sec. gén. SRQ M. Guy Charland, conseiller FQM M. Yannick Routhier, dir. MAMR M. Michel Goudreau, MAMR</p>
13 mars 2008	Conférence téléphonique	<p>Ont participé à la rencontre : M^{me} Nathalie Normandeau, ministre, ministère des Affaires municipales et des Régions M. Jacques Proulx, président, Solidarité rurale du Québec M. Bernard Généreux, président, Fédération québécoise des municipalités M. Robert Coulombe, 1^{er} vice-président, Union des municipalités du Québec M. Jean Fortin, président, Association des CLD du Québec M^{me} Suzy Loubier, directrice générale, Association des CLD du Québec M^{me} Diane Fortin, conseillère, Union des municipalités du Québec M. Cherkaoui Ferdous, directeur général, Solidarité rurale du Québec M. Guy Charland, conseiller, Fédération québécoise des municipalités M. Robert Sauvé, sous-ministre associé, ministère des Affaires municipales et des Régions M. Yves Bernier, attachée politique, ministère des Affaires municipales et des Régions M. Yannick Routhier, directeur, Direction du développement rural et régionale</p>

Étude des crédits 2008-2009
Demande de renseignements particuliers

Demande #104

Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2007-2008, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.

18 mars 2008

Assemblée nationale, Québec

Ont participé à la rencontre :

M^{me} Nathalie Normandeau, ministre, ministère des Affaires municipales et des Régions
M. Jacques Proulx, président, Solidarité rurale du Québec
M. Bernard Généreux, président, Fédération québécoise des municipalités
M. Robert Coulombe, 1^{er} vice-président, Union des municipalités du Québec
M. Jean Fortin, président, Association des CLD du Québec
M^{me} Suzy Loubier, directrice générale, Association des CLD du Québec
M^{me} Diane Fortin, conseillère, Union des municipalités du Québec
M. Cherkaoui Ferdous, directeur général, Solidarité rurale du Québec
M. Guy Charland, conseiller, Fédération québécoise des municipalités
M. Robert Sauvé, sous-ministre associé, ministère des Affaires municipales et des Régions
M. Yves Bernier, attachée politique, ministère des Affaires municipales et des Régions
M. Yannick Routhier, directeur, Direction du développement rural et régional

Comité technique du Comité des partenaires de la ruralité

**Compte rendu de la rencontre
tenue le 11 avril 2007 de 10 h à 13 h**

Ont participé à la conférence :

Mme Suzy Loubier, directrice générale, Association des CLD du Québec
Mme Diane Fortin, conseillère aux politiques, Union des municipalités du Québec
M. Cherkaoui Ferdous, secrétaire général, Solidarité rurale du Québec
M. Guy Charland, conseiller, Fédération québécoise des municipalités

M. Lawrence Desrosiers, directeur, Direction du développement rural
M. Gaston Plante, analyste-conseil, Direction du développement rural
M. Michel Goudreau, analyste-conseil, Direction du développement rural

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>1. L'ordre du jour</p> <p>Les participants conviennent de discuter des points suivant lors du présent comité technique :</p> <ul style="list-style-type: none">- adoption du compte rendu de la rencontre du 28 mars 2007- fiche technique sur les Laboratoires- fiches sur le Rapport préliminaire et le Plan de travail 2007-2014- divers	
<p>2. Adoption du compte rendu</p> <p>Le compte rendu déposé est adopté avec les modifications demandées concernant les titres de fonction de Mme Fortin et M. Ferdous.</p>	
<p>3. Fiche sur les Laboratoires ruraux</p> <p>M. Plante fait un rappel des commentaires reçus et de leur intégration en quasi-totalité dans la version transmise pour cette rencontre. Il informe également que les directions régionales du MAMR seront consultées au cours de la semaine sur ce projet.</p> <p>Les éléments ayant suscité des discussions et sur lesquels il demeure des consensus à faire sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- la place du Comité des partenaires dans le processus de sélection- les liens à faire avec le Pacte rural en terme de rôle de la MRC dans le processus – un appui politique absolument nécessaire, souhaitable et la forme que ça doit prendre – la notion d'ancrage territoriale dans les critères de sélection devrait être définie et bonifiée en terme de pointage- pour la FQM, l'exigence d'une participation minimale de 20 % au coût du Laboratoire devrait être revue à la baisse dans les cas de figure où des municipalités dévitalisées sont impliquées	

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>4. Fiches sur le Rapport préliminaire du Pacte rural 2002-2007 et du projet de Plan de travail du Pacte rural 2007-2014</p> <p>Les principales composantes du Rapport préliminaire apparaissent satisfaisantes afin de permettre aux MRC de tirer les enseignements pertinents en vue de la phase II des Pactes ruraux.</p> <p>En ce qui concerne le Plan de travail des MRC à l'égard des Pactes ruraux 2007-2014, de nombreuses précisions sont demandées. L'approche générale du document est retenue. Les membres du comité technique conviennent de transmettre d'ici le lundi 16 avril 2007 leurs commentaires à M. Goudreau. Une version révisée du document sera par la suite transmise aux membres du comité technique en vue de la discussion finale avant la rencontre avec les agents de développement rural des 24, 25 et 26 avril prochains.</p>	
<p>5. Divers</p> <p>Les points à l'ordre du jour de la prochaine rencontre seront : la fiche sur les Laboratoires, la fiche sur les produits de spécialité et les fiches sur le Rapport préliminaire et le Plan de travail.</p>	
<p>6. Prochaine rencontre</p> <p>La prochaine rencontre se tiendra dans le 19 avril 2007.</p>	

Rédigé à Québec, par Michel Goudreau, le 13 avril 2007

Comité des partenaires de la ruralité

Compte rendu de la rencontre

tenue à Québec le 4 juillet 2007 de 15 h 15 à 17 h 45

Ont participé à la rencontre :

Le Comité des partenaires de la ruralité

M^{me} Nathalie Normandeau, ministre, ministère des Affaires municipales et des Régions
M. Jacques Proulx, président, Solidarité rurale du Québec
M. Bernard Généreux, président, Fédération québécoise des municipalités
M. Robert Coulombe, 1^{er} vice-président, Union des municipalités du Québec
M. Jean Fortin, président, Association des CLD du Québec

Le Comité technique des partenaires de la ruralité

M^{me} Suzy Loubier, directrice générale, Association des CLD du Québec
M^{me} Diane Fortin, conseillère, Union des municipalités du Québec
M. Charkaoui Ferdous, directeur général, Solidarité rurale du Québec
M. Guy Charland, conseiller, Fédération québécoise des municipalités

Les représentants du ministère des Affaires municipales et des Régions

M. Yves Bernier, attaché politique
M. Robert Sauvé, sous-ministre associé, sous-ministériat aux Affaires régionales et municipales

De la direction du développement rural

M. Lawrence Desrosiers, directeur
M^{me} Suzanne Hénault
M^{me} Danielle Leduc
M^{me} Marielle Moulis, stagiaire
M. Gaston Plante
M. Georges Savard

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>1. Mot de bienvenue de la Ministre</p> <p>Mme Normandeau présente ses salutations et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants de la réunion.</p> <p>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>Le projet d'ordre du jour est adopté avec l'ajout au point 8 Varia des deux éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- À la suggestion de Mme Normandeau, « Lancement de la mesure de soutien aux produits de spécialité et des laboratoires dans la semaine du 9 juillet 2007.- À la suggestion de monsieur Généreux, « Le point sur la modulation des politiques et des programmes gouvernementaux ». <p>Ces deux sujets seront également commentés avec les autres sujets apparentés de l'ordre du jour.</p>	
<p>3. Rapport d'évaluation du Pacte rural 2002-2007 et Plan de travail du Pacte rural 2007-2014</p> <p>Mme Normandeau présente les deux guides préparés à l'intention des MRC pour faciliter la rédaction de ces deux documents : l'évaluation et le bilan du premier pacte 2002-2007 et le plan de travail pour l'édition 2007-2014.</p> <p>Comme il s'agit de guides, Mme Normandeau et M. Généreux commentent à l'effet que les MRC pourront y apporter leurs couleurs.</p> <p>Les membres du comité conviennent de l'importance de réaliser un bilan « rigoureux » des premiers pactes afin d'ajuster les orientations et les interventions dans le plan de travail pour l'édition 2007-2014.</p>	

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>Mme Normandeau recommande que ce message soit clairement adressé aux MRC, via les bureaux régionaux du MAMR qui assurent la liaison auprès des répondants des pactes ruraux.</p> <p>M. Proulx mentionne que les MRC doivent prendre les moyens nécessaires et démontrer beaucoup de rigueur pour s'assurer qu'il y ait une réelle mobilisation et une appropriation de la politique par le milieu.</p> <p>Cette préoccupation étant bien énoncée aux points 5-6-7 du guide relatif au plan de travail, M. Ferdous propose qu'un premier survol des plans de travail disponibles soit fait lors de la prochaine réunion du Comité des partenaires.</p> <p>Mme Normandeau recommande de faire le point sur l'état des plans de travail pour l'édition 2007-2014 des pactes ruraux, lors d'une prochaine rencontre.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Transmettre les documents aux directions régionales du MARM avec mention d'un message de soutien technique et de collaboration afin que les MRC réalisent les deux exercices de bilan et de planification du travail avec rigueur, dans un souci de mobilisation du milieu rural.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Lors de la prochaine réunion du comité des partenaires, prévoir un point à l'ordre du jour concernant « L'état et les contenus des plans de travail adoptés par les MRC » .</p>
<p>4. Les mesures de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014</p> <p>4.1 Les laboratoires (voir fiche technique, version du 4 juillet 2007)</p> <p>Mme Normandeau présente les éléments de contenu du document de travail préparé en vue de la production d'une brochure ou d'un dépliant sur la mesure et les modalités d'inscription. Cette mesure dispose d'une enveloppe de 15,5 M \$ sur sept ans pour mener à terme 25 laboratoires d'expérimentation dans des champs d'activités innovants pour l'avenir des collectivités rurales. Messieurs Desrosiers et Plante mentionnent qu'actuellement, au gré des appels reçus, il est prévisible de recevoir près de 100 lettres d'intention de la part de promoteurs pour le premier appel à projets.</p> <p>M. Généreux souligne que, compte tenu des trois phases d'appel à projets, les 20 premiers projets retenus (premier et deuxième appels à projets) pourront bénéficier d'une aide financière annuelle maximum de 100 k \$ par laboratoire,</p>	

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>pour une période de 6 ans alors que les 5 derniers projets qui seront sélectionnés en 2009 pourront bénéficier d'une aide financière que sur 5 ans.</p> <p>Le document suggère que huit des quinze thématiques d'expérimentation proposées dans la politique soient privilégiées lors du premier appel à projets, les sept autres lors du deuxième appel et sans thématique prédéterminée lors du troisième appel. (voir p.7). Mme Normandeau et l'ensemble des partenaires sont plutôt d'avis que les quinze thèmes soient ouverts à chacun des trois appels à projets.</p> <p>Le processus de sélection des projets proposé (voir p. 4-6), suggère notamment qu'une analyse globale de chaque projet soit réalisée par un comité d'évaluation pour chaque thématique, tenant compte des avis reçus des ministères et organismes gouvernementaux au plan national et régional. Mme Normandeau propose que le processus soit simple, rapide et efficace. La DDR devrait demander des lettres d'appréciation aux ministères et aux organismes gouvernementaux de façon <i>ad hoc</i>. Les partenaires conviennent qu'il ne peut y avoir un comité d'évaluation par thème. Un ou des comités pourront être constitués, au besoin, pour faire l'analyse des propositions.</p> <p>Le document de travail indique que la ministre du MAMR ne s'engage pas à retenir systématiquement un projet par thématique, mais bien les meilleurs projets à chacun des appels de projets (voir p. 8). Mme Normandeau soulève la question de l'équité territoriale dans la sélection des projets. Comment s'assurer que les 25 meilleurs projets n'émanent pas des mêmes régions ? Les partenaires partagent cette préoccupation. M. Proulx mentionne que le processus de sélection pourrait être réajusté lors du deuxième appel à projets pour tenir compte de cette préoccupation.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Les quinze thèmes proposés dans la politique pour les laboratoires seront ouverts à chacun des trois appels à projets.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> La DDR assure la coordination et le suivi de l'évaluation réalisé par le ou les comités de sélection et en fait rapport au Comité des partenaires de la ruralité, avant la décision finale de la Ministre.</p>

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>La FQM demande de réviser à la baisse l'exigence de la mise de fonds de 20 % exigée aux promoteurs dans le cas des projets issus des municipalités rurales dévitalisées dont l'indice de développement est inférieur à -5. Le processus de sélection propose déjà une bonification du pointage pouvant atteindre 5 % dans le cas de propositions issues de communautés rurales dévitalisées. Par ailleurs, les discussions portent sur l'à-propos de financer le 20% de mise de fonds du milieu à même les crédits autorisés au pacte rural de la MRC.</p> <p>Les critères d'évaluation et les cotes maximales proposés pour la sélection des projets (voir p.5-6) sont passés en revue de manière à tenir compte des préoccupations d'équité territoriale et de modulation pour les municipalités dévitalisées.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Pour les municipalités rurales les plus dévitalisées, on retient la bonification du pointage de 5 % plutôt que d'abaisser la mise de fonds de 20 % à 5 %.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Les critères de transférabilité et de résultante attendue du laboratoire seront regroupés et totaliseront 20% plutôt que 15% du pointage.</p>
<p>4.2 Mesure de soutien aux produits de spécialité (voir fiche technique)</p> <p>Mme Normandeau présente les modalités de la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une cible minimale de 32 projets par région, soit le soutien financier à la création de 480 nouveaux produits de spécialité pour l'ensemble du Québec sur une période de sept ans; - une subvention pouvant atteindre 25 k \$ par produit; aucune entreprise ne pourra obtenir plus de 75 k \$ pour la durée de la mesure; - la mesure est gérée en région par les Directions régionales du MAMR en collaboration avec les trois ministères MAPAQ, MCCCCF et MRNF; - le promoteur doit obtenir une réponse à sa demande dans un délai maximum de 2 mois. 	

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>Un tour de table permet d'apporter les précisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Charland demande d'exclure les coopératives financières des organismes admissibles; cette demande sera prise en compte. - M. Proulx souhaiterait que la mesure favorise les travailleurs autonomes plutôt que les coopératives, or les artisans sont parfois regroupés en coopérative. - D'autre part, afin d'exclure les grosses entreprises privées, M. Desrosiers propose d'établir un montant plafond du chiffre d'affaires. Les partenaires dont l'Association des CLD du Québec collaboreront pour établir ce montant maximal. <ul style="list-style-type: none"> - M. Ferdous indique que les commentaires de SRQ ont été transmis par courriel à la DDR. Il demande de retirer du texte relatif aux produits bioalimentaires de spécialité la phrase suivante : « La présence possible d'OGM dans les constituants mineurs des produits transformés ne devrait pas être discriminante pour les produits de spécialité ». Les partenaires sont d'accord. <ul style="list-style-type: none"> - M. Coulombe suggère que la ventilation budgétaire de la mesure d'aide financière de 12 M\$ soit mentionnée dans le guide explicatif. - M. Proulx demande si la mesure favorise d'autres types de produits de spécialité que le bioalimentaire. Affirmatif: les produits tirés de la foresterie, les produits forestiers non ligneux, les produits culturels, artisanal ou patrimonial (excluant les œuvres d'art, dont la création, la production et la diffusion, les services culturels dont les manifestations culturelles, les industries culturelles et les activités se déroulant dans les lieux de diffusion de la culture). 	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Sont admissibles à la mesure : <ul style="list-style-type: none"> ➤ un organisme à but non lucratif incorporé; ➤ une coopérative non financière; ➤ une entreprise d'économie sociale incorporée comme OBNL ou coopérative; ➤ une entreprise privée incorporée dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 M \$ ➤ un entrepreneur privé, un travailleur autonome ☑ Sont exclus : toute entreprise, coopérative et promoteur dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 5 M \$. ☑ Voir p. 2 Produit bioalimentaire de spécialité – enlever la référence à la présence possible d'OGM dans les constituants mineurs des produits transformés ☑ Préciser la ventilation budgétaire annuelle de cette mesure dans le guide explicatif (réf: 1, 125 M \$ en 2007, 1, 5 M \$ en 2008 et à 1, 875 M \$ par année pour les cinq dernières années de la politique).

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>Mme Normandeau informe les partenaires qu'un portrait sera tracé régulièrement concernant l'aide financière accordée aux nouveaux produits de spécialité dans le cadre de cette mesure. Notamment, un point à l'ordre du jour sur cet état de situation sera prévu à chaque réunion du Comité.</p> <p>Mme Normandeau informe également les partenaires qu'une conférence de presse est prévue dans la semaine du 9 juillet pour lancer les deux mesures destinées aux communautés rurales, soit l'annonce du 12 M\$ pour le développement des produits de spécialité et 15,5 M\$ pour les laboratoires ruraux.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Faire l'état de situation de la création de nouveaux produits de spécialité, selon les cibles visées et par catégorie de produit. En informer le Comité des partenaires de la ruralité et prévoir à cet effet un point à l'ordre du jour à chaque réunion du Comité.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> (voir varia)</p>
<p>4.3 Les groupes de travail</p> <p>Mme Normandeau mentionne que cette mesure réserve 8,6 M\$ dans le Fonds d'initiative pour l'avenir rural, pour l'expérimentation et le transfert d'initiatives porteuses de développement et rappelle que deux volets sont prévus : un pour le fonctionnement des groupes de travail et l'autre pour le soutien des projets de recherche-action qui lui sont présentés.</p> <p>Mme Normandeau propose de revoir les priorités dans la mise en place des groupes de travail lors de la prochaine réunion du Comité des partenaires de la ruralité. Elle fera des propositions pour la présidence et la composition de ces groupes. Elle invite les partenaires à faire des suggestions quant aux thématiques à privilégier d'ici la prochaine rencontre.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Les règles acceptées par le Conseil du trésor prévoient que les groupes de travail pourront recevoir une aide au fonctionnement de 150 K \$ par année, pour 3 ans maximum.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Lors de la prochaine réunion du comité des partenaires, prévoir un point à l'ordre du jour concernant le démarrage et la composition de groupes de travail et l'organisation au préalable d'un comité technique.</p>

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>5. Grands Prix de la ruralité</p> <p>Mme Normandeau informe les partenaires que le lancement des Grands Prix de la ruralité pourrait être annoncé dès cet automne. Elle présente la fiche d'information et invite les partenaires à commenter la proposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Charland se dit satisfait de la proposition et souligne le principe de l'alternance géographique entre les MRC rurales des régions centrales et ressources. - Parmi les catégories de prix suggérées, M.Coulombe mentionne que le prix UMQ proposé, celui de l'Innovation par excellence. ne doit pas être confondu avec le « Mérite Ovation municipale » créé par l'UMQ lors des ses assises 2005 et qui vise à souligner les solutions originales mises de l'avant par les municipalités pour répondre aux besoins de leur communauté. - M. Proulx s'interroge sur l'opportunité d'avoir un prix de l'UPA, « Produit de spécialité de l'année » et le prix pour le « Laboratoire rural de l'année ». Tous les participants sont d'accord à ne pas retenir ces catégories de prix. - M. Ferdous souhaite que les agents de développement rural puissent participer à cet événement, et donc pouvoir jouxter les activités de formation en même temps. <p>Mme Normandeau indique que les modalités de participation seront diffusées au courant de l'automne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Retenir cinq catégories de prix : <ul style="list-style-type: none"> - le prix hommage de la Ministre; - le prix FQM : la MRC rurale de l'année »; - le prix UMQ : l'innovation par excellence ; - le prix SRQ : l'agent rural de l'année; - le prix ACLDQ : l'organisme rural de l'année <input checked="" type="checkbox"/> Le Comité des partenaires devra se réunir fin septembre pour structurer l'organisation des grands prix. Un comité technique est à prévoir au préalable.
<p>6. Fonctionnement du Comité des partenaires de la ruralité</p> <p>Mme Normandeau rappelle qu'il y a un objectif de trois rencontres du Comité des partenaires par année incluant la Journée de la ruralité. Or, la dernière rencontre du Comité date de novembre 2006. Elle rappelle qu'il y a eu beaucoup à faire pour assurer le lancement de la nouvelle Politique, sans compter la tenue des élections le printemps dernier. Elle assure que le rythme de croisière sera plus normal à compter</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Prévoir une prochaine réunion du Comité des partenaires en fin septembre 2007.

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
de l'automne prochain.	
<p>7. CRTC</p> <p>Solidarité rurale du Québec (SRQ) a émis un communiqué le 16 mai dernier portant sur la déréglementation des télécommunications et le déploiement des nouvelles technologies. SRQ fait part de ses inquiétudes face à la récente décision du CRTC d'établir de nouvelles règles de tarification sur les services téléphoniques locaux en plus de demander une intervention gouvernementale pour assurer le déploiement des nouvelles technologies partout sur le territoire.</p> <p>M. Proulx déplore que personne n'ait réagi avant que le CRTC ne prenne sa décision. Mme Normandeau rappelle qu'en Commission parlementaire, elle a dénoncé l'impact des décisions du CRTC pour les milieux ruraux et qu'elle appuie les dénonciations faites par les partenaires.</p> <p>M. Ferdous indique que le CRTC n'a pas tenu compte des recommandations d'un groupe de travail qui avait fait les évaluations pour l'ensemble du Canada. Notamment, ce groupe de travail aurait réalisé une cartographie fine de la connectivité pour le cellulaire et identifié les « trous noirs » particulièrement dans les milieux ruraux. Mme Normandeau invite SRQ à diffuser ses informations sur ce sujet au bénéfice des actions concertées qui sont menées par le MAMR et le ministère de la Culture et des communications pour trouver des solutions et assurer aux citoyens de l'ensemble des territoires ruraux l'accès aux infrastructures de base, notamment à Internet grand débit.</p>	

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>8. Varia</p> <p>8.1 Lancement de nouvelles mesures prévues dans la Politique lors d'une conférence de presse dans la semaine du 9 juillet 07, hypothétiquement dans la région de Portneuf. La Direction des communications du MAMR assurera la coordination de l'événement.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Les partenaires sont invités à participer au lancement des mesures de la Politique nationale de la ruralité relatives au développement des produits de spécialité et les laboratoires ruraux lors d'une conférence de presse prévue dans la semaine du 9 juillet.</p>
<p>8.2 La modulation des programmes gouvernementaux</p> <p>Messieurs Proulx et Ferdous font valoir qu'il s'agit d'engagements gouvernementaux dans la Politique nationale de la ruralité mais les résultats se font attendre. On cite le cas des politiques de raccordement au réseau d'Hydro-Québec en milieu rural jugées inéquitables. On demande de faire le point sur cette question.</p> <p>Mme Normandeau reçoit bien la demande et propose que les engagements gouvernementaux et les problématiques particulières soient systématiquement suivis par la Table gouvernementale aux affaires intergouvernementales (TGAT).</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Lors de la prochaine réunion de la TGAT et les suivantes, faire le point sur le suivi des engagements des ministères et organismes pris dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité et, de façon générale, sur les mesures prises par les M/O pour assurer la modulation des politiques et programmes gouvernementaux afin d'adapter les services publics aux spécificités du milieu rural.</p>

Rédigé par Suzanne Hénault, le 25 juillet 2007

COMITÉ TECHNIQUE DU COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA RURALITÉ

Première rencontre

Compte rendu de la rencontre

tenue le 23 août 2007 de 10 h à 15 h

Ont participé à la rencontre :

Mme Diane Fortin, conseillère aux politiques, Union des municipalités du Québec

M. Cherkaoui Ferdous, secrétaire général, Solidarité rurale du Québec

M. Guy Charland, conseiller, Fédération québécoise des municipalités

M. Jocelyn St-Jean, directeur du CLD du Haut-St-François, Association des CLD du Québec

M. Lawrence Desrosiers, directeur, Direction du développement rural

M. Georges Savard, analyste-conseil, Direction du développement rural

M. Michel Goudreau, analyste-conseil, Direction du développement rural

Présentes pour le point 4 de l'ordre du jour :

Mme Line Lévesque, directrice des affaires publiques

Mme Émilie Lord, agente de communication

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>L'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour suivant est adopté:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Accueil des participants 2 État de situation sur la mise en œuvre de la PNR 3 La mise en place des groupes de travail de la PNR 4 Les grands prix de la ruralité 5 Autres sujets : <ol style="list-style-type: none"> 5.1 Les produits de spécialité 5.2 Les laboratoires 6 Fin de la rencontre 	
<p>1. Accueil des participants</p> <p>M. Desrosiers remercie les participants de leur présence et informé que la rencontre fera une pause entre 12h et 13h et que les représentantes du ministère concernant les Grands prix de la ruralité seront présentes à 13h.</p>	
<p>2. État de situation sur la mise en œuvre de la PNR</p> <p>M. Desrosiers fait état de l'avancement dans la mise en œuvre des diverses composantes de la PNR 2007-2014. Les cadres normatifs de toutes les mesures ont été acceptés. Le 11 juillet dernier, la ministre a annoncé le lancement de la mesure des Produits de spécialité et de celle des Laboratoires. Des informations émanant des diverses régions laissent entendre que la demande pour ces deux mesures sera élevée. En ce qui concerne les Pactes ruraux, le travail va bon train dans les MRC et il y a tout lieu de croire que les Rapports d'évaluation et les Plans de travail seront déposés d'ici le 1^{er} octobre.</p>	<p>Note d'information :</p> <p>À la suite de la rencontre des répondants ruralité du MAMR tenue les 29 et 30 août, il s'avère que plus de 100 projets de laboratoires sont en gestation dans toutes les régions du Québec.</p>

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>3. La mise en place des Groupes de travail de la PNR</p> <p>Cette section du compte rendu ne porte que sur les commentaires généraux soulevés par les représentants techniques du Comité des partenaires de la ruralité. Tous les commentaires spécifiques touchant l'une ou l'autre des parties du document de travail présenté par la DDR seront intégrés dans une version révisée du document <i>Fiche Groupes de travail - version du 4 juillet 2007</i>. La version révisée du document fera partie du présent compte rendu et sera jointe en annexe.</p> <p>M. St-Jean considère que la démonstration de l'utilité des groupes de travail aurait avantage à être mieux étayée dans certains cas, notamment celui sur la Plate forme d'accompagnement. M. Ferdous s'interroge sur les groupes à démarrer rapidement et considère qu'il revient au Comité des partenaires à recommander à la ministre ceux à mettre de l'avant en priorité. Il reviendrait également au Comité des partenaires de la ruralité à donner des orientations générales à chacun des groupes. M. Charland souligne que la commande est très exigeante considérant le nombre de groupes de travail envisagé et qu'il y a lieu d'établir des priorités. Il insiste de plus sur la nécessité d'assurer un maximum de cohérence entre les groupes et il rejoint en cela la préoccupation de M. Ferdous.</p> <p>Enfin, les représentants du Comité des partenaires de la ruralité conviennent de la nécessité de définir les rôles et mandats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - secrétariat de groupes de travail; - organismes porteurs au plan financier; - présidence du groupe de travail. <p>La version révisée de la fiche devra préciser les mandats et rôles.</p>	<p>La version révisée de la fiche sur les Groupes de travail jointe en annexe fait partie intégrale du présent compte rendu.</p> <p>Il est convenu que le Secrétariat de chacun des groupes sera dévolu à la DDR et ses mandats porteront sur l'organisation des rencontres (logistique et contenu), la rédaction des comptes rendus et la rédaction des rapports des groupes de travail. Concernant ce dernier mandat, certains groupes pourront confier à une ressource externe, la rédaction du rapport du groupe de travail s'ils jugent cela appropriée.</p>
<p>4. Les Grands prix de la ruralité</p> <p>Les représentantes du MAMR font un bref rappel du projet et des documents déposés. Elles répondent ou prennent note des interrogations des membres du comité technique.</p> <p>La réserve principale par rapport aux documents déposés a trait aux revenus apparaissant au plan de montage financier pour la tenue de l'événement. Pour les</p>	

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>représentants technique du Comité des partenaires de la ruralité, il apparaît illusoire d'assurer une large part de l'autofinancement à partir des commandites locales. Il faut absolument travailler pour assurer un auto-financement de base provenant de commanditaires nationaux afin d'assurer une pérennité à l'événement. Toutefois, afin d'accroître l'ancrage territorial lors des événements, les MRC impliquées devraient mobiliser des financements ad hoc de commanditaires locaux.</p> <p>Un défi des Grands prix est la réduction des contraintes à la participation dans les cas des MRC éloignées et organisatrices de l'événement. Cette réduction des contraintes devrait prendre en compte la question d'un éventuel déficit. La question de la répartition de la tenue dans diverses MRC sur le territoire du Québec est également à prendre en considération puisqu'elle génère des difficultés (accessibilité, hébergement, commanditaires locaux, diffusion nationale, etc) ainsi que des coûts accrus pour les participants.</p>	
<p>5. Autres sujets</p> <p>5.1 Les produits de spécialité M. Ferdous remarque que des critères comme le caractère nouveau d'un produit ou la valeur ajoutée peuvent porter à interprétation. Il est convenu, compte tenu de la rencontre prochaine des bureaux régionaux du MAMR qui gèrent la mesure, qu'une conférence téléphonique se tiendra mardi le 28 août entre SRQ et la DDR.</p> <p>5.2 Les laboratoires M. Ferdous propose un rôle accru du Comité des partenaires de la ruralité dans le processus de mise en œuvre. M. Desrosiers souligne que la ministre présentera au Comité des partenaires de la ruralité les projets recommandés par les différents comité de sélection mis en place.</p>	
<p>Prochaine rencontre La prochaine rencontre se tiendra à la suite du dépôt des lettres d'intention des promoteurs de projets de laboratoires soit après le 19 octobre 2007.</p>	

Rédigé à Québec, par Michel Goudreau, le 28 août 2007

COMITÉ TECHNIQUE DU COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA RURALITÉ
Deuxième rencontre
Compte rendu de la conférence téléphonique
tenue le 14 décembre 2007 de 14 h à 15 h

Ont participé à la rencontre :

Mme Diane Fortin, conseillère aux politiques, Union des municipalités du Québec
M. Cherkaoui Ferdous, secrétaire général, Solidarité rurale du Québec
M. Guy Charland, conseiller, Fédération québécoise des municipalités
Mme Suzie Loubier, directrice générale, Association des CLD du Québec

M. Robert Sauvé, sous-ministre associé aux Affaires régionales et municipales
M. Lawrence Desrosiers, directeur, Direction du développement rural
M. Michel Goudreau, analyste-conseil, Direction du développement rural

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>L'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour de la conférence téléphonique a porté uniquement sur le processus d'analyse des projets de laboratoires</p>	
<p>1. Accueil des participants</p> <p>M. Desrosiers remercie les participants de leur participation et informe que la rencontre consistera à l'étude du document <i>Les laboratoires ruraux; le processus de sélection</i>. Il insiste sur l'urgence que le comité technique entérine le processus fera une pause entre 12h et 13h et que les représentantes du ministère concernant les Grands prix de la ruralité seront présentes à 13h.</p>	
<p>2. État de situation sur la mise en œuvre de la PNR</p> <p>M. Desrosiers fait état de l'avancement dans la mise en œuvre des diverses composantes de la PNR 2007-2014. Les cadres normatifs de toutes les mesures ont été acceptés. Le 11 juillet dernier, la ministre a annoncé le lancement de la mesure des Produits de spécialité et de celle des Laboratoires. Des informations émanant des diverses régions laissent entendre que la demande pour ces deux mesures sera élevée. En ce qui concerne les Pactes ruraux, le travail va bon train dans les MRC et il y a tout lieu de croire que les Rapports d'évaluation et les Plans de travail seront déposés d'ici le 1^{er} octobre.</p>	<p>Note d'information :</p> <p>À la suite de la rencontre des répondants ruralité du MAMR tenue les 29 et 30 août, il s'avère que plus de 100 projets de laboratoires sont en gestation dans toutes les régions du Québec.</p>
<p>3. La mise en place des Groupes de travail de la PNR</p> <p>Cette section du compte rendu ne porte que sur les commentaires généraux soulevés par les représentants techniques du Comité des partenaires de la ruralité. Tous les commentaires spécifiques touchant l'une ou l'autre des parties du document de</p>	<p>La version révisée de la fiche sur les Groupes de travail jointe en annexe fait partie intégrale du présent</p>

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>travail présenté par la DDR seront intégrés dans une version révisée du document <i>Fiche Groupes de travail - version du 4 juillet 2007</i>. La version révisée du document fera partie du présent compte rendu et sera jointe en annexe.</p> <p>M. St-Jean considère que la démonstration de l'utilité des groupes de travail aurait avantage à être mieux étayée dans certains cas, notamment celui sur la Plate forme d'accompagnement. M. Ferdous s'interroge sur les groupes à démarrer rapidement et considère qu'il revient au Comité des partenaires à recommander à la ministre ceux à mettre de l'avant en priorité. Il reviendrait également au Comité des partenaires de la ruralité à donner des orientations générales à chacun des groupes. M. Charland souligne que la commande est très exigeante considérant le nombre de groupes de travail envisagé et qu'il y a lieu d'établir des priorités. Il insiste de plus sur la nécessité d'assurer un maximum de cohérence entre les groupes et il rejoint en cela la préoccupation de M. Ferdous.</p> <p>Enfin, les représentants du Comité des partenaires de la ruralité conviennent de la nécessité de définir les rôles et mandats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - secrétariat de groupes de travail; - organismes porteurs au plan financier; - présidence du groupe de travail. <p>La version révisée de la fiche devra préciser les mandats et rôles.</p>	<p>compte rendu.</p> <p>Il est convenu que le Secrétariat de chacun des groupes sera dévolu à la DDR et ses mandats porteront sur l'organisation des rencontres (logistique et contenu), la rédaction des comptes rendus et la rédaction des rapports des groupes de travail. Concernant ce dernier mandat, certains groupes pourront confier à une ressource externe, la rédaction du rapport du groupe de travail s'ils jugent cela appropriée.</p>
<p>4. Les Grands prix de la ruralité</p> <p>Les représentantes du MAMR font un bref rappel du projet et des documents déposés. Elles répondent ou prennent note des interrogations des membres du comité technique.</p> <p>La réserve principale part rapport aux documents déposés a trait aux revenus apparaissant au plan de montage financier pour la tenue de l'événement. Pour les représentants technique du Comité des partenaires de la ruralité, il apparaît illusoire d'assurer une large part de l'autofinancement à partir des commandites locales. Il faut absolument travailler pour assurer un auto-financement de base provenant de commanditaires nationaux afin d'assurer une pérennité à l'événement. Toutefois, afin d'accroître l'ancrage territorial lors des événements, les MRC impliquées devraient</p>	

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>mobiliser des financements ad hoc de commanditaires locaux.</p> <p>Un défi des Grands prix est la réduction des contraintes à la participation dans les cas des MRC éloignées et organisatrices de l'événement. Cette réduction des contraintes devrait prendre en compte la question d'un éventuel déficit. La question de la répartition de la tenue dans diverses MRC sur le territoire du Québec est également à prendre en considération puisqu'elle génère des difficultés (accessibilité, hébergement, commanditaires locaux, diffusion nationale, etc) ainsi que des coûts accrus pour les participants.</p>	
<p>5. Autres sujets</p> <p>5.1 Les produits de spécialité M. Ferdous remarque que des critères comme le caractère nouveau d'un produit ou la valeur ajoutée peuvent porter à interprétation. Il est convenu, compte tenu de la rencontre prochaine des bureaux régionaux du MAMR qui gèrent la mesure, qu'une conférence téléphonique se tiendra mardi le 28 août entre SRQ et la DDR.</p> <p>5.2 Les laboratoires M. Ferdous propose un rôle accru du Comité des partenaires de la ruralité dans le processus de mise en œuvre. M. Desrosiers souligne que la ministre présentera au Comité des partenaires de la ruralité les projets recommandés par les différents comité de sélection mis en place.</p>	
<p>Prochaine rencontre La prochaine rencontre se tiendra à la suite du dépôt des lettres d'intention des promoteurs de projets de laboratoires soit après le 19 octobre 2007.</p>	

Rédigé à Québec, par Michel Goudreau, le 28 août 2007

Comité des partenaires de la ruralité

Compte rendu de la rencontre

tenue à Québec le 23 janvier 2008 de 9 h à 11 h 30

ONT PARTICIPÉ À LA RENCONTRE :

Le Comité des partenaires de la ruralité

M^{me} Nathalie Normandeau, ministre, ministère des Affaires municipales et des Régions
M. Jacques Proulx, président, Solidarité rurale du Québec
M. Bernard Généreux, président, Fédération Québécoise des Municipalités
M. Robert Coulombe, 1^{er} vice-président, Union des municipalités du Québec
M. Jean Fortin, président, Association des CLD du Québec

Le Comité technique des partenaires de la ruralité

M^{me} Suzy Loubier, directrice générale, Association des CLD du Québec
M^{me} Diane Fortin, conseillère aux politiques, Union des municipalités du Québec
M. Charkaoui Ferdous, directeur général, Solidarité rurale du Québec
M. Guy Charland, conseiller, Fédération québécoise des municipalités

Les représentants du ministère des Affaires municipales et des Régions

M. Yves Bernier, attaché politique
M. Robert Sauvé, sous-ministre associé, sous-ministériat aux Affaires régionales et municipales

De la direction du développement rural et régional

M. Michel Goudreau

De la direction des communications (pour la partie de la rencontre portant sur les Grands prix de la ruralité) :

M. Gilles Lehouillier

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>1. Mot de bienvenue de la ministre</p> <p>M^{me} Normandeau présente ses salutations et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants de la réunion. Elle indique que l'année à venir sera chargée et que compte tenu du nombre de rencontres possibles du Comité, il y a lieu d'en préciser les attentes. Il faut également viser trois rencontres au cours de l'année lors de moments significatifs comme la sélection et l'annonce des choix de laboratoires ou la préparation de la Journée de la ruralité.</p>	
<p>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour est adopté avec la demande de M. Proulx de discuter lors du point - 4.2 Les laboratoires - d'un refus transmis par le MAPAQ.</p>	
<p>3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 4 juillet 2007</p> <p>Trois points du compte rendu ont fait l'objet de commentaires. Ce sont les points traitant du fonctionnement du comité, du CRTC et de la modulation des programmes. Les autres composantes du compte rendu revenant à l'ordre du jour de la présente rencontre ne sont pas discutées.</p> <p>M^{me} Normandeau réitère la nécessité de se donner une plus grande discipline lors des rencontres compte tenu de leur faible nombre puisqu'on envisage d'en tenir trois par année. Les membres du comité adhèrent à cette vision et mentionnent que le comité devrait aborder véritablement les questions stratégiques, ce qui implique un rôle accru pour le comité technique.</p> <p>Le CRTC a déposé récemment une liste des municipalités visées par sa décision du 17 janvier. M^{me} Normandeau remet une copie de cette liste pour le Québec. La liste suscite de nombreux questionnements. Les membres du comité reconnaissent qu'il s'agit d'un dossier majeur.</p> <p>M. Sauvé, relativement au dossier de la Modulation des programmes gouvernementaux, explique que l'important dossier des municipalités dévitalisées a décalé dans le temps son cheminement. Enfin, une correction devra être apportée au compte rendu à l'effet de mentionner correctement la TGAT - Table gouvernementale aux affaires territoriales.</p>	<p>La DRRR est mandatée pour obtenir des informations sur cette liste et les raisons de l'inclusion des municipalités.</p>

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>4. Les mesures de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014</p> <p>4.1 Les Groupes de travail</p> <p>La fiche technique, mise en place des groupes de travail – modalités générales a servi de base aux discussions.</p> <p>M^{me} Normandeau insiste sur la nécessité de mettre en place cinq groupes d'ici la fin mars 2008 afin de s'assurer de l'utilisation des fonds disponibles. Il faut donc s'entendre rapidement sur les noms des présidents de chacun des groupes prioritairement à mettre en place, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le milieu rural comme producteur d'énergie alternative - La multifonctionnalité des milieux ruraux - La mise en marché de produits de spécialité : les emporiums du Québec - Le branchement aux réseaux de télécommunication - La complémentarité rurale urbaine <p>Certains membres du comité n'étant pas en mesure de se prononcer sur le choix des présidents des groupes de travail lors de la présente rencontre, il est en conséquence convenu de confier au comité technique de tenir une conférence téléphonique sur le sujet dans la semaine du 28 janvier, ce qui permettra à chacun des organismes présents de faire le point à l'interne et de se prononcer formellement sur les choix suggérés dans le document ou d'apporter des propositions nouvelles de présidences. À la suite des travaux du comité technique, une brève conférence téléphonique du comité des partenaires permettra de finaliser le choix des présidents des 5 groupes de travail prioritaires.</p> <p>Le comité des partenaires demande de préciser certaines sections du document à l'effet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préciser l'importance de la fonction de président en détaillant à la page 3 du document les engagements liés à la présidence. M. Coulombe propose de renforcer le rôle du président en lui laissant entre autres le choix de l'organisme porteur. - Un consensus se dégage concernant l'organisme porteur. Il est souhaitable de limiter le nombre d'organismes porteurs afin d'assurer notamment une meilleure coordination et une plus grande uniformité dans la gestion des fonds. Les membres adhèrent à l'idée que l'organisme porteur soit branché sur la thématique dont il assume la gestion des fonds. 	<p>Une conférence téléphonique du comité technique se tiendra au plus tard le 1^{er} février. La DRRR communiquera au début de la semaine du 28 janvier avec les membres du comité technique pour déterminer le contenu de la conférence.</p> <p>La DRRR devra réviser le texte relatif aux Engagements de la présidence et aux Engagements de l'organisme porteur du budget.</p>

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>4.2 Les laboratoires ruraux (voir document de travail LES LABORATOIRES RURAUX – LE PROCESSUS DE SÉLECTION)</p> <p>Le document est brièvement présenté par M^{me} Normandeau. Les membres du comité acceptent son contenu.</p> <p>M. Sauvé informe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que les 26 meilleurs projets issus des six comités de sélection mis en place pour analyser les 124 projets déposés seront acheminés à un jury de second niveau; - ce jury présidé par le sous-ministre associé aux Affaires régionales et municipales, sera formé des membres du comité technique du comité des partenaires; - ce jury soumettra à la ministre et au comité des partenaires une liste de 15 projets classés selon leur rang respectif ainsi que la liste des 11 autres projets présentés par les six comités de sélection. Ce jury utilisera deux critères pour établir le rang des quinze meilleurs projets : <ul style="list-style-type: none"> ▪ projets présentant le meilleur potentiel pour le développement rural et qui apparaissent comme les voies d'avenir pour le plus grand nombre de communautés rurales ▪ projets de qualité selon différentes thématiques pour offrir un éventail de solutions nouvelles de développement <p>Lors de la prochaine rencontre du comité des partenaires de la ruralité qui profitera de la Conférence annuelle de Solidarité rurale du Québec les 26, 27 et 28 février 2008 pour se réunir, le choix des 10 ou 12 laboratoires seront à l'ordre du jour.</p> <p>M. Proulx dépose à la ministre une lettre de refus signée par une direction régionale du MAPAQ concernant un projet de laboratoire. M. Sauvé exprime sa surprise étant donné que les demandes devaient parvenir aux bureaux régionaux du MAMR. Il est convenu qu'un effort additionnel d'information et de sensibilisation des ministères devra être effectué.</p>	<p>Inscription du choix des laboratoires lors de la rencontre de la fin de février du comité des partenaires.</p> <p>M. Sauvé fera un suivi concernant ce dossier.</p>

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>4.3 Les Grands prix de la ruralité</p> <p>M^{me} Normandeau présente aux membres trois documents relatifs à ce projet. Elle fait ressortir sa volonté que ces prix atteignent une notoriété au moins égale à celle des Grands prix du tourisme.</p> <p>M. Lehouillier précise certaines composantes des documents et il insiste, que le caractère champêtre de la remise des prix est un incontournable. Dans ce sens, la location d'un chapiteau est privilégiée, car le chapiteau permet à toutes les MRC de déposer leur candidature pour la tenue de l'événement et d'assurer un niveau de qualité élevé. Naturellement, des aménagements à la formule de base pourront être faits en fonction des divers milieux retenus.</p> <p>Le comité en accepte le contenu avec toutefois une restriction de la part de M. Coulombe. Pour l'UMQ l'appellation Innovation par excellence dont elle doit faire la remise du prix pourrait créer une certaine confusion avec un prix annuel qu'elle remet dans le cadre de ses activités. M^{me} Fortin dans un courriel du 24 janvier demande de modifier l'appellation par la suivante : l'Excellence pour l'innovation.</p> <p>Il est de plus demandé d'indiquer à la page 2 du document portant sur les appels de candidatures de préciser le nom de l'organisme qui remet chacun des cinq Grands prix.</p>	<p>Les règles acceptées par le Conseil du trésor prévoient que les groupes de travail pourront recevoir une aide au fonctionnement de 150 K \$ par année, pour 3 ans maximum.</p> <p>M^{me} Diane Fortin</p> <p>M. Gilles Lehouillier</p>
<p>4.4 Les pactes ruraux</p> <p>Les membres prennent connaissance des informations apparaissant au tableau. MM. Sauvé et Goudreau informent que d'ici le 31 mars, l'ensemble des MRC devrait avoir complété l'évaluation de leur pacte 2002-2007 et adopté leur plan de travail 2007-2014. Les versements du MAMR devraient également être complétés.</p> <p>Il est souligné que la production d'une synthèse des éléments de force se dégageant des documents déposés par les MRC présenterait un intérêt éventuellement. Le MAMR étudiera la question. Il est également question de la répartition du solde de 59 M\$. À cet égard, M^{me} Normandeau exprime clairement qu'il fait partie du 280 M\$ et qu'il sera réparti lors de la disponibilité des données socioéconomiques de Statistique Canada.</p>	
<p>4.5 Les produits de spécialité</p> <p>Le tableau de la situation au 14 janvier 2008 fait ressortir que les produits bioalimentaires sont surreprésentés.</p>	

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>Il y aurait intérêt à mieux informer les partenaires ministériels ainsi que les relayeurs potentiels (agents ruraux, CLD) des possibilités de la mesure, afin d'augmenter les parts des secteurs de la foresterie et de la culture et du patrimoine.</p> <p>M. Sauvé mentionne qu'il n'y a aucun risque de périmer des fonds, compte tenu des 67 demandes potentielles déposées à nos bureaux régionaux.</p>	
<p>5. Varia</p> <p>Les deux prochaines rencontres du comité des partenaires sont prévues en tenant compte d'événements importants comme la Conférence annuelle de SRQ et de la préparation de la Journée de la ruralité. De plus, il faut envisager la tenue de conférences téléphoniques lorsque des sujets d'un ordre stratégique moindre sont à débattre.</p> <p>En conclusion, M^{me} Normandeau informe que tous les efforts sont faits pour déposer prochainement un plan d'action sur les municipalités dévitalisées, afin de pouvoir inscrire des mesures dans le prochain budget.</p>	
Fin de la rencontre 11 h 30	

Rédigé par Michel Goudreau, le 24 janvier 2008

Comité des partenaires de la ruralité

**Compte rendu de la conférence téléphonique
tenue le 1^{er} février 2008 à 11 h 30**

ONT PARTICIPÉ À LA RENCONTRE :

Le Comité des partenaires de la ruralité

M^{me} Nathalie Normandeau, ministre, ministère des Affaires municipales et des Régions
M. Jacques Proulx, président, Solidarité rurale du Québec
M. Bernard Généreux, président, Fédération Québécoise des Municipalités
M. Robert Coulombe, 1^{er} vice-président, Union des municipalités du Québec
M. Jean Fortin, président, Association des CLD du Québec

Le Comité technique des partenaires de la ruralité

M^{me} Suzy Loubier, directrice générale, Association des CLD du Québec
M^{me} Diane Fortin, conseillère aux politiques, Union des municipalités du Québec
M. Charkaoui Ferdous, directeur général, Solidarité rurale du Québec
M. Guy Charland, conseiller, Fédération Québécoise des Municipalités

Les représentants du ministère des Affaires municipales et des Régions

M. Yves Bernier, attaché politique
M. Robert Sauvé, sous-ministre associé, sous-ministériat aux Affaires régionales et municipales

De la Direction du développement rural et régional

M. Lawrence Desrosiers
M. Michel Goudreau

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p>1. Mot de bienvenue de la ministre</p> <p>M^{me} Normandeau fait l'appel des participants et leur souligne que l'objet unique de la conférence téléphonique est d'identifier les noms des personnes appelées à présider un des cinq groupes de travail à mettre en place à court terme et de s'entendre sur l'organisme porteur. La présente conférence fait suite à celle du comité technique du 31 janvier.</p>	
<p>2. Consensus sur les présidences et les organismes porteurs</p> <p>Groupe de travail : <u>Le milieu rural comme producteur d'énergie alternative</u> Présidence : M. Gilles Potvin, maire de Saint-Félicien Organisme porteur : Fédération Québécoise des Municipalités</p> <p>Groupe de travail : <u>La multifonctionnalité des milieux ruraux</u> Présidence : M. Guy Débailleur, consultant Organisme porteur : Solidarité rurale du Québec</p> <p>Groupe de travail : <u>La mise en marché de produits de spécialité : les emporiums du Québec</u> Présidence : M^{me} Claire Bolduc, fonctionnaire au MDDEP en Abitibi-Témiscamingue Organisme porteur : Association des CLD du Québec</p> <p>Groupe de travail : <u>Le branchement aux réseaux de télécommunication</u> Présidence : M^{me} Monique Charbonneau, pdg du Cefrio Organisme porteur : Fédération des chambres de commerce du Québec</p> <p>Groupe de travail: <u>La complémentarité rurale urbaine</u> Présidence : une coprésidence formée de Mme Micheline Pelletier, maire de Ste-Anne-des-Monts et M. Maurice Richard, préfet de la MRC de Bécancour, maire de Bécancour et président de la CRÉ Centre-du-Québec Organisme porteur : Union des municipalités du Québec</p>	<p>M. Robert Sauvé est mandaté pour solliciter les personnes ayant fait l'objet d'un consensus et vérifier leur disponibilité à assumer la présidence d'un groupe de travail.</p> <p>M. Sauvé fera part de ses démarches à la ministre et aux autres membres du Comité des partenaires</p>
<p>Fin de la rencontre 12 h 20</p>	

Compte rendu du
**COMITÉ TECHNIQUE DES PARTENAIRES
DE LA RURALITÉ**
tenu le 25 février 2008

Personnes présentes à la rencontre :

Bureau du sous-ministre associé :
M. Robert Sauvé

Direction du développement rural et régional
Yannick Routhier
Michel Goudreau

Solidarité rurale du Québec;
M. Charkaoui Ferdous, secrétaire général

Fédération québécoise des municipalités :
M. Guy Charland, conseiller

Union des municipalités du Québec :
Mme Diane Fortin, conseillère

Association des CLD du Québec :
Mme Suzie Loubier, directrice générale

Un seul point a été discuté lors de cette rencontre: les Laboratoires ruraux.

Le comité a reçu des six comités d'évaluation qui se sont réunis les 11, 12 et 13 février une liste de 21 projets.

Le comité a poursuivi ses travaux, jeudi le 28 février 2008 à Drummondville.

Le comité technique a transmis une liste de 15 projets identifiés comme les plus aptes à faire l'objet d'une expérience de laboratoire aux membres du Comité des partenaires de la ruralité.

Rédigé à Québec le 3 mars 2008
Michel Goudreau

Compte rendu de la
**CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE COMITÉ DES PARTENAIRES
DE LA RURALITÉ**
tenue 13 mars 2008

Personnes présentes à la rencontre :

Cabinet de la ministre :

Mme Nathalie Normandeau
M. Yves Bernier

Bureau du sous-ministre associé :

M. Robert Sauvé

Direction du développement rural et régional

Yannick Routhier

Solidarité rurale du Québec;

M. Jacques Proulx, président
M. Charkaoui Ferdous, secrétaire général

Fédération québécoise des municipalités :

M. Bernard Généreux, président
M. Guy Charland, conseiller

Union des municipalités du Québec :

M. Robert Coulombe, 1^{er} vice-président
Mme Diane Fortin, conseillère

Association des CLD du Québec :

M. Jean Fortin, président
Mme Suzie Loubier, directrice générale

Un seul point a été discuté lors de cette conférence téléphonique : les Laboratoires ruraux.

Le comité a reçu du jury national une liste de 21 projets dont 15 sont identifiés comme les plus aptes à faire l'objet d'une expérience de laboratoire.

Le comité après discussions convient de retenir préliminairement cinq projets potentiels.

Le comité convient de se rencontrer le 18 mars pour continuer l'analyse des projets en vue d'arriver à une recommandation à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Rédigé à Québec le 17 mars 2008
Yannick Routhier
Directeur du développement rural et des régions

Compte rendu de la
**RENCONTRE DU COMITÉ DES PARTENAIRES
DE LA RURALITÉ**
tenue 18 mars 2008 dans la salle 1.73
de l'Assemblée nationale

Personnes présentes à la rencontre :

Cabinet de la ministre :

Mme Nathalie Normandeau
M. Yves Bernier

Bureau du sous-ministre associé :

M. Robert Sauvé

Direction du développement rural et régional

Yannick Routhier

Solidarité rurale du Québec;

M. Jacques Proulx, président
M. Charkaoui Ferdous, secrétaire général

Fédération québécoise des municipalités :

M. Bernard Généreux, président
M. Guy Charland, conseiller

Union des municipalités du Québec :

M. Robert Coulombe, 1^{er} vice-président en conférence téléphonique
Mme Diane Fortin, conseillère

Association des CLD du Québec :

M. Jean Fortin, président
Mme Suzie Loubier, directrice générale

La présente rencontre a porté sur la poursuite de la discussion débutée lors de la conférence téléphonique du 13 mars 2008 sur les Laboratoires ruraux.

Le comité des partenaires a arrêté ses recommandations relatives aux projets présentant un potentiel dans le cadre des objectifs poursuivis par la mesure des laboratoires. Une liste de 15 projets est soumise à la ministre.

Rédigé à Québec le 17 mars 2008

Yannick Routhier

Directeur du développement rural et des régions

**Affaires municipales
et Régions**

Québec 

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL B 346 974